



# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

## PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION

### BASSIN VERSANT DU VIAUR

2011 – 2021



<b>CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
<b>I. LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU (DCE) .....</b>	<b>4</b>
<b>II. LE SDAGE ADOUR GARONNE .....</b>	<b>5</b>
<b>III. LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION .....</b>	<b>5</b>
<b>IV. LA DECLARATION D'INTERET GENERAL.....</b>	<b>6</b>
<b>PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DU VIAUR .....</b>	<b>7</b>
<b>I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>7</b>
A. SITUATION GEOGRAPHIQUE .....	7
B. L'ORGANISATION TERRITORIALE .....	7
1. <i>L'organisation administrative</i> .....	7
2. <i>Les acteurs de la gestion de l'eau</i> .....	8
C. CONTEXTE PHYSIQUE.....	9
1. <i>Le reseau hydrographique</i> .....	9
2. <i>Géologie, géomorphologie</i> .....	11
3. <i>Climatologie, PLuviométrie, stock d'eau</i> .....	11
D. CONTEXTE HUMAIN ET ECONOMIQUE .....	15
1. <i>Population et activités</i> .....	15
2. <i>Les usages récréatifs de la ressource</i> .....	16
<b>II. LA GESTION INTEGREE SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR : CE QUI A ETE REALISE .....</b>	<b>17</b>
A. LES POINTS FORTS DU CONTRAT .....	17
B. LES LIMITES DU CONTRAT.....	19
<b>III. L'ETAT ACTUEL DES MILIEUX AQUATIQUES .....</b>	<b>20</b>
A. LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES AU SENS DE LA DCE .....	20
1. <i>Le constat</i> .....	20
B. LA QUALITE DES EAUX (PHYSICOCHIMIE ET BIOLOGIE) .....	24
1. <i>le Constat</i> .....	24
2. <i>Les facteurs influencant la qualite des eaux</i> .....	24
C. ETAT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE .....	28
1. <i>Le constat</i> .....	28
2. <i>Les facteurs influencant la gestion quantitative</i> .....	30
D. MORPHOLOGIE ET FONCTIONNALITES DES MILIEUX AQUATIQUES .....	33
1. <i>le constat et facteurs d'influences</i> .....	33
<b>LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU VIAUR</b>	<b>40</b>
<b>I. APPROCHE METHODOLOGIE DU PPG VIAUR .....</b>	<b>41</b>
A. QU'EST QU'UN PPG ET POURQUOI SUR LE BV DU VIAUR ?.....	41
B. LA METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE .....	41
1. <i>Etat des lieux par sous bassins ou par unité de gestion</i> .....	41
2. <i>Concertation des acteurs</i> .....	42
3. <i>Bilan de la concertation</i> .....	42
<b>II. LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU VIAUR.....</b>	<b>44</b>
A. VIAUR AMONT : N° FR203.....	44
1. <i>Etat des lieux</i> .....	44
2. <i>Historique des travaux</i> .....	53
3. <i>Programme de travaux 2011-2021</i> .....	54
B. VIOULOU AMONT : N° FR371.....	59
1. <i>Etat des lieux</i> .....	59
2. <i>Historique des travaux</i> .....	65
3. <i>Programme de travaux 2011 - 2021</i> .....	66
C. VIAUR MEDIAN (NAUZE ET VIOULOU AVAL) UNITE DE GESTION FR204.....	68

1.	<i>Etat des lieux</i> .....	68
2.	<i>Historique des travaux</i> .....	84
3.	<i>Programme de travaux 2011 – 2021</i> .....	87
D.	LE CEOR : N°FR 205 .....	93
1.	<i>ETAT DES LIEUX</i> .....	93
2.	<i>Historique des travaux réalisés</i> .....	104
3.	<i>Travaux programmes 2011 - 2021</i> .....	105
E.	LE GIFFOU (N° FR 206) ET LE CONE (N° FR 372) .....	110
1.	<i>Etat des lieux</i> .....	110
2.	<i>Historique des travaux realises</i> .....	120
3.	<i>Travaux programmés 2011 - 2021</i> .....	122
F.	LE LEZERT (FR 198) LE LIORT (FRR198-5) ET LE LIEUX DE VILLELONGUE (FR375) .....	127
1.	<i>Etats des lieux</i> .....	127
2.	<i>Historique des travaux realises</i> .....	138
3.	<i>Programme des travaux 2011 - 2021</i> .....	140
G.	LE JAOUL (FR 376) ET LE VERNHOU (FRR 376-1°).....	146
1.	<i>Etat des lieux</i> :.....	146
2.	<i>Historique des travaux réalisés</i> .....	153
3.	<i>Programme de travaux 2011 - 2021</i> .....	154
H.	LE VIAUR AVAL (FR 208) LE LIEUX DU VIAUR (FR378) LE LIZERT (FRR 208-5) LE CANDOUR (FR 378) .....	157
1.	<i>Etat des lieux</i> .....	157
2.	<i>Historique des travaux realises</i> .....	169
3.	<i>Programme de travaux 2011 - 2021</i> .....	171
<b>III.</b>	<b>MODALITES DE FINANCEMENT ET DE SUIVI</b> .....	<b>177</b>
A.	MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PPG .....	177
B.	MODALITES DE SUIVI DU PPG .....	177
<b>IV.</b>	<b>FICHES TECHNIQUES</b> .....	<b>178</b>
1.	<i>la charte des travaux</i> .....	178
2.	<i>Méthode d'évolution de LA CHARTE</i> .....	180

---

## CONTEXTE

---

### **I. LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU (DCE)**

La **directive-cadre sur l'eau** (2000/60/CE), souvent plus simplement désignée par son sigle **DCE**, est une directive européenne du Parlement européen et du Conseil prise le 23 octobre 2000. Elle établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau.

C'est l'élément majeur de la réglementation européenne concernant la protection globale des ressources en eau douces, saumâtres ou salées, superficielles ou souterraines, de « transition » et côtières.

Cette directive demande aux Etats membres d'atteindre d'ici à **2015 le bon état des ressources en eaux**. Ce texte permet d'harmoniser toute la politique de l'eau communautaire développée depuis 1975 (plus de 30 directives ou décisions). La transposition en droit français de cette directive, effective depuis le 4 avril 2004, implique une adaptation et une évolution de notre politique.

Cette directive introduit de **nouvelles notions** (masses d'eau, milieux fortement modifiés,...) et de nouvelles méthodes (consultation du public, analyse économique obligatoires,...) qui modifient l'approche française de la gestion de l'eau.

Un objectif général ambitieux : atteindre le bon état de toutes les masses d'eau : cours d'eau, lacs, eaux côtières, eaux souterraines d'ici à 2015 et de manière plus détaillée :

- **gérer de façon durable** les ressources en eau
- **prévenir toute dégradation** des écosystèmes aquatiques
- assurer un approvisionnement suffisant **en eau potable** de bonne qualité
- **réduire** la pollution des eaux souterraines les rejets de **substances dangereuses**
- **supprimer** les rejets des **substances dangereuses prioritaires**.

La directive "substances dangereuses" contribue à **atténuer les effets des sécheresses et des inondations**.

La DCE impose notamment :

- l'identification des eaux européennes et de leurs caractéristiques, par bassin et district hydrographiques,
- l'adoption de « plans de gestion » et de « programmes de mesures » appropriées à chaque masse d'eau, le premier devant couvrir la période 2010-2015, et devant être adopté avant fin 2009. : il s'agit pour ce qui nous concerne du **SDAGE Adour Garonne 2010-2015**.

## **II. LE SDAGE ADOUR GARONNE**

Le SDAGE et le PDM intègrent les **obligations définies par la directive européenne sur l'eau (DCE) ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement** pour atteindre un bon état des eaux d'ici 2015.

Au travers de ses **6 orientations fondamentales** et de ses 232 dispositions, le SDAGE est un document d'orientation stratégique pour une gestion harmonieuse des ressources en eau entre 2010 et 2015.

Il concerne l'ensemble des milieux aquatiques du bassin : fleuves et rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines libres ou captives et zones humides.

Des objectifs environnementaux ont été fixés au niveau du bassin :

- sur 2808 masses d'eau superficielles : 60% seront en bon état écologique en 2015.
- sur 105 masses d'eau souterraines : 58% seront en bon état chimique en 2015.

**Trois axes** ont été identifiés **prioritaires** pour atteindre les objectifs du SDAGE :

- réduire les **pollutions diffuses**,
- restaurer le **fonctionnement de tous les milieux aquatiques**,
- maintenir des **débits suffisants** dans les cours d'eau en période d'étiage en prenant en compte le changement climatique (gestion rationnelle des ressources en eau).

## **III. LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION**

Ce document a pour objectif la mise en place d'une gestion globale de l'espace rivière participant à **contribuer à l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau** ainsi qu'à la **renaturation des fonctionnalités hydrologiques du bassin** (reconquête des zones tampon et d'infiltration verticale améliorant la qualité hydrogéologique et hydrobiologique, restauration d'espaces de mobilité et d'expansion des crues favorisant une hydrodynamique active...).

Cette gestion sera concertée avec tous les acteurs de l'eau et du bassin et tiendra compte notamment des enjeux identifiés dans le SGIE **ainsi que des usages et activités présentes sur le bassin**.

Elle s'articule autour de 4 parties :

- Etat des lieux,
- Diagnostic (présenté par unité de gestion de cours d'eau),
- Concertation locale
- Définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion (sous forme de fiches action).

La phase d'état des lieux a pour objet de décrire l'état actuel du cours d'eau et de ses affluents. Il s'agit de dresser les caractéristiques principales du cours d'eau et **d'inventorier les usages, aménagements, ouvrages susceptibles de modifier l'équilibre écologique et hydrodynamique du cours d'eau**. Cette première phase conduit à un diagnostic du bassin et à la **définition d'unités de gestion par tronçon homogène**.

L'élaboration du PPG est destinée à établir un schéma directeur **définissant les modalités de gestion de la rivière à court et moyen terme**.

Le PPG hiérarchise les enjeux et définit des objectifs par secteur, en accord avec les documents de planification existants.

Sur la base du diagnostic et des principes d'aménagement définis dans le PPG, **un programme d'actions est alors proposé**. Chaque fiche action précise la localisation, les objectifs, le coût et la nature des travaux ainsi que l'année de réalisation dans le PPG.

Ces modalités de gestion et la mise en cohérence des différentes actions préconisées doivent permettre de **restaurer un fonctionnement équilibré du cours d'eau** (en tenant compte des enjeux écologiques, hydrologiques et des usages), **d'améliorer sa qualité écologique et hydromorphologique, et de limiter les risques ou impacts des inondations sur les infrastructures et les biens riverains**

#### **IV. LA DECLARATION D'INTERET GENERAL**

La DIG est une procédure instituée par la loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

Une DIG a pour intérêts :

- De permettre au maître d'ouvrage d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées. Seuls l'intérêt général ou l'urgence permettent aux maîtres d'ouvrages publics d'intervenir en matière d'aménagement et de gestion de la ressource en eau sur des propriétés privées.
- D'éviter la multiplication des procédures administratives en imposant une seule enquête publique. En effet, l'article L.211-7 du Code de l'Environnement prévoit qu'il n'est procédé qu'à une seule enquête publique au titre de l'article L.151-37 du Code Rural (DIG), des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement (régime d'autorisation) et s'il y a lieu de la Déclaration d'Utilité Publique (expropriation).
- De permettre aux maîtres d'ouvrage de faire contribuer aux dépenses ceux qui les ont rendues nécessaires ou qui y trouvent un intérêt.

---

# **PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DU VIAUR**

---

## **I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE**

### ***A. SITUATION GEOGRAPHIQUE***

Le bassin versant du Viaur est inclus dans le bassin Tarn Aveyron, ensemble appartenant au grand bassin Adour Garonne. Le bassin versant du Viaur s'étend sur une longueur de 70 km pour une largeur d'environ 20 km soit une superficie de 1 561 km<sup>2</sup>.

Situé au Sud de Rodez et au Nord-Ouest de Millau, son bassin versant recouvre 72 communes Aveyronnaises, 16 communes Tarnaises et une commune Tarn et Garonnaise soit au total 89 communes dont 71 sont adhérentes au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (soit 98,73 % du territoire).

Le Viaur, affluent rive gauche de l'Aveyron, prend sa source au sud du Puech Del Pal sur la commune de Vézins du Lévezou, à une altitude de 1090 mètres. Il serpente d'Est en Ouest, à travers deux grandes régions naturelles : le Lévezou et le Ségala. Après un parcours de 163 kilomètres, il conflue avec l'Aveyron à Saint Martin Laguéprie (département du Tarn) et Laguéprie (département du Tarn et Garonne) à une altitude de 150 m.

### ***B. L'ORGANISATION TERRITORIALE***

#### **1. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

Le territoire du bassin versant du Viaur est un territoire de 1561 km<sup>2</sup> qui concerne :

- 1 région : Région Midi Pyrénées
- 3 départements : Aveyron, Tarn, Tarn et Garonne
- 11 Communautés de Communes
- 6 Structures d'Adduction en Eau Potable :
  - o SIAEP du Ségala
  - o SIAEP du Viaur
  - o SIAEP du Liort Jaoul (syndicat de distribution)
  - o SIAEP de Pampelonne
  - o Syndicat du Carmausin
  - o Ville de Rodez
- 5 pays :
  - o Pays Ruthénois
  - o Pays des Monts et Lacs du Lévezou
  - o Pays Rouergue Occidental
  - o Pays Albigeois et Bastides
  - o Pays Midi Quercy
- 1 parc naturel régional : Parc Naturel Régional des Grands Causses
- 1 structure intercommunale à vocation de gestion des cours d'eau : le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.

A ce jour, aucun Etablissement Public Territorial de Bassin n'existe sur ce territoire.

## 2. LES ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU

Sur le bassin versant du Viaur, depuis le lancement du premier contrat de rivière en 2000, des moyens et méthodes de concertation sont aujourd'hui bien ancrées. En effet, l'ensemble des acteurs de l'eau sont associés non seulement au Comité de Rivière mais aussi aux réunions thématiques, géographiques...

Cette concertation devra, bien entendu, être pérennisée, renforcée et structurée dans le cadre de la procédure SAGE.

### ⇒ Les collectivités territoriales

Les collectivités sont responsables de la mise en œuvre locale de l'aménagement du territoire et de la politique de l'eau. :

- ⇒ **Le conseil régional de Midi Pyrénées** soutient sur son territoire et selon ses particularismes et problématiques des actions de connaissance, protection et amélioration de la ressource et des milieux aquatiques.
- ⇒ **Les conseils généraux de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne** portent chacun pour leur territoire une politique de l'eau visant à la préservation des milieux aquatiques.
- ⇒ **Les communes et les structures intercommunales sont en charge de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.**
- ⇒ **Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur** est en charge de la gestion des cours d'eau dans le milieu naturel ; il assure entre autre les opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau et la mise en œuvre du Contrat de Rivière en cours. Il couvre à ce jour, la quasi-totalité du bassin hydrographique du Viaur soit environ 98.7 % du bassin versant du Viaur.

### ⇒ Les acteurs économiques

Représentés par leurs chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers) et leurs syndicats professionnels ils sont partie prenante d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

### ⇒ Les associations

Les associations de protection de la nature et de l'environnement, les fédérations de pêche, les associations de consommateurs, les associations de riverains participent activement à la gestion partagée de l'eau.

Ces structures mènent des opérations de suivi de l'évolution des milieux, de restauration des milieux, de sensibilisation et d'information à destination de tout type de publics. Elles sont également intégrées au Comité de Rivière Viaur et participent ainsi à la concertation et aux actions menées sur le territoire (Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ; Ligue de Protection des Oiseaux, Associations sportives ...).

⇒ **L'Etat et ses établissements publics**

⇒ **Les organismes du district Adour Garonne :**

Ils sont responsables de la planification de la politique de l'eau au niveau du bassin et de l'incitation financière.

⇒ Le **Comité de Bassin Adour Garonne** rassemble les représentants des collectivités territoriales, des usagers, du monde associatif et de l'Etat.

Ses grandes responsabilités sont :

- Elaboration, suivi de la mise en œuvre et évaluation du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- Orientation de la politique d'intervention de l'Agence de l'Eau
- Formulation d'avis sur les grands aménagements et projets

⇒ **L'Agence de l'Eau Adour Garonne** met en œuvre les orientations de la politique de l'eau définie par le Comité de Bassin. L'Agence fait jouer la solidarité des usagers de l'eau en contribuant au financement des ouvrages et actions de réduction des pollutions et de préservation des milieux aquatiques. C'est dans ce but qu'elle perçoit des redevances auprès de toutes les catégories d'utilisateurs.

⇒ **La commission territoriale Tarn Aveyron** est composée de membres du Comité de Bassin appartenant au bassin Tarn-Aveyron. Elle donne son avis sur toutes les questions se rapportant à son territoire.

⇒ **Le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer (MEEDDM)** définit et organise la politique de l'Etat dans le domaine de l'eau et des risques naturels. Le Préfet Coordonnateur de bassin, en s'appuyant sur les services de la **DREAL** coordonne à l'échelle du bassin les actions des différents services qui mettent en œuvre la politique de l'Etat.

⇒ Les **Directions Départementales des Territoires (DDT)** assurent au niveau des départements sur les cours d'eau non domaniaux l'ensemble de la police de l'eau.

⇒ **Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)** est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques

## ***C. CONTEXTE PHYSIQUE***

### **1. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE**

Le bassin versant du Viaur couvre 1561 km<sup>2</sup>. Le réseau hydrographique de surface de ce bassin versant est riche de petits cours d'eau créant un chevelu hydrographique qui couvre tout le bassin. Ce trait est caractéristique des écoulements sur un socle imperméable : l'eau ruisselle rapidement après les précipitations.

Le réseau hydrographique du bassin versant s'organise autour de la rivière principale et de ses principaux affluents :

Nom de la ME	Numéro	Longueur CE principal	Etat actuel DCE	Objectif DCE
Le Viaur de sa source au réservoir de Pont de Salars	FRFR203	163 Km	Bon Etat	Bon Etat 2015
Le Viaur du réservoir de Pont de Salars au confluent avec le Céor	FRFR204		Bon Etat	Bon Etat 2021
Le Viaur du confluent du Céor au confluent de l'Aveyron	FRFR 208		Bon Etat	Bon Etat 2021
Le Lézert de sa source au confluent du Viaur	FRFR198	37,6 Km	Bon Etat	Bon Etat 2021
Le Céor de sa source au confluent du Viaur	FRFR205	49,2 Km	Bon Etat	Bon Etat 2021
Le Giffou de sa source au confluent du Céor	FRFR206	47,5 Km	Etat Moyen	Bon Etat 2021
La Vioulou de sa source au lac de Pareloup	FRFR371	33,7 Km (dont 8,9 Km dans la retenue de Pareloup)	Bon Etat	Bon Etat 2021
Le Vioulou du lac de Pareloup au confluent du Viaur	FRFR370		Bon Etat	Bon Etat 2015
Le Fouquet de sa source au confluent du Giffou	FRFR372		Etat Moyen	Bon Etat 2015
Le Lieux de Villelongue de sa source au confluent du Lézert	FRFR375	19,7 Km	Etat Moyen	Bon Etat 2015
Le Rayet de sa source au confluent du Viaur	FRFR376	23,1 Km	Bon Etat	Bon Etat 2015
Le Candour de sa source au confluent du Viaur	FRFR378		Bon Etat	Bon Etat 2021
Masses d'eau souterraine libre	FR FO 008	1548km <sup>2</sup>	Mauvais état Chimique Bon état quantitatif	Bon Etat 2021
Masses d'eau souterraine libre	FR FO 059	2,6km <sup>2</sup>	Bon état Chimique Bon état quantitatif	Bon état 2015
Masses d'eau souterraine libre	FR FO 090	6,5km <sup>2</sup>	Mauvais état Chimique Bon état quantitatif	Bon Etat 2021

On recense ainsi dans le bassin du Viaur, 110 ruisseaux dont 98 de plus de 1,75 km représentant une longueur d'environ 550 km de rivière. Soit au total, un réseau hydrographique d'approximativement 970 km.

## 2. GEOLOGIE, GEOMORPHOLOGIE ....

Le Lévezou et le Ségala se présentent sous la forme de deux plates-formes à l'aspect de pénéplaines arrondies aux vallons peu profonds. Puis de nombreux cours d'eau ont modifié le paysage à l'ère tertiaire en creusant dans le gneiss et les micaschistes de profondes vallées encaissées. On a ainsi des gorges avec des versants aux pentes très fortes, supérieures à 40 % et atteignant même 70% dans la partie aval du Viaur et des pénéplaines arrondies aux vallons peu profonds. Le relief présente un aspect compartimenté où les cours d'eau serpentent en alternance dans de petits bassins alluviaux et dans de profondes vallées encaissées.

L'histoire géologique montre comment des roches anciennes datant du Précambrien au Cambrien (entre 650 et 500 millions d'années) ont pu être amenées à se trouver plissées, chauffées et pratiquement fondues avant de se retrouver empilées en copeaux tectoniques (nappes de charriage) au cours de la formation de la chaîne hercynienne (200 à 300 millions d'années). Dans cet ensemble, des sous zones géologiquement homogènes peuvent être identifiées en fonction de la lithologie (nature des roches).

Pendant que dans les contrées voisines (Quercy et Grands Causses) la mer accumulait des dépôts marins au Secondaire puis continentaux au Tertiaire (Albigeois), les paysages du Viaur se structuraient sur la base de ces reliefs hérités.

Trois surfaces d'aplanissement différentes ont été identifiées :

- au Nord Ouest et à l'Ouest on trouve une haute surface primaire directement héritée de l'histoire hercynienne
- à l'Est une surface datant du début du Secondaire
- au Sud une surface datant du Tertiaire

La haute surface court au nord entre Rieuepeyroux et Baraqueville sous la forme d'une dorsale Est - Ouest, qui forme la limite avec le bassin versant de l'Aveyron. Cette dorsale est la bordure surélevée d'un compartiment basculé au Sud qui correspond à la lèvre méridionale de la faille limite du fossé Permien de Rodez (au Nord). Il en est de même pour la bordure occidentale du bassin qui coïncide avec la limite du massif de granite de Villefranche.

En ce qui concerne le Viaur moyen, des plaquages d'argile à graviers tertiaires définissent une surface emboîtée dans les hautes surfaces définies plus haut, surface largement ouverte sur le « Golfe tertiaire de l'Albigeois » au Sud et datant d'environ 50 millions d'années.

Enfin intervient l'incision généralisée du chevelu hydrographique qui atteint 250 m environ en un million d'années.

## 3. CLIMATOLOGIE, PLUVIOMETRIE, STOCK D'EAU

Le Viaur est orienté d'Est en Ouest de Vezins de Lévezou à Bonnetcombe ; il prend ensuite une orientation Sud puis traverse d'Est en Ouest la région naturelle du Ségala.

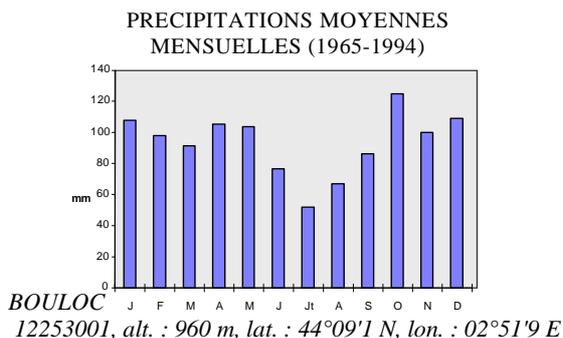
Les altitudes varient entre 800 et 400 m pour les parties occidentales et septentrionales du bassin et de 1200 à 800 m pour les parties orientales.

Les conditions climatiques sont caractéristiques d'un climat à dominante océanique avec une influence montagnarde sur le Lévezou du fait de l'altitude : La température moyenne est voisine de 12°C à l'Ouest (moyenne annuelle de 11,4°C à Quins) et s'abaisse en dessous de 9°C à l'Est (moyenne annuelle de 8,8°C à Salles Curan). L'écart des températures et les risques de gelées sont croissants d'Ouest en Est.

La géographie des précipitations fait apparaître un gradient marqué croissant d’Ouest en Est correspondant à l’effet de l’altitude et « promontoire » s’avançant vers l’Ouest, correspondant à la dorsale Rieupeyroux – Baraqueville (Les précipitations sont fortes, la moyenne annuelle est de 1000 à 1200 mm sur le Lévezou et 800 à 900 mm sur le Ségala). Les bassins d’alimentation des cours d’eau les plus arrosés sont donc ceux du Viaur 1, du Vioulou et du haut Céor pour le Lévezou, et celui du Lézert pour le Ségala.

## STATION DE SALLES CURAN

⇒ **La pluviométrie** depuis les années 1950 n’a pas changée sur les moyennes mensuelles et nous sommes toujours à plus de 90 millimètres d’eau par mois sur le Lévezou.



**SALLES CURAN (12)**

*Centre départemental de l'Aveyron  
SOULOBRES - 12100 MILLAU*

<b>Période 1953 - 1980</b>	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total période
Total des valeurs mensuelles sur la période mm	2864,3	2387	2652,7	2582,9	2726,3	2178,2	1540,1	1972,8	2396,9	2963,5	2387	3179,4	29831,1
Moy mensuelle mm	106,09	<b>88,41</b>	98,25	95,66	100,97	80,67	<b>57,04</b>	<b>73,07</b>	88,77	109,76	88,41	117,76	92,07

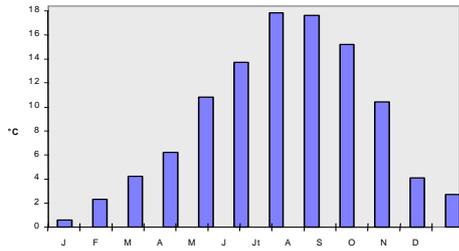
<b>Période 1981 - 2004</b>	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total période
Total des valeurs mensuelles sur la période mm	2391,1	2175,6	1936,7	2616,2	2290,4	1889,6	1327,7	1749,6	2314,6	3111,3	2846	2664,7	27313,5
Moy mensuelle mm	<b>99,63</b>	90,65	80,70	109,01	95,43	78,73	<b>55,32</b>	<b>72,90</b>	96,44	129,64	118,58	111,03	94,84

**Légende :**

Valeur minimum:  Valeur maximum :

⇒ **la température de l'air**

TEMPÉRATURES MOYENNES  
MENSUELLES (1965-1994)



La température de l'air a fortement évolué puisque entre 1950 et 1980 elle était en moyenne annuelle sur cette période de 8.06°C puis a évolué entre 1980 et 2009 en moyenne annuelle sur cette période à 9.21°C. Soit une augmentation de 1.15°C en 29 années.

Centre départemental de l'Aveyron  
SOULOBRES - 12100 MILLAU

T°C moyenne (mini+maxi/2)

de 1950 à 1979

Années	moyenne
1950	
1951	
1952	8,6
1953	8,7
1954	7,6
1955	8,7
1956	6,6
1957	8,0
1958	8,2
1959	8,7
1960	7,9
1961	9,3
1962	7,8
1963	7,4
1964	8,3
1965	7,5
1966	8,1
1967	8,1
1968	8,0
1969	
1970	8,1
1971	8,2
1972	7,7
1973	8,0
1974	
1975	8,0
1976	8,2
1977	7,9
1978	
1979	7,9
Nb d'années 25	201,5
Moy sur 25 années	8,06

T°C moyenne (mini+maxi/2)

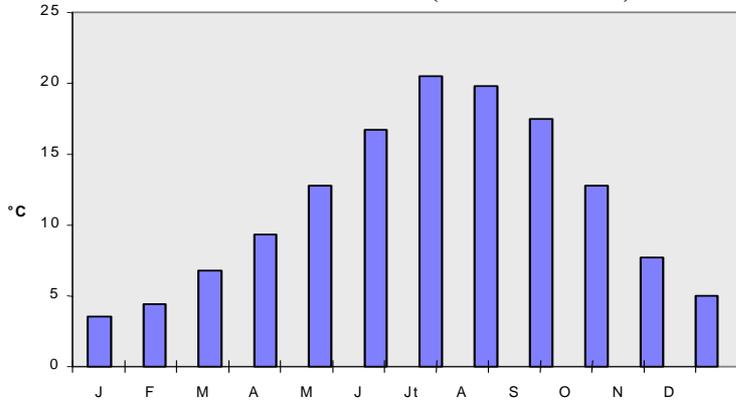
de 1980 à 2009

Années	moyenne
1980	7,5
1981	
1982	9,6
1983	8,9
1984	
1985	8,0
1986	8,3
1987	8,4
1988	8,9
1989	9,8
1990	9,4
1991	8,8
1992	9,0
1993	9,1
1994	9,9
1995	9,2
1996	8,6
1997	10,4
1998	9,3
1999	9,3
2000	9,4
2001	9,2
2002	9,7
2003	10,4
2004	9,3
2005	9,0
2006	10,2
2007	9,4
2008	9,1
2009	9,7
Nb d'années 28	257,8
Moy sur 28 années	9,21

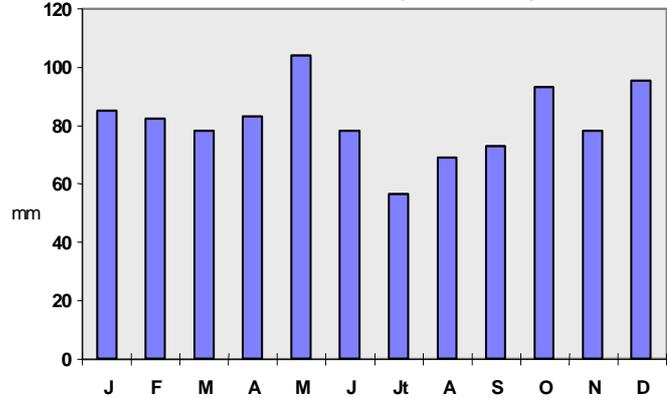
Modification globale de 1.15 °C en 28 années.

## STATION DE QUINS

TEMPERATURES MOYENNES  
MENSUELLES (1965-1994)



PRECIPITATIONS MOYENNES  
MENSUELLES (1965-1994)



**L'effet de barrière pluviométrique du Lézou se traduit par un excédent pluviométrique du bassin versant au détriment du bassin du Tarn dans la région de Millau. C'est ainsi que le Viaur a une vocation naturelle à assurer le rôle de château d'eau.**

Il faut noter la quasi absence de plaines alluviales dans la vallée rétrécie ainsi que la rareté des manteaux de colluvions sur les versants trop abrupts. Il n'y a en conséquence aucune « nappe d'accompagnement » qui cheminerait conjointement à la rivière sur le cours du Viaur. La seule ressource en eau souterraine provient de l'aquifère de fracturation qui stocke l'eau dans des réseaux de fissures et de zones broyées d'extension latérale relativement limitées.

Cette eau trouve des exutoires dans des sources dont la particularité remarquable est qu'elles se répartissent presque toutes en position altimétrique haute (la moyenne altimétrique des 80 sources captées recensées s'établit à 847 m).

**D'autre part, il convient de rappeler ici, l'imputation du bassin versant amont du Viaur et du Vioulou lié à la présence des grands barrages du Lézou. En effet, annuellement c'est environ 120 millions de mètres cubes qui sont transférés du bassin versant du Viaur amont vers le bassin versant du Tarn via l'usine du Truel.**

Les surfaces « anciennes » des plateaux se trouvent accompagnées d'un aquifère de fracture significatif qui représente des ressources de peu d'intérêt en matière d'adduction d'eau, mais tout à fait susceptibles d'alimenter des fermes et de soulager les réseaux d'adduction.

En bilan global, le **rôle capacitatif de cet aquifère devient significatif au point de vue de l'alimentation de la rivière en période d'étiage**. Il a été noté que les ressources correspondantes voient un tarissement rapide au niveau du haut Viaur en liaison avec la haute surface secondaire tandis que, à l'inverse, le cours de la rivière et de ses affluents est beaucoup mieux soutenu sur le Viaur moyen en liaison avec la surface d'aplanissement établie durant l'ère tertiaire. On attribue le maintien de cette réserve d'eau fissurale à la présence d'un manteau argilisé au niveau des plateaux.

**Il apparaît ainsi que l'effet château d'eau du Lézou ainsi que le rôle régulateur attribué aux tourbières semble avoir été largement surestimé, tandis que le rôle de l'aquifère de fracturation a été passé sous silence.**

Le brutal enfoncement du réseau hydrographique naturel au Quaternaire a déconnecté la rivière des manteaux d'altération sur les plateaux et de l'aquifère de fracturation qui lui était associé.

**Aujourd'hui les relations ne peuvent plus s'effectuer que par l'intermédiaire des seules têtes des chevelus dont l'entretien doit être assuré et la fonctionnalité préservée : ce point devra rester présent à l'esprit des gestionnaires notamment en ce qui concerne le rôle des collinaires qui freinent la vidange de ces aquifères et le poids du captage des sources dans les bilans hydrologiques à l'étiage.**

## **D. CONTEXTE HUMAIN ET ECONOMIQUE**

### **1. POPULATION ET ACTIVITES**

La population estimée sur le bassin versant représente environ 32 109 habitants (*source INSEE-recensement de la population 2007*).

La densité moyenne est de 21 habitants par km<sup>2</sup>. Cette densité reste inférieure à la moyenne départementale aveyronnaise qui est de 31 habitants au km<sup>2</sup> et à la densité de population en France métropolitaine qui est de 113 hab/ km<sup>2</sup> (*source : INSEE – recensement de la population*).

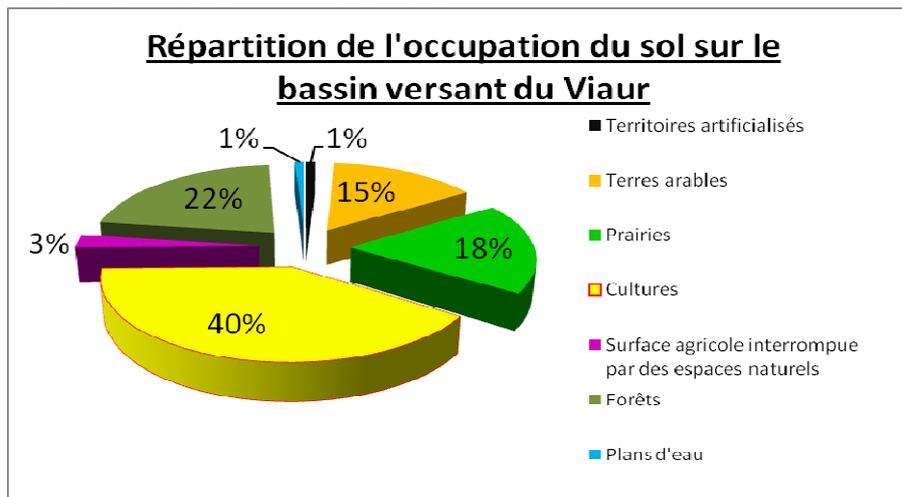
La répartition de l'habitat des communes sur le bassin versant est caractérisée par la prépondérance de l'habitat diffus : 59 % de la population réside hors agglomération.

De par ses aménagements (retenue de Pont de Salars et de Pareloup), le bassin versant du Viaur reste une zone où le tourisme est une activité prépondérante. Sur ce secteur la population saisonnière est donc importante : estimée à 17 192 personnes ; la population saisonnière représente donc plus de 50% de la population totale permanente du Bassin du Viaur. (en considérant un taux de remplissage maximum des résidences, hôtels, campings durant les trois mois d'été).

Le bassin versant du Viaur est une région où l'activité agricole est encore très vivante et dynamique ; il compte actuellement 2664 exploitations avec respectivement 414 exploitations pour la zone tarnaise et 2250 exploitations pour la zone aveyronnaise. Ces exploitations de petites tailles (notamment sur le Ségala) ont compensé cette difficulté par l'intensification de leurs pratiques.

Parmi ces 2664 exploitations, on peut noter une grande majorité d'élevages bovins (68 % des exploitations) et notamment des bovins viande (30 % des exploitations). Toutefois, la production dominante est très variable d'un sous bassin à l'autre.

L'utilisation des sols reflète bien cette orientation :



*Source : Données Corine Land Cover*

## 2. LES USAGES RECREATIFS DE LA RESSOURCE

### **Sur le bassin versant du Viaur on distingue deux offres touristiques différentes :**

- Les grands lacs du Lévezou : sites bien organisés présentant une offre touristique valorisée et largement commercialisée.

Les activités proposées sur les lacs du Lévezou sont multiples et de qualité :

- Baignade : nombreuses plages aménagées et surveillées en saison
- Pêche : haut lieu de pêche aux carnassiers
- Bateau à voile et à moteur, aviron, pédalos, ski nautique, jet ski ....

En bordure des grands lacs de nombreux campings sont implantés, ils proposent une offre variée (camping, bungalows, chalets, caravaning ...) ainsi que des animations (piscine, soirées, services ...).

La fréquentation annuelle est estimée pour :

- Pont de Salars : 70 000 journées
- Pareloup : 170 000 journées

- Les cours d'eau : beaucoup de cours d'eau du bassin sont jalonnés de sites plus intimes, moins connus mais très fréquentés par la population locale.

Les activités pratiquées sont essentiellement la baignade, la pêche et la randonnée. Le bassin versant du Viaur présentant une nature sauvage est largement parsemé de sentiers de randonnées de tous types (pédestre, VTT et équestre). Cette activité est très répandue sur le territoire.

On trouve également quelques sports d'eaux vives :

- Canoë Kayak : la partie aval du Viaur peut être utilisée facilement en été cependant la pratique des autres cours d'eau est réservée à des kayakistes confirmés en période de fortes eaux
- Canyonning : quelques sites recensés
- Pêche sportive

### **Il existe cependant plusieurs freins au développement des activités touristiques :**

#### Au niveau des grands lacs :

- Concurrence opposant les activités de loisirs et la production d'électricité
- Concurrence entre plusieurs activités (ici multi activités)

#### Au niveau des cours d'eau :

- Les étiages sévères pénalisent les activités d'Eaux Vives
- Présence de nombreuses chaussées infranchissables.
- Turbidité importante

Ce territoire présente également un patrimoine local riche (sites classés et inscrits), une histoire locale ancrée dans le territoire (écrivains : Jean BOUDOU, Lucien FABRE, Honoré de BALZAC ; entomologiste : Jean Henri FABRE ...) de nombreux châteaux, chapelles et églises (Chapelle des Planques, Thuriès, Roumégous, Vezins de Lévezou, Notre Dame de Laval...) font du bassin versant du Viaur un lieu de villégiature préservé où le tourisme vert prend son essor.

## **II. LA GESTION INTEGREE SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR : CE QUI A ETE REALISE**

### **Les Contrats de rivière Viaur : une première étape**

Le bassin hydrographique du Viaur a fait l'objet de deux contrats de rivière successifs :

- ⇒ Contrat de Rivière Viaur 1 : 2000 à 2005
- ⇒ Contrat de Rivière Viaur 2 : 2008 à 2012 actuellement en cours

#### **A. LES POINTS FORTS DU CONTRAT**

Ces dix années de travail sur le bassin versant du Viaur ont permis de nombreuses avancées avec notamment :

##### ⇒ **la Gouvernance :**

Le premier contrat de rivière a été engagé en 1998 grâce à une convention de partenariat entre diverses structures (communes, communautés et syndicat). Au fil du travail, ces structures signataires de la convention ont vu le nombre de leurs membres évoluer pour couvrir la grande majorité du bassin hydrographique.

Par la suite, afin de clarifier l'organisation territoriale et les compétences des diverses structures existantes, un syndicat mixte a été créé en novembre 2004 : Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur, fruit de la volonté et du dynamisme local. Il regroupe aujourd'hui 71 communes de trois départements sur les 89 que compte le bassin versant du Viaur et a pour compétence exclusive la gestion des cours d'eau dans leur milieu naturel.

Cette structure est donc clairement identifiée par l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau comme l'interlocuteur unique pour la gestion des cours d'eau du bassin versant du Viaur

##### ⇒ **la Gestion qualitative des eaux :**

- Un suivi régulier et complet de l'état des eaux :
  - ✓ 28 points de suivi en physicochimie
  - ✓ 8 points de suivi IBGN
  - ✓ 11 points de suivi IBD
  - ✓ 3 stations de pêche

Ce réseau comprend non seulement les points suivis par l'Agence de l'Eau et les départements mais aussi par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur qui porte actuellement le second Contrat de Rivière.

##### - **Assainissement domestique collectif :**

- ✓ Dès 2002, l'ensemble des communes du bassin versant du Viaur ont réalisé leur Schéma d'Assainissement
- ✓ La capacité de traitement total de l'ensemble des stations d'épuration sur le bassin versant du Viaur est passée de 22 000 Eq Habitant en 2000 à 35 000Eq Habitant en 2009.

– Assainissement domestique non collectif :

Depuis plusieurs années l'ensemble du bassin versant du Viaur est couvert par des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (la quasi-totalité d'entre eux ont été créés en 2002). Le travail mené dans le cadre du Contrat de Rivière a non seulement permis d'initier la création de ces structures mais aussi de les accompagner dans le développement de leurs missions.

Ces services ont donc aujourd'hui :

- ✓ Réalisé l'état des lieux de l'assainissement non collectif
- ✓ Engagé des opérations de réhabilitation des équipements

D'autre part, bien implantés sur leur territoire respectif ils sont devenus des interlocuteurs privilégiés des acteurs de la gestion de l'eau mais aussi des propriétaires de maisons individuelles.

– Gestion des pollutions diffuses agricoles :

- ✓ opération spécifique de sensibilisation / formation / communication sur les bonnes pratiques : Agri Viaur lancée en 2003

L'agriculture est sur le bassin versant du Viaur la principale activité. En conséquence, elle est aussi la principale source de pression sur les milieux naturels.

Dans le cadre des deux contrats de rivière des projets ambitieux étaient prévus et portaient sur :

- La mise en conformité des exploitations sur certains sous bassin prioritaire (contrat de rivière Viaur I – 2000 à 2005)
- L'accompagnement du changement de pratiques (gestion des effluents d'élevage, fertilisation, rotation des cultures, travail du sol, aménagement de l'espace ...) : contrat de rivière Viaur II – 2008 - 2012

⇒ Ces deux opérations contractuelles, certes ambitieuses mais correspondant aux besoins de notre territoire n'ont pu être totalement engagés faute d'accompagnement financier.

C'est pourquoi, aujourd'hui un **Programme d'Action Territorial** est en cours de validation (présentation à la CP de l'Agence de l'Eau en Juin 2010).

Ce programme porte sur un petit sous bassin (le bassin versant du Cône : 20 km<sup>2</sup>) et a pour objectif l'atteinte du Bon Etat tel que défini par la DCE ; il permettra également d'évaluer l'intérêt des diverses opérations proposées ainsi que le rapport coût/efficacité.

Dans cette même logique, un **avenant au contrat de rivière II** est en cours de préparation. Cet avenant se composera non seulement du PAT mais permettra également de lancer une dynamique à l'échelle du bassin versant du Viaur.

⇒ **la gestion des milieux :**

- Réalisation du premier Plan Pluriannuel de Gestion aujourd'hui terminé et en cours de renouvellement (objet du présent document)
- Développement de partenariats forts avec notamment l'ADASEA (chargé à l'échelle départementale de la gestion des zones humides), la fédération de pêche, la ligue de protection des oiseaux ...qui accompagnent la réalisation du nouveau programme pluriannuel de gestion
- Pérennisation d'une Cellule Opérationnelle Rivière (composée d'un technicien rivière et de 6 agents d'entretien)
- Amélioration de la continuité écologique sur les axes prioritaires (mise en place de dispositifs de franchissement)

⇒ **la sensibilisation et la communication :**

Une stratégie de communication et de sensibilisation notamment auprès des scolaires est aujourd'hui bien ancrée sur le territoire :

Programme de sensibilisation des scolaires (primaires) proposé annuellement : 150 demi-journées d'animation par an, Fête du Viaur, création et mise à disposition d'outils adaptés au territoire, classes de découverte... ; Interventions auprès des lycéens, BTS...

Un programme de communication destiné au grand public a également été développé :

- 3 bulletins d'information par an
- Site Internet : <http://riviere-viaur.com>
- Fête du Viaur : vendredi pour les scolaires et dimanche réservé au grand public
- Publication d'ouvrages de valorisation du bassin versant du Viaur
- Opération de communication ponctuelle : 15 diaporamas, soirées à thème ....

## **B. LES LIMITES DU CONTRAT**

Le Contrat de rivière reste impuissant face à certaines problématiques qui vont grandissantes sur le bassin hydrographique :

⇒ **la gestion quantitative :**

**Sur ces enjeux forts, le contrat de rivière n'a pas de légitimité pour mener un travail de concertation global à l'échelle du bassin versant. C'est pourquoi, sur cette problématique gestion quantitative seuls quelques dossiers ponctuels ont été suivis mais les enjeux forts pour les années à venir restent en suspens.**

⇒ **La gestion des barrages et seuils :**

Les cours d'eau du bassin versant du Viaur sont largement équipés :

- Grands barrages du Lézou (complexe du Pouget) qui alimentent une usine hydroélectrique sur la rivière Tarn (usine d'intérêt national)
- Nombreux moulins et micro centrales sur le Viaur et ses principaux affluents.

Dans le cadre des Contrats de Rivière, la gestion des barrages et micro centrales n'a pu être abordée que partiellement. En effet, la concertation et la négociation -outils à disposition des contrats de rivière- ne sont pas suffisantes pour mener tous les débats qui s'imposent sur ces usages et doivent être complétés par un cadre réglementaire (articles L 214-18 et L 214-17).

⇒ **L'urbanisation**

Sur ce type de territoires ruraux, l'urbanisation conduit à un mitage de l'espace rural. Cette urbanisation se fait essentiellement par la création de lotissements aux abords des bourgs les plus importants et le long des axes de circulation.

Le comité rivière n'est actuellement pas associé aux réflexions ou aux discussions concernant l'aménagement de l'espace, bien que ces aménagements influencent la qualité de nos cours d'eau (non seulement gestion des effluents domestiques mais aussi des eaux pluviales).

⇒ **Les comportements individuels et collectifs :**

- ✓ Manque de respect ou d'application de la réglementation (rejets de déchets en rivière, non respect des débits réservés, obstruction des cours d'eau (rémanents, clôtures), épandages, stockages d'effluents à proximité de ruisseaux...)
- ✓ Besoin de faire évoluer les pratiques (coupes à blanc sur des terrains pentus, abreuvements directs aux cours d'eau, drainage, recalibrage...).

Le Comité de Rivière du Viaur n'a pas pour rôle de piloter ou de faire appliquer une politique de l'eau. Il peut assurer une mission de consultation et de mise en cohérence des actions.

La mise en place d'une politique de gestion intégrée sur le bassin implique de franchir une nouvelle étape créant un organe consultatif et décisionnel capable de fixer des orientations de gestion et de faire respecter ce cadre de référence aux gestionnaires de la ressource eau.

**Le premier contrat de rivière ainsi que le programme en cours ont été développés sur le bassin hydrographique du Viaur c'est pourquoi il est proposé de conserver ce même périmètre de travail pour développer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (dossier préliminaire déposé en août 2010).**

### **III. L'ETAT ACTUEL DES MILIEUX AQUATIQUES**

#### ***A. LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES AU SENS DE LA DCE***

##### **1. LE CONSTAT**

Depuis 1999 le réseau de suivi de la qualité des eaux s'est largement étoffé. En effet, en 1999 un seul point (station 125 000 Lagarde Viaur) était suivi ; aujourd'hui le bassin versant du Viaur fait l'objet d'un suivi annuel tous réseaux de suivi confondus sur :

- 28 points de suivi en physicochimie
- 8 points de suivi IBGN
- 11 points de suivi IBD
- 3 stations de pêche

Ce réseau de suivi permet de qualifier l'ensemble des masses d'eau du bassin versant du Viaur sachant qu'il est découpé en **43 masses d'eau** :

- 12 masses d'eau superficielles
- 25 très petites masses d'eau
- 3 masses d'eau plan d'eau
- 3 masses d'eau souterraine

L'état des lieux, première étape de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau établi un constat l'état actuel de ces masses d'eau.

- **Sur les 12 masses d'eau superficielles :**
  - o 6 masses d'eau sont en bon état
  - o 5 masses d'eau en état moyen
  - o 1 masse d'eau en mauvais état
  
- **Sur les 25 Très Petites Masses d'Eau superficielles :**
  - o 12 TPME en Bon état
  - o 2 TPME en état moyen
  - o 9 TPME en mauvais état
  - o 2 TPME en Très mauvais état

- **Sur les 3 masses d'eau plan d'eau :**
  - o les deux masses d'eau Bage et Pont de Salars n'ont pas été évaluées.
  - o Pareloup actuellement son état écologique et son état chimique sont bons.
- **Sur les 3 masses d'eau souterraine :**
  - o 2 sont en bon état quantitatif et une en doute
  - o 2 sont en mauvais état chimique et une en bon état

**Globalement sur le bassin versant du Viaur seules 46% des masses d'eau sont en bon état.**

En effet, les cours d'eau de notre territoire subissent des altérations multiples liées notamment à :

- Pressions agricoles fortes : pollutions ponctuelles, pollutions diffuses et aménagement de l'espace
- Le drainage, la rectification et le recalibrage des cours d'eau ont impactés le transport solide
- Prélèvements : faiblesse des débits (cours d'eau sous influence du débit réservé des grands barrages) compromettant le phénomène auto épuratoire de la rivière
- Aménagement des cours d'eau : présence importante de seuils et barrage et de plans d'eau à vocation agricole essentiellement dans la partie aval du bassin versant du Viaur
- ....

**Concernant les objectifs définis pour ces masses d'eau :**

- **Sur les 12 masses d'eau :**
  - o 5 masses d'eau devront être en bon état en 2015
  - o 7 masses d'eau devront être en bon état en 2021
- **Sur les 25 Très Petites Masses d'Eau :**
  - o 1 TPME devra être en très bon état en 2015
  - o 13 TPME devront être en bon état en 2015
  - o 10 TPME devront être en bon état en 2021
  - o 1 TPME devra être en bon état en 2027
- **Les 3 masses d'eau plan d'eau** sont classées masses d'eau artificielles et ont toutes trois un objectif de bon état fixé pour 2015.
- **Sur les 3 masses d'eau souterraine**
  - o La masse d'eau FO059 à un objectif de bon état fixé pour 2015
  - o Les masses d'eau FO008 et FO090 ont un objectif de bon état fixé pour 2021

Soit globalement 22 masses qui devront être en très bon ou bon état en 2015 soit 54 % des masses d'eau (soit moins que les objectifs à l'échelle du bassin Adour Garonne qui sont de 60 % des masses d'eau en bon état en 2015.)

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur

Code_Masse_d_Eau	Nom	Mauvais Etat actuel	Etat actuel	Bon état 2015	Bon Objectif	Bon état 2015	
		écologique	chimique	écologique	chimique	Global	
FRFR204_4	Ruisseau de la Nauze	Mauvais Etat	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Reconquête
FRFR198	Le Léziert de sa source au confluent du Viaur	moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFR203	Le Viaur de sa source au réservoir de Pont-de-Salars	Bon état	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFR204	Le Viaur du réservoir de Pont-de-Salars au confluent du Céor	Bon état	Absent	bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFR205	Le Céor de sa source au confluent du Viaur	Bon état	Absent	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFR206	Le Giffou de sa source au confluent du Céor	Bon état	Absent	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFR208	Le Viaur du confluent du Céor au confluent de l'Aveyron	moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFR370	Le Vioulou du lac de Pareloup au confluent du Viaur	Bon état	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFR371	Le Vioulou de sa source au lac de Pareloup	Mauvais Etat	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFR372	Le Fouquet de sa source au confluent du Giffou	Bon état	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFR375	Le Lieux de Villelongue de sa source au confluent du Léziert	moyen	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Reconquête
FRFR376	Le Rayet de sa source au confluent du Viaur	moyen	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Reconquête
FRFR378	Le Candour de sa source au confluent du Viaur	moyen	Absent	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFRL11_1	Ruisseau de Bage	Mauvais Etat	Absent	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFRL74_1	Le Rieutord	moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2021	<b>Bon état 2027</b>	
FRFRL74_2	Ruisseau de Connes	Mauvais Etat	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFR198_3	Ruisseau de Vayre	moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFR198_4	L'Escudelle	Bon état	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFR198_5	Le Liort	Bon état	Bon	Très bon état 2015	Bon état 2015	<b>Très bon état 2015</b>	Reconquête
FRFR203_3	Ruisseau de Varayrous	Bon état	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFR203_4	Le Bouzou	Bon état	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFR203_5	Ruisseau d'Estache	Bon état	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFR204_1	Ruisseau de Cayrac	Mauvais état	Absent	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFR204_3	Ruisseau de Cantarane	Mauvais Etat	Absent	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

FRFRR204_6	Ruisseau de Congorbes	Très Mauvais Etat	Absent	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFRR205_2	Ruisseau de Clauzelles	Bon état	Absent	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFRR205_4	L'Hunargues	Mauvais Etat	Absent	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFRR205_5	Ruisseau du Lagast	Mauvais Etat	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Reconquête
FRFRR205_7	L'Hume	Bon état	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFRR205_8	Le Glandou	Mauvais Etat	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Reconquête
FRFRR206_2	La Durenque	Mauvais Etat	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Reconquête
FRFRR208_2	Le Lieux	Bon état	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFRR208_5	Ruisseau de Lizert	Bon état	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFRR371_1	Les Douzes	Mauvais Etat	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	
FRFRR372_1	Ruisseau de Connillou	Bon état	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFRR375_1	Ruisseau de Fréjalieu	Bon état	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFRR376_1	Le Vernhou	Bon état	Absent	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Non dégradation
FRFL74	LAC DE PARELOUP	Mauvais Etat	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	Reconquête
FRFL78	RESERVOIR DE PONT DE SALARS	Non évalué	Non évalué	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	
FRFL11	LAC DE BAGE	Non évalué	Non évalué	Bon état 2015	Bon état 2015	<b>Bon état 2015</b>	

		Etat actuel		Objectif			
		Etat Quantitatif	Etat Chimique	Etat Quantitatif	Etat Chimique	Global	
FR-FO-008	SOCLE BV AVEYRON SECTEUR HYDRO O5	Bon état	Mauvais état	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	
FR-FO-059	CALCAIRES DES GRANDS CAUSSES BV AVEYRON	Bon état	Bon état	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	
FR-FO-090	MOLASSE DU BASSIN DE L'AVEYRON	Doute	Mauvais état	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	

## **B. LA QUALITE DES EAUX (PHYSICOCHEMIE ET BIOLOGIE)**

### **1. LE CONSTAT.**

#### **Le suivi Physicochimique effectué sur le bassin versant permet de mettre en évidence :**

**Le paramètre déclassant la qualité de nos cours d'eau est surtout le paramètre Nitrate.** Il témoigne d'une pollution essentiellement diffuse d'origine agricole. Les efforts engagés par la profession, l'opération Agri Viaur menée sur l'ensemble du bassin versant sont donc tout à fait appropriés aux problématiques du territoire et doivent bien évidemment être poursuivis voire renforcés dans l'objectif de réduire le taux des nitrates présents dans les eaux.

La principale caractéristique du bassin versant est le déclassement de la quasi totalité de ses cours d'eau par le paramètre nitrate.

Sur le cours du Viaur, concernant le paramètre nitrates, les tendances évolutives des 4 dernières années se superposent assez fidèlement d'une année sur l'autre. Nous retrouvons systématiquement une augmentation du taux de nitrates en aval du barrage de Pont de Salars et à Saint Just sur Viaur.

D'autre part, après de forts épisodes pluvieux on note en 2006 une forte augmentation (jusqu'à 940 mg / l ) du taux de matières en suspension en certains points

**On se trouve donc bien face à un problème d'ordre général et diffus sur l'ensemble du territoire.**

#### **Le suivi des macros invertébrés effectué sur le bassin versant permet de mettre en évidence :**

De façon générale, les notes IBGN obtenues en 2005 par toutes les stations étudiées au niveau du bassin versant du Viaur augmentent ou restent identiques à celles enregistrées en 2003. Cela témoigne soit d'une amélioration du milieu aquatique, soit d'une contrainte hydrique moins sévère que lors de la campagne estivale 2003. Quoiqu'il en soit, on retrouve au niveau de toutes les stations prospectées des macros invertébrés appartenant à des groupes indicateurs les plus polluosensibles (groupe 8 et 9). Ceci témoigne d'une bonne qualité générale des eaux du bassin versant. Cependant, la nette progression des effectifs de Chironomidés et d'Oligochètes, notamment au niveau du Lézert indique une augmentation ponctuelle de la charge trophique qui devra être maîtrisée dans l'avenir afin de maintenir une bonne qualité des eaux.

### **2. LES FACTEURS INFLUENCANT LA QUALITE DES EAUX**

Les sources de pollutions sont classées en trois grandes catégories selon leur origine : Agricole, Domestique et Industrielle.

Elles peuvent être diffuses ou ponctuelles :

- Les pollutions diffuses, issues de la surface d'un territoire (habitat dispersé ou activité agricole), sont difficilement identifiables en quantité comme en qualité et peuvent provoquer une altération globale de la qualité des eaux.
- A l'inverse, les pollutions ponctuelles, concentrées et localisées, ont un impact fort à un endroit précis et peuvent être plus facilement traitées.

⇒ **ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE**

La répartition de l'habitat sur le bassin versant du Viaur est caractérisée par la prépondérance de l'habitat diffus : 59 % de la population réside hors agglomération et est donc soumise à l'assainissement individuel.

**(1) Assainissement collectif :**

Les collectivités du bassin versant du Viaur ont réalisé d'énormes investissements pour améliorer leur assainissement collectif lors du premier contrat.

On peut considérer que ce territoire est donc relativement bien pourvu en systèmes de traitement collectif des eaux usées avec à ce jour 78 stations d'épuration pour une capacité totale de 35 000 équivalents habitants.

Cependant des travaux doivent encore être réalisés afin notamment de respecter **La Directive Eaux Résiduaires Urbaines**.

Le bilan actuel dressé par la Direction Départementale des Territoires fait état de :

- Bon taux d'équipement globalement sur le bassin versant du Viaur
- Quelques non-conformités portant sur les performances des stations
  - de plus de 1000 eq habitants : Salles Curan, Pont de Salars (Ville), Réquista (pb sur le réseau), Naucelle (Le Bourg), Luc Primaube, Trémouilles
  - de moins de 1000 eq habitants : Castanet (Sever) ; Centres (Sever) ; Quins (Salan)
- Quelques petites stations à créer : Rullac Saint Cirq (110 EqH), Saint Laurent de Lézérou (50 EqH), Saint Léons (60 EqH)

**A ce jour, pour ces bourgs qui n'ont pas d'équipement satisfaisant les règles de la directive ERU ; des efforts sont donc à poursuivre.**

**(2) Assainissement individuel**

Le territoire est surveillé et contrôlé par des Services Publics d'Assainissement Non Collectif. Dans le cadre de ces services, un premier travail de contrôle du bon fonctionnement a été réalisé et des opérations groupées de réhabilitation lancées.

**L'état des lieux dressé met en évidence une non-conformité des installations existantes pour environ 80 % d'entre elles.**

**Cette problématique est prépondérante sur un territoire très rural comme celui du bassin versant du Viaur c'est pourquoi, les opérations de réhabilitation doivent être développées sur l'ensemble du territoire.**

**(3) Assainissement industriel :**

Le bassin versant du Viaur ne comporte que peu d'industries agro alimentaires raccordées à des stations permettant un abattement satisfaisant de leurs effluents.

Par ailleurs de nombreux petits ateliers de transformation intégrés à des exploitations agricoles n'ont pas de système d'épuration spécifique.

Concernant l'assainissement des **structures d'accueil** (notamment les campings en bordure de lacs) une opération contractuelle a été proposée à ces structures ainsi qu'aux très petites entreprises du secteur. Cette opération géographiquement localisée autour des lacs n'a pu être développée faute de mobilisation, il est permis de penser que ces structures ne sont pas mobilisées et ne se sentent pas concernées par ces problématiques.

**L'amélioration de la gestion des effluents des structures d'accueil saisonnières est au vu de la population concernée et des exigences sanitaires (eau de baignade) un axe de travail à privilégier.**

⇒ **L'ACTIVITE AGRICOLE**

L'activité agricole est l'activité prédominante sur le bassin versant du Viaur. En effet, 80 % de la surface du territoire est enregistrée comme Surface Agricole Utile.

L'agriculture orientée vers l'élevage (élevage bovin viande pour la partie Ségala et Ovins lait pour la région du Lévezou) a pour base la production d'herbe (pâturage des animaux à la saison et production de stocks pour l'hiver). Quelques cultures de céréales sont aussi réalisées avec toujours comme objectif la nourriture des animaux.

Le bassin versant du Viaur dans sa partie Aveyronnaise est classé en **Zone Vulnérable aux Nitrates** depuis 1992. Un quatrième programme est actuellement en cours. Le bilan des trois premiers met en évidence le maintien d'un bruit de fond de l'ordre de 15 à 20 mg/l suivant les secteurs. Une révision de cette zone est prévue en 2011 sur la base des campagnes de mesure de la qualité des eaux.

Ce territoire est également répertorié par le SDAGE comme « Zone de vigilance pollutions diffuses : élevages » et « Zone de vigilance pollutions diffuses : nitrates grandes cultures ».

Par ailleurs, les zones du Vioulou amont et du lac de Pareloup sont classées en Zone d'Objectifs Stricts par le SDAGE.

Les principales conséquences sur l'aménagement de l'espace et sur la gestion des milieux aquatiques sont donc :

- Gestion des bâtiments : mises aux normes des bâtiments encadrée par la réglementation (la totalité des exploitations doivent avoir réalisé ou prévu ces travaux)
- Gestion des terres : rotation des cultures, sols nus, plantation des haies, abreuvement des animaux au cours d'eau ....
- Fertilisation et gestion des effluents agricoles

**Les aspects agricoles doivent être pris en compte globalement (en intégrant également les aspects économiques, gestion du temps de travail ...) afin d'accompagner l'évolution des pratiques culturelles dans le respect de l'équilibre de l'ensemble de l'exploitation.**

⇒ **LES OUVRAGES HYDROELECTRIQUES**

Les barrages peuvent agir sur la qualité des eaux du réseau hydrographique. Les impacts sont très liés au niveau trophique et aux caractéristiques du site, notamment la profondeur de la prise d'eau pour la restitution des débits réservés.

Les valeurs des débits réservés en aval de Pont de Salars et Pareloup ne permettent pas d'assurer un écoulement correct des matières en suspension décantables, même de faible dimension granulométrique. Il en résulte une pollution physico-chimique et mécanique indirecte. Le dépôt des matières en suspension, vecteur essentiel de pollutions organiques et en nutriments est favorisé en premier lieu dans les pools et leurs abords mais s'étend aussi dans les secteurs les plus courants où la pente reste réduite.

La réduction des débits joue également un rôle de facteur aggravant au regard de la pollution : sensibilité accrue à la pollution organique par moindre dilution des effluents plus ou moins épurés et limitation de la capacité d'auto épuration du cours d'eau (colmatage des fonds et diminution de la disponibilité en oxygène par ralentissement des vitesses d'écoulement).

Ces aménagements ont des conséquences hydro morphologiques évidentes ; ils sont à l'origine des problèmes de colmatage des fonds, de dégradation de la qualité des eaux (matière en suspension, moindre dilution...)

Les vidanges de Pareloup sur le Vioulou, de Bage sur le ru du même nom et de Pont de Salars sur le Viaur ont été respectivement effectuées en 1993, 1994 et 1995. Le Viaur a donc subi trois vidanges successives sur la partie amont et la vidange de Thuriès dans sa partie basse ; les effets de ces vidanges sont de plusieurs types et se font sentir à plus ou moins long terme.

**La gestion des grands barrages du Lézou (formant le complexe du Pouget et alimentant une usine d'intérêt national) est amenée à évoluer notamment au regard de :**

- **Renouvellement de concession des barrages**
- **Evolution de la réglementation concernant les débits réservés**
- **Mise en place du plan de gestion des étiages du bassin versant Aveyron**

**Ces éléments auront des conséquences très importantes sur le fonctionnement global des cours d'eau. Il est donc indispensable d'être associé à la préparation et à la réflexion concernant ces thématiques.**

⇒ **L'URBANISATION**

Même si ce territoire est un territoire très rural, sans grosses agglomérations, on voit se développer de nombreux lotissements ou des constructions isolées proches de bourgs ou de petites agglomérations (Baraqueville, Pont de Salars, Naucelle, Cassagnes, Rieupeyroux...) et en bordure d'axes de circulation notamment le long de la N88.

**La gestion des eaux pluviales doit, dans le cadre de ces projets être prise en compte et réfléchie.**

## **C. ETAT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE**

### **1. LE CONSTAT**

Classé grande rivière avec une largeur à sa confluence de l'ordre de 30 à 35 mètres, le Viaur se caractérise surtout par sa faible profondeur (moyenne de 1 mètre) et ses eaux vives sans être vraiment être torrentueuses : C'est une rivière de moyenne montagne.

Les caractéristiques des données hydrologiques des stations de référence montrent une évolution des débits caractéristique du sud du Massif Central. Ces cours d'eau, de régime pluvial, présentent des hautes eaux hivernales et des étiages importants en été voire en automne. La nature géologique des terrains n'assurant pas d'effet régulateur sur les débits (pas de nappe phréatique permettant d'atténuer les étiages), l'irrégularité des débits annuels et inter annuels, est relativement forte pour l'ensemble des cours d'eau. Cette situation est encore plus contrastée pendant les années humides.

Le rapport entre le débit moyen mensuel le plus fort et le plus faible est toujours supérieur à 10 alors que les rapports entre les moyennes des précipitations ne sont jamais supérieurs à 2.

L'explication de cette incohérence apparente réside dans le fait que l'évaporation directe et les plantes interceptent l'essentiel des apports du printemps et de l'été et qu'aucune réserve souterraine importante ne permet de lisser les débits. Cet effet est sensible jusqu'au début de l'automne.

Heureusement pour les cours d'eau, les stocks naturels que sont les sols et l'aquifère superficiel ou profond se vidangent lentement assurant ainsi un débit résiduel même en l'absence de précipitations. Ces aquifères sont donc les seuls garants du débit d'étiage. Les étiages les plus sévères correspondent à des périodes de tarissement de ces stocks souterrains.

#### ⇒ **Valeurs de référence**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour Garonne prévoit la fixation d'objectifs quantitatifs à l'étiage (Débit Objectif d'Etiage et Débit de Crise) en différents points caractéristiques (notion de point nodal).

- Le Viaur à Laguédie : DOE = 1,6 m<sup>3</sup>/s                      DCR = 0,3 m<sup>3</sup>/s
- L'Aveyron à Laguédie :                      DOE = 1,6 m<sup>3</sup>/s                      DCR = 0,7 m<sup>3</sup>/s
- L'Aveyron à Loubejac : DOE = 4 m<sup>3</sup>/s                      DCR = 1 m<sup>3</sup>/s

La vérification du DOE se fait à postériori : il est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN 10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE.

#### ⇒ **ETIAGES**

Les étiages, toujours marqués, sont plus ou moins longs selon les conditions climatiques. Les années moyennes présentent un étiage sévère de juillet à septembre. Il se prolonge jusqu'en octobre lors des années sèches. Alors que pour les années humides, il est concentré sur le mois d'août. Ces observations sont également valables pour les affluents du Viaur, avec toutefois des étiages plus sévères pour le Vioulou (subit l'influence des prélèvements pour AEP) pendant les années sèches et moyennes. Cet étiage peut alors s'étaler de juin à novembre.

Avant les aménagements hydroélectriques, le Viaur présentait naturellement des étiages sévères lors des années sèches. Ces aménagements pérennisent ces étiages et les prolongent à la période automnale voire hivernale.

Une réflexion pour la mise en œuvre d'un Plan de Gestion des Etiages sur le bassin versant Aveyron a été lancée dans les années 2000. Ce travail c'est heurté à l'échec de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de barrage de Vimenet.

Ce PGE identifiait également le complexe du Pouget comme un élément important puisque 10 millions de mètres cube ont été identifiés comme disponibles par EDF et ce tout en préservant les contraintes touristiques (côte 801,5 validée dans la convention avec le conseil général de l'Aveyron).

Aujourd'hui, une convention lie les trois départements (Aveyron, Tarn et Tarn et Garonne) et EDF pour un volume de stockage de 2 millions de m<sup>3</sup> jusqu'en 2011. A ce titre, en 2003, 1,47 M m<sup>3</sup> et en 2005 c'est 1,26 Mm<sup>3</sup> qui ont été déstockés des ouvrages du Lézou (coût du déstockage : 0,0075 € du m<sup>3</sup>).

### ⇒ **HAUTES EAUX**

Pour le Viaur, les fortes eaux, maximales en février, s'étendent de décembre à mai lors des années humides. Lors des années sèches et moyennes, seuls les mois de décembre, janvier, février voire mars sont caractérisés par des débits plus soutenus.

Les richesses hivernales pour les cours d'eau du bassin du Viaur sont moyennes à satisfaisantes et supérieures à celles observées pour les cours d'eau du bassin de l'Aveyron. Les valeurs les plus fortes, en terme de débit spécifique, sous l'influence des précipitations plus importantes du Lézou, sont observées pour le Vioulou à Trébons Bas et pour le Viaur à Arques.

A l'échelle du bassin naturel, on constate une détérioration de la richesse des disponibilités hivernales pour le Viaur sur la moyenne et basse vallée. En tenant compte de la réduction de la superficie induite par les aménagements hydroélectriques, les disponibilités hivernales du Viaur sont moyennes et proches, en terme de débit spécifique, de celles du Lézert.

### ⇒ **RISQUES DE CRUES ET D'INONDATIONS**

Les communes ne sont que très rarement confrontées aux problèmes de crues et d'inondations. L'absence de crues remarquables sur les grands axes (notamment le Viaur et le Vioulou) peut s'expliquer par la présence en amont complexe du Lézou par l'intermédiaire duquel un transfert d'eau est effectué (concessions EDF) écrêtant ainsi les crues.

Cependant, depuis quelques années des bourgs ou hameaux sont touchés par de violentes inondations (Laguépie, Gramond, Cassagnes).

Ces inondations sont très localisées et liées à des phénomènes orageux violents sur des petits cours d'eau.

En 2007, l'inondation du bourg de Cassagnes Bégonhes a été très violente et a généré de gros dégâts matériels. Cet épisode a remis au devant de la scène la nécessité de mieux connaître, mieux informer et donc mieux prévenir le risque inondation.

C'est pourquoi, le syndicat mixte du bassin versant du Viaur a réalisé un Schéma de Prévention des Inondations sur le bassin du Céor Giffou. Ce travail a permis aux collectivités concernées de mettre en œuvre des travaux de protection et de prévention et de lancer une réflexion plus approfondie à l'échelle du bourg de Cassagnes Begonhes notamment (travail actuellement en cours).

Le syndicat lance également cette année, un schéma de prévention des inondations qui permettra de couvrir la totalité du bassin hydrographique du Viaur (complément indispensable au SPI céor Giffou).

De plus, les services de l'Etat envisagent également de couvrir ce territoire par des Plan de Prévention du Risque Inondation dans les années à venir.

Au niveau de la zone de confluence avec l'Aveyron, le risque d'inondation est beaucoup plus présent. C'est pourquoi, la commune de Laguépie de part sa topographie est la plus exposée. Cette collectivité est déjà munie d'un Plan de Prévention des Risques. Cependant à l'heure actuelle aucun projet de protection n'est envisagé.

## 2. LES FACTEURS INFLUENCANT LA GESTION QUANTITATIVE

### ⇒ OUVRAGES HYDRAULIQUES

Sur le haut de son bassin versant, le Viaur est aménagé à des fins hydroélectriques de façon importante depuis 1953. Les retenues créées par barrage des cours d'eau sur le Viaur à Pont de Salars, sur le Bage, le ru de la Gourde alimentent la retenue de Pareloup sur le Vioulou. Une retenue plus modeste sur le Céor alimente directement la conduite forcée descendant de Pareloup.

L'ensemble des volumes issus de ces connexions est tout d'abord turbiné à Alrance puis les volumes sont ensuite stockés dans le lac de Villefranche de Panat et Saint Gervais pour être à nouveau turbinés au Truel. A l'issue de ce circuit les eaux sont ensuite délivrées dans la rivière Tarn qui voit ainsi son débit soutenu.

La superficie totale impliquée par ces aménagements est d'environ 1550 hectares (15,5 km<sup>2</sup>), répartie de la manière suivante :

- Barrage de Pont de Salars : 190 hectares – Capacité utile 15 Mm<sup>3</sup>
- Barrage de Pareloup : 1260 hectares – Capacité utile 169 Mm<sup>3</sup>
- Barrage de Bage : 53 hectares
- Barrage du ru de la Gourde : 16 hectares

D'autre part, dans la partie aval du Viaur un autre barrage a été aménagé : barrage de Thuriès - capacité utile 1.31 Millions de m<sup>3</sup> (fonctionnement actuel au fil de l'eau ; des travaux sont en cours afin de mettre en place un fonctionnement par écluse)

L'usage hydroélectrique de la ressource, via les infrastructures EDF, est l'usage principal sur ce bassin. C'est 80 % du linéaire du Viaur (129 km) et 10 kilomètres sur le Vioulou qui subissent des contraintes hydrologiques fortes puisque les débits réservés à l'aval de ces ouvrages sont égaux à 1/30<sup>ème</sup> du module inter annuel. La superficie totale impliquée dans ces aménagements est de 384 km<sup>2</sup> soit ¼ du bassin versant. A cela s'ajoute sur la basse vallée du Viaur, la gestion de la retenue de Thuriès.

A titre d'exemple, de 1961 à 1972, ces volumes représentent à l'échelle du bassin versant, soit à Laguépie, en moyenne 26 % des apports en automne et 31 % des apports en hiver. En écrétant les crues de fréquence élevée, les aménagements compromettent la capacité d'auto épuration du cours d'eau sur certains secteurs et prolongent dans le temps les effets négatifs des trois vidanges des retenues.

La prise en compte de ces ouvrages se fait de la façon suivante : l'influence de la dérivation s'observe dès l'aval de chaque barrage et jusqu'à l'Aveyron au moins ; cette influence se traduit par :

- la suppression du bassin versant supérieur dans les comptes hydrologiques des stations de l'aval
- le rajout de la valeur des débits réservés qui deviennent source du bassin. Pour Pareloup, une convention lie le barrage et l'usine d'eau potable à l'aval, qui capte une partie du débit restitué. Seul le bilan pour la rivière à l'aval est conservé (80l/s)

Cet impact s'observe donc sur les stations de Saint Just, Estrébalde, Laguépie et plus en aval à Loubejac.

On peut noter que les barrages ont une influence variable sur le débit du Viaur. Selon le mois et même l'année considérée l'amputation des apports est soumise aux variations non seulement climatiques mais aussi aux variations des prélèvements effectués selon la demande en électricité.

### ⇒ **LES PRELEVEMENTS POUR L'A.E.P**

L'analyse des données montre l'abondance des prélèvements dans toutes les parties supérieures du bassin. L'altitude moyenne des 80 sources captées recensées est de 847 mètres. C'est en fait une part significative de la ressource naturelle à l'étiage qui est ainsi prélevée.

La distribution géographique de ces prélèvements en tête de bassin versant pénalise le chevelu hydrographique et une grande part du linéaire des cours d'eau. Le poids en débit représente un débit instantané moyen total de 270 l/s répartis en 70 l/s pour les sources, 180 l/s pour les lacs et 20 l/s pour les cours d'eau.

L'analyse de la variabilité mensuelle fait apparaître une différenciation importante entre les besoins urbains et ruraux :

- La ville de Rodez a une consommation quasi égale dans l'année avec quelques légères variations imputables aux périodes de congés.
- Le syndicat du Ségala couvre un territoire largement rural et montre une plus forte variation des besoins avec un pic en juillet août. Ce décalage que l'on retrouve sur une commune autonome s'explique essentiellement par des besoins agricoles et notamment de l'élevage (basculé de l'alimentation de sources ou puits vers le réseau de distribution).
- Le poids de l'agriculture sur les besoins en eau potable est une caractéristique importante qui pourrait être plus déterminante que l'évolution des populations pour l'évaluation des besoins futurs.

Sur le bassin versant du Viaur, l'avenir de la filière AEP dépend étroitement de deux phénomènes distincts :

- Le développement agricole et les filières retenues peuvent avoir une incidence fortement marquée par la saisonnalité. Ces besoins sont peut être difficiles à planifier car dépendants du contexte extérieur fluctuant, mais il est possible que la disponibilité en eau puisse devenir localement un frein. Pour des raisons zootechniques et sanitaires la filière porcine par exemple est directement dépendante de la fourniture d'eau potable.
- L'évolution des relations entre points de production et points de consommation qui s'exprime de façon assez spectaculaire avec le cas de Rodez où l'on a mesuré une augmentation des besoins de 1,7 millions de m<sup>3</sup>/an à 2,5 millions de m<sup>3</sup>/an dès la mise en service du prélèvement dans la conduite du Sarret. Il faut voir là l'effet d'un transfert de ressource et la réduction d'une pression limitant la consommation sur l'agglomération. En outre, de façon générale, les échanges marchands liés à l'interconnexion favorisent certains types de ressources plus faciles à exploiter.

Les communes aveyronnaises du bassin du Viaur, à l'exception de Lestrade et Thouels, sont incluses dans la zone de répartition des eaux (R214-24 du code de l'environnement). Il s'agit de zones sensibles, d'un point de vue quantitatif de la ressource. Ceci implique que les volumes prélevables doivent être compatibles avec le respect des Débits Objectifs d'Etiage pour les quinquennales sèches et qu'aucune autorisation temporaire de prélèvement ne peut être délivrée

Les volumes prélevés annuellement pour cet usage sur l'ensemble du bassin versant sont estimés à 9 millions de m<sup>3</sup>. Sur ces 9 millions prélevés, beaucoup sont exportés (ville de Rodez, SIAEP du Ségala, Syndicat du Carmausin) hors du bassin versant du Viaur en conséquence, il n'y a pas de retour après utilisation dans le bassin versant du Viaur.

Par ailleurs, des projets de nouveaux prélèvements en eau sur les barrages du Lévezou liés aux évolutions des structures gestionnaires de l'Adduction en Eau Potable sont actuellement en cours de réflexion afin de sécuriser l'alimentation des populations.

**L'enjeu eau potable est très fort sur ce territoire, le SDAGE confirme cet enjeu en classant en liste D3 : captages stratégiques menacés et en Zone à Objectif plus Strict le Vioulou amont et le barrage de Pareloup.**

## ⇒ **LES USAGES AGRICOLES**

### **(1) *Les collinaires***

Il est important de rappeler que toute retenue collinaire, quelle que soit sa surface, établie sur un cours d'eau nécessite une autorisation administrative au titre du code de l'environnement et que la définition de cours d'eau ne se limite pas à leur cartographie sur cadastre ou sur IGN.

248 lacs collinaires sont recensés sur le bassin avec une densité particulière à l'Ouest (Lieux du Viaur, Lézert, Liort et Jaoul).

Environ un collinaire sur deux a un volume inférieur à 10 000 m<sup>3</sup> et 10 % supérieurs à 40 000 m<sup>3</sup>.

L'incidence de ce type d'ouvrage est bien entendu liée au stockage d'une ressource qui normalement se serait trouvée dans les débits des cours d'eau récepteurs. On constate que la plupart des ouvrages sont classés en « eaux closes ». Ce classement signifie théoriquement que les plans d'eau ne sont pas en relation même temporairement avec un cours d'eau.

En fait ces ouvrages ferment des petits talwegs secs et le plus souvent au niveau d'une source qui, de fait, se trouve « captée ».

L'essentiel des surfaces irriguées s'est développé sur la base des volumes stockés dans les collinaires ; ceci s'explique par l'incidence du régime naturel d'étiage des cours d'eau, et la géographie qui a placé la ressource la plus abondante (le Viaur) difficilement accessible au fond d'une vallée encaissée. Ces petits ouvrages ne sont pas pour la majorité d'entre eux équipés de vannes de fond permettant d'assurer un débit réservé correct.

La volonté de sécurisation des ressources pour des besoins agricoles grandit : de nombreux projets de création de petits barrages, de collinaires et de forages sont aujourd'hui portés par les exploitants agricoles cependant, on ne voit pas encore sur notre territoire de dynamique collective comme c'est le cas sur des territoires très dépendant de l'irrigation pour leur production.

## **(2) Pompages**

Cette exploitation directe de la ressource est faible sur l'ensemble des cours d'eau :

- En 2003 : 180 000 m<sup>3</sup> prélevés
- En 2006 : 150 000 m<sup>3</sup> prélevés

L'incidence de l'irrigation paraît donc devoir être ramenée à l'impact des collinaires.

## **(3) Le drainage**

Le peu de terre disponible a conduit les agriculteurs à drainer de nombreuses parcelles afin de pouvoir les exploiter. Ces gros travaux ont pour la plupart été réalisés dans les années 1975 à 1985.

Le drainage des sols a un impact indéniable sur la gestion quantitative des cours d'eau puisque l'eau s'évacue des sols plus rapidement : aggravation des débits d'étiage et augmentation des débits hivernaux (ces zones ne jouent plus leur rôle de rétention d'eau et de réalimentation).

# **D. MORPHOLOGIE ET FONCTIONNALITES DES MILIEUX AQUATIQUES**

## **1. LE CONSTAT ET FACTEURS D'INFLUENCES**

### **⇒ LA RIPISYLVE**

#### **⇒ Cas des rivières affluentes et têtes des bassins :**

La ripisylve est clairsemée sur la quasi-totalité des têtes de bassin : elle est présente sous forme d'un alignement d'arbres ou arbustes sur plus de 70 % du linéaire. Bien souvent, une seule classe d'âge existe (coupes à blancs et rejets en cépées).

Les essences principales sont :

- le Saule marceau (très bien représenté)
- l'Aulne glutineux (importantes mortalités dû au champignon phytophthora mais qui semble aujourd'hui diminuer)
- le frêne commun (longtemps utilisé pour la feuille)
- le chêne et le merisier
- le noisetier, l'aubépine, le sureau...

Cependant, sur certaines parties du linéaire de berges une ripisylve adaptée et optimale est présente, notamment sur les secteurs ayant bénéficiés de plantations effectuées dans le cadre des travaux de restauration des berges.

⇒ Cas du Viaur et du Vioulou en aval des lacs de barrage et de certains affluents :

Sur leurs cours médian et aval les cours d'eau s'enfoncent dans des gorges profondes aux pentes très abruptes.

Ces vallées du Viaur et de ses affluents sont les seuls secteurs inoccupés par l'agriculture, car inadaptés.

Cependant, l'évolution de la mécanisation notamment dans les années 1980 (arrivée des 4 roues motrices) a permis le travail des sols en pentes autrefois réservés aux prairies.

Les versants qui sont trop pentus pour être cultivés, sont occupés par les bois, omniprésents surtout en exposition Nord. Les friches ont colonisé les anciennes parcelles et terrasses agricoles abandonnées, alors que les landes à bruyères recouvrent principalement les affleurements rocheux en exposition sud.

⇒ La végétation du bassin versant du Viaur :

La végétation arbustive est composée essentiellement de chênes de plusieurs espèces et de châtaigniers ; l'implantation de ce dernier ayant été favorisée à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. L'arbre du Ségala et de la vallée du Viaur est bien le châtaignier, véritable symbole au début du siècle, il était encore une des bases de l'économie locale. Aujourd'hui, la production de châtaignes et de marrons est en constant déclin. En effet, les châtaigneraies ne sont plus entretenues ; leur abandon provoque l'enfrichement du sous-bois, elles sont vieillissantes et atteintes par la maladie, notamment l'encre et le chancre.

Des plantations de résineux (Douglas, Epicéa...) ont été effectuées à partir de la seconde guerre mondiale en particulier au détriment de la châtaigneraie.

Les essences relevées appartiennent à 4 séries différentes de végétation :

- série atlantique du chêne tauzin et du chêne pédonculé (chêne tauzin, chêne pédonculé, millepertuis, chèvrefeuille, véronique, germandrée...)
- série sub atlantique du chêne sessile (chêne sessile, néflier, houx, alisier torminal, bourdaine, anémone, charme, tilleul et châtaignier)
- série montagnarde du hêtre (hêtre, houx, noisetier, primevère, géranium nouveau, scille, mercuriale, digitale pourpre, lis martagon...)
- série du bord des eaux (aulne glutineux, divers saules, frêne, peuplier, viorne obier, houblon, prèles, carex, phragmites et la sibthorpie d'Europe)

Certaines de ces espèces sont rares à très rares, non seulement dans la vallée du Viaur mais aussi dans les départements du Tarn et de l'Aveyron. Il s'agit de la Sibthorpie d'Europe et surtout de la spiranthe d'automne (orchidée peu commune), de l'œillet de Montpellier, du Lis de Martagon et de l'Oreopteris limbosperma (fougère rarissime).

**Le bassin versant du Viaur est remarquable de part sa grande biodiversité**

⇒ **FONCTIONNALITE DES MILIEUX**

⇒ Cas des rivières affluentes et têtes des bassins :

Les principaux problèmes observés proviennent de la gestion de l'espace rural riverain. Sur les plateaux, plus propices au travail de la terre, les têtes de cours d'eau ont subi des pressions fortes. En effet, ils ont souvent été :

- Busés ou drainés pour assécher des parcelles et ainsi les rendre cultivables
- Recalibrés ou rectifiés pour faciliter l'exploitation des parcelles riveraines

Ces aménagements ont générés de profondes modifications morphologiques des têtes de bassin et par voie de conséquence de leur fonctionnement qui n'a pas été sans impact sur la faune et la flore des têtes de cours d'eau.

Ces secteurs sont aujourd'hui :

- Ensablés : colmatage du fond du lit (diminution du nombre de frayères fonctionnelles)
- Déconnectés des zones de réalimentation et de l'aquifère de fracturation (débit d'étiage très sévère)
- Dépourvus de zones humides aux fonctionnalités diverses.

On note aussi :

- La fermeture des chenaux d'irrigation sur les chaussées à vocation agricole et l'abandon des moulins : ensablement et envasement des retenues ;
- Des pollutions diffuses agricoles ou des rejets d'eaux usées des hameaux : colmatage du lit et galets « glissants » sur des tronçons plus ou moins marqués
- Un manque de protection physique (clôtures) des cours d'eau contre le bétail qui divague librement et empêche la régénération naturelle de la végétation
- Un manque d'entretien des berges : saules encombrants (non recépés) et bois morts accumulés dans le lit ;

Pourtant, ces petites rivières gardent une bonne capacité d'auto épuration grâce à un débit directement lié aux conditions climatiques.

**Il est important de garder à l'esprit que les têtes de bassin et les petits émissaires sont le point de départ pour la restauration d'un bon état des cours d'eau et des milieux aquatiques.**

⇒ Cas du Viaur et du Vioulou en aval des lacs de barrage :

Pour ces deux rivières, les causes de dégradation sont dues à la quantité d'eau restituée en aval des barrages : de très faibles débits.

Autre cause de dégradation et de modification du faciès du cours d'eau sur ces secteurs sont les aménagements hydroélectriques, la réduction des vitesses de courant pour les cours d'eau régulés artificiellement où les débits sont en permanence faibles.

En effet, les débits réservés ainsi que les trois vidanges successives des ouvrages ont provoqué :

- Une variation de la disponibilité globale en habitat (zone d'assèchement temporaire, diminution et augmentation rapide des vitesses d'écoulement...)
- Un bouleversement du fonctionnement du cours d'eau par manque de crues morphogènes (remaniement des matériaux, décolmatage...)
- Les faibles débits liés aux étiages sévères et aux prélèvements effectués sur le haut du bassin versant.

⇒ La nature des travaux réalisés et prévus.

Les premiers travaux avaient une logique principalement hydraulique impliquant l'abattage d'arbres morts, dépérissants ou penchés ; l'élagage de branches basses et le recépage des cépées.

Petit à petit, la nature des travaux a évolué vers des abattages plus légers, se limitant à certains arbres morts. L'élagage a disparu sauf pour des secteurs à fortes valeurs paysagère et touristique. Cette évolution au fil des années s'est appuyée sur des acquis d'expérience et une plus grande concertation avec les professionnels et acteurs de la rivière.

Ainsi, l'écosystème entier de la rivière est appréhendé aujourd'hui en incluant la faune surtout piscicole mais aussi rupestre comme la loutre et la flore dans un souci de diversité biologique.

Des travaux d'aménagement ont également été développés : mise en place de clôtures, de passages à gué, d'abreuvoirs empierrés et réalisation de nombreuses plantations.

Ces aménagements concernant essentiellement les têtes de cours d'eau ont été développés ces dernières années et ont pour objectif la stabilisation des berges (limiter l'apport de fines pour stopper l'ensablement et l'envasement du lit...) et la lutte contre le réchauffement des eaux.

⇒ **FLORE ET MILIEUX REMARQUABLES**

⇒ De nombreux sites remarquables ont été recensés et classés à divers titre .:

**Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) :** Des ZNIEFF de type I et II liées aux cours d'eau ont été répertoriées. Elles concernent plus particulièrement l'aval de la vallée du Viaur (de la confluence avec l'Aveyron jusqu'à la commune de Trémouilles) ; les vallées aval des principaux affluents du Viaur (Jaoul, Vernhou, Lézert, Liort, Céor, Giffou) ; les rivages lacustres autour du lac de Pareloup et de la retenue de Pont de Salars ainsi que des zones humides du Lézou répertoriées sur l'amont du bassin versant.

**DIRECTIVE HABITAT :** Les sites intégrés au réseau NATURA 2000 (Directive Habitat 92/43 CEE) sont au nombre de deux sur le bassin versant du Viaur :

- **Les tourbières du Lézou (site n° 1224) :** ce site identifié d'importance communautaire au titre de la directive habitat est un site éclaté sur 410 hectares et concerne 10 communes. Des ZNIEFF ont également été répertoriées sur ce même territoire ; des mesures contractuelles de gestion existent (Parc Naturel des Grands Causses, Opérations agri environnementales Grands Causses et Tourbières Zones Humides) ainsi qu'un programme Life Tourbières de Midi Pyrénées.
- **Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou (site n° 81000) :** ce site identifié d'importance communautaire au titre de la directive habitat est un système linéaire écomplexe qui prend en compte les vallées de ces divers cours d'eau. Des ZNIEFF ont été répertoriées sur ce territoire.

⇒ Des milieux très spécifiques : zones humides et tourbières

• **Définition :**

Les prairies humides sont composées d'une flore spécifique pouvant vivre dans des sols inondés quelques mois de l'année. Ces milieux sont d'une grande valeur patrimoniale du point de vue de la flore et de la faune, mais aussi pour le rôle qu'ils jouent dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Les tourbières sont des milieux fragiles dont l'édification se réalise sur une période de 2000 à 5000 ans. Elles sont généralement saturées en eau pendant une longue période voire en permanence. Elles abritent des espèces végétales spécialisées, reliques de périodes froides passées. Les tourbières sont caractérisées par la présence de la tourbe.

- **Etat actuel et programme de gestion :**

La régression de ces milieux remarquables (tourbières et prairies humides) est incontestablement liée à la pression agricole.

Le peu de terre disponibles et facilement exploitables ont conduit à des travaux agricoles importants dans les années 1980 : drainage d'une grande partie de ces zones, busage, rectification et recalibrage de petits émissaires. Cette pression a eu pour conséquence une disparition importante de ces zones.

Cependant il est difficile de définir quantitativement et qualitativement la surface de zones impactées car aucun recensement n'a été réalisé antérieurement aux grandes périodes de travaux d'aménagement de l'espace.

La faune et la flore très particulières inféodées à ce type de milieux a bien évidemment souffert de la disparition de ces habitats.

Aujourd'hui un travail de longue haleine a été engagé auprès des propriétaires pour tenter de retrouver la fonctionnalité de certaines de ces zones tout en gardant présent à l'esprit le nécessaire équilibre économique des exploitations agricoles. Des actions d'information, d'accompagnement technique, de contractualisation ont été et sont proposées sur des sous bassins particuliers (Viaur et Vioulou amont et Cône amont dans le cadre d'un PAT innovant). Il sera indispensable de perpétuer ces opérations pour retrouver la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Plusieurs tourbières sur le Lévezou font l'objet de programme de restauration et de gestion. On peut citer à titre d'exemple, la Tourbière des Rauzes, propriété du Conseil Général de l'Aveyron (surface d'environ 12 hectares) dont l'acquisition et la gestion est possible grâce aux produits de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels. De même la tourbière des Fous, sur la commune d'Arviu mais aussi des sites éparpillés sur le plateau du Lévezou qui ont pu bénéficier de Mesures Agri environnementales et de Contrat d'Agriculture Durable.

Les aménagements urbains (lotissements, aménagements routiers...) ont eux aussi impactés ces milieux. La prise en compte de la gestion des cours d'eau au sens large doit être systématique dans les projets de développement urbains et de développement local.

**A ce jour, on ne dispose pas d'une vision exhaustive des zones humides sur le bassin versant. Seul un recensement de ces zones a été réalisé sur le secteur du Lévezou., il sera donc nécessaire de recenser, cartographier et classier l'ensemble des prairies humides du bassin versant du Viaur notamment sur la partie médiane et aval du bassin qui n'a fait l'objet d'aucune prospection à proprement parlé.**

⇒ Les vallées sauvages :

A contrario, ces zones souffrent d'abandon. Autrefois entretenues pour l'alimentation humaine et animale (notamment concernant les châtaigneraies) elles sont aujourd'hui délaissées.

Les maladies, le vieillissement et la plantation de bois de meilleur rendement ont conduit à un mauvais état des peuplements.

Il sera donc nécessaire de travailler aux côtés des gestionnaires publics et privés pour développer des plans de gestion respectueux des espèces indigènes et emblématiques de ces vallées.

⇒ **FAUNE PISCICOLE**

Source : Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles – FDAAPPMA Aveyron

Le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles met en évidence un état perturbé pour la totalité du bassin versant du Viaur.

En effet, le diagnostic des 6 contextes fait ressortir un état perturbé avec plus ou moins de déficit selon les sous bassins versants. La méthodologie du PDPG ne peut appréhender avec efficacité les problèmes inhérents à la pollution diffuse qui demeure fortement insidieuse sur l'ensemble du bassin du Viaur de telle sorte qu'il paraît probable que les déficits constatés soient bien en deçà de la réalité.

	CONTEXTE					
	Viaur amont de Pont de Salars	Vioulou amont de Pareloup	Viaur de Pont de Salars jusqu'au Pont du Diable + Vioulou aval + Bage	Viaur de l'aval du Pont du Diable jusqu'à la confluence avec le Céor + Nauze	Céor	Giffou, Cône, Durenque
DEFICIT	41%	68.4%	54%	43%	30%	35%

La synthèse des perturbations rencontrées sur le bassin du Viaur est délicate tant ce bassin est un réceptacle des problèmes que l'on met en évidence sur l'ensemble du département.

La plupart des têtes de bassin, site de reproduction de la truite, sont soumis à de gros problèmes de colmatage.

Les politiques successives de drainage des zones humides ont engendré via le curage et le recalibrage des petits ruisseaux la destruction des zones de frayères ou leur colmatage par des apports direct de sable ou de limon dans le lit du cours d'eau. Autre conséquence directe mais plus pernicieuse de l'assèchement des zones humides réside en l'augmentation des débits en période de crue et en leurs faiblesses en période estivale.

L'impact de plus en plus marqué de ces étiages corrélé à la présence de nombreux étangs en tête de bassin en prise direct avec le cours d'eau induit une augmentation de la température de l'eau mettant en péril les populations de truites complètement inféodées à celle-ci.

L'ensemble des rejets directs et diffus est responsable d'une pollution diffuse pernicieuse dont l'impact sur les populations de truites fario est très difficile à mettre en évidence.

Bien que la rivière Viaur soit, dans une moindre mesure, confrontée aux perturbations précitées, on met en évidence de sérieux problèmes de colmatage et de débit inhérents à la présence des barrages EDF de Pont de Salars et de Pareloup.

L'ensemble du bassin versant du Viaur est également touché par le problème des chaussées qui stoppe la franchissabilité des géniteurs en période de reproduction, réchauffe l'eau par création de zones lenticules et colmate les frayères.

Cependant, le bassin versant du Viaur présente des potentialités intéressantes :

Les appartenances typologiques des affluents du Viaur se situent dans la zone salmonicole et la zone mixte. Le caractère salmonicole des cours d'eau est dominant et la majorité des cours d'eau présente des caractéristiques typologiques proches de l'optimum pour la truite Fario. La zone mixte est localisée sur les cours aval du Giffou, du Céor et du Lézert.

Sur le Viaur on observe une évolution longitudinale naturelle des potentialités piscicoles. Cette évolution longitudinale du régime thermique du Viaur est induite par la présence des retenues de Pont de Salars, de Pareloup et de Thuriès.

On a donc :

- les eaux à vocations salmonicoles, à l'amont de la retenue de Pont de Salars et à l'aval de cette retenue jusqu'à la confluence avec le Vioulou (la restitution du débit réservé par vanne de fond maintient la vocation salmonicole sur le parcours)
- les eaux, à vocations cyprinicoles, dans la partie basse du Viaur, à l'aval de la confluence avec le Céor
- entre ces deux espaces, aux potentialités clairement définies, s'intercale une zone à vocation salmonicole mais perturbée par la réduction du débit du Viaur et du Vioulou. Le réchauffement rapide des eaux en période estivale favorise une cyprinisation du cours d'eau

Le Viaur et certains de ses affluents sont classés en « **axe migrateur** » :

- ⇒ le Lézert : aval de la chaussée du Valadier
- ⇒ Lieux de Villelongue : aval chaussée de Bernadou
- ⇒ Viaur : aval barrage de Thuriès

D'autre part, des populations d'écrevisses à pattes blanches ont été recensées sur des affluents et sous affluents du Viaur (espèce protégée : arrêté de 1983).

### L'organisation de la gestion piscicole

Concernant la gestion piscicole sur le bassin versant du Viaur, il est important de noter la naissance d'une association halieutique : Halieuti Viaur qui regroupe les 11 associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du bassin versant du Viaur.

La création de cette association, appuyée par les Fédérations Départementales de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne, est de bonne augure pour la mise en œuvre d'un travail collectif à l'échelle du bassin versant.

**La qualité et la diversité des milieux naturels du bassin versant du VIAUR a été reconnue par divers classements et inventaires.**

**Ce type de territoire, situé aux sources de grands bassins doit être restauré, géré et entretenu car c'est bien les petits cours d'eau qui font les grandes rivières ...**

⇒ **LA FAUNE (Hors piscicole)**

⇒ Concernant les grands mammifères :

Les changements dans les pratiques agricoles avec un abandon des zones trop pentues a permis à la forêt de recoloniser toutes ces vallées, favorisant du même coup certaines espèces comme le Cerf, le Chevreuil et le Sanglier.

La fermeture des milieux provoquée par le vieillissement des boisements, les pratiques agricoles et l'abandon de la vigne a, par contre un effet néfaste sur certaines espèces classées gibier comme la Perdrix rouge ou le Lapin de Garenne. Ce dernier ayant en plus subi des épizooties. Seul, le Lièvre est à nouveau bien présent. Il semble mieux s'adapter aux nouvelles méthodes agricoles que le Lapin de Garenne.

⇒ Les autres mammifères :

- Le Renard est présent partout ; ces dernières années, les effectifs ont subi une forte chute suite à une sorte de gale ; il semble à nouveau revenir à des effectifs plus conséquents.
- Le Blaireau est bien présent sur l'ensemble du territoire
- La Fouine est elle aussi très bien représentée sur le territoire ; cette espèce affectionne les lieux habités
- La Martre semblait absente il y a quelques années mais aujourd'hui on la retrouve un peu partout sur le bassin versant du Viaur. Elle affectionne particulièrement les milieux forestiers
- La Belette est présente surtout sur le Ségala
- L'Hermine est elle, plutôt représentée sur le Lévezou et le Lagast
- La Genette, cette espèce protégée est présente avec de faibles effectifs
- Le Ragondin originaire d'Amérique, a colonisé le bassin versant depuis les années 90
- Le Rat Musqué est également originaire d'Amérique ; il est arrivé plus tôt (années 80)
- La Loutre : suite à une étude menée sur la présence de cette espèce on peut affirmer qu'elle est bien présente sur le bassin versant du Viaur.

⇒ Les oiseaux :

On recense sur le bassin versant du Viaur une grande diversité d'oiseaux en lien avec la grande diversité de milieux naturels :

- Le Martin pêcheur
- Le Cingle plongeur
- Le Héron Cendré
- Pics épeichettes
- Faucon Hobereau
- Faucon pèlerin
- Hibou grand duc
- Chouette chevêche
- Milan Royal

---

## **LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU VIAUR**

---

## **I. APPROCHE METHODOLOGIE DU PPG VIAUR**

### **A. QU'EST QU'UN PPG ET POURQUOI SUR LE BV DU VIAUR ?**

Un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau est un outil de travail sur un bassin versant (le Viaur) ayant pour vocation l'amélioration de problématiques liées à l'eau.

L'élaboration de cet outil est basé sur un état des lieux, un historique, une réglementation et surtout sur de la concertation des acteurs (techniques, financiers, locaux...) concernés par ce territoire.

Cet outil a pour vocation, suite aux concertations, de proposer des travaux qui sont localisés, chiffrés et planifiés dans le temps en l'occurrence pour 11 années.

Le bassin versant du Viaur a déjà fait l'objet de deux Plan de Gestion de 2000 à 2004 et de 2004 à 2008.

Ces Plans de Gestion avaient pour but essentiel la remise à niveau de la végétation des berges des cours d'eau du bassin versant du Viaur.

Il est donc important de renouveler cet outil de gestion et de l'enrichir avec :

- La prise en compte du fonctionnement des cours d'eau, des milieux et espèces associés
- Une concertation large
- Les enjeux et usages de ce territoire
- La réglementation (Loi sur l'eau, DIG...) et les orientations nationales et européennes (DCE, SDAGE)

D'autre part, il est également important de mettre cet outil en perspective dans le cadre d'une gestion concertée et coordonnée développée dans les contrats de rivière successifs, mais aussi à la lumière du travail de planification (SAGE) qui s'engage sur ce territoire.

### **B. LA METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE**

#### **1. ETAT DES LIEUX PAR SOUS BASSINS OU PAR UNITE DE GESTION**

Afin de permettre une concertation et une analyse plus fine des problématiques des cours d'eau du bassin versant du Viaur, un état des lieux par sous bassin est réalisé (cf I.K).

- Viaur amont
- Viaur médian (avec Nauze, Bage et Vioulou aval)
- Viaur aval (avec Lieux du V, Candour et Lizert)
- Vioulou amont
- Céor
- Giffou (avec Cône et Durenque)
- Lézert, lieux du L et Liort
- Jaoul (avec Vernhou)

Cet état des lieux regroupe un maximum d'éléments (études, historique, connaissances de terrain ...) pour mieux visualiser et comprendre les problématiques.

- Facteurs abiotiques
- Facteurs biotiques
- Facteurs humain (anthropisation)

Ce travail est la base de la concertation.

## 2. CONCERTATION DES ACTEURS

Afin de discuter des problématiques par sous bassin, 8 réunions de concertations ont été réalisées avec :

- Ensemble des communes concernées par le bassin versant du Viaur
- ONEMA12, 81, 82
- DDT12, 81, 82
- FDAAPPMA12, 81, 82
- LPO12, 81
- CHAMBRE D'AGRICULTURE12, 81
- ADASEA12, 81
- HALIEUTIVIAUR (regroupement des AAPPMA du Bassin versant du Viaur)
- AAPPMA de RODEZ, de PONT DE SALARS, du LEVEZOU, de REQUISTA, de CARMAUX, de JOUQUEVIEL, de LA FOUILLADE, de LA SALVETAT PEYRALES, de RIEUPEYROUX, de LAGUEPIE
- CG 12, 81, 82
- CR de Midi Pyrénées
- AEAG délégation de RODEZ.

Ces réunions basées sur de la concertation ont favorisées des débats :

- Listing des problématiques
- Localisation de celles-ci (cartes par sous bassin utilisées)
- Explication des acteurs techniques sur les impacts directs et indirects de celles-ci
- Hiérarchisation des enjeux sur le territoire (Intérêt général, économique et de sport loisir et paysage)
- Débats sur le travail à faire et sa localisation pour essayer de remédier à ces problèmes
- Présentation d'une typologie de travail pour résoudre ces problématiques
- Présentation d'une estimation financière de ces travaux et une planification de ceux-ci sur 11 années

## 3. BILAN DE LA CONCERTATION

Listing des problématiques principales :

- Manque d'eau en été
- Qualité de l'eau de bonne à mauvaise (mais évolution positive en quelques années sauf pour Lézert amont et Giffou en dégradation alarmante)
- Crues (trop d'eau rapidement)
- Mouvement latéraux des cours d'eau (érosion)
- Autoépuration des cours d'eau limité et en diminution
- Réchauffement de l'eau
- Investissements agricoles sur les têtes de bassins
- Urbanisation (lotissement) qui ne gère pas le ruissèlement même si depuis quelques années cette notion est mieux prise en compte
- Ensablement et envasement du lit mineur des cours d'eau
- Pratiques culturales et occupation des sols agricoles
- Remembrements (haies, chemins...)
- Multiplication de réseaux routiers et gestion du ruissèlement
- Ouvrages bâtis publics

- Gestion des bois flottants
- Espèces patrimoniales
- Espèces envahissantes (Cormoran)
- Chaussées/seuils pour continuité écologique
- Transport solide
- Stopper la dégradation physique et qualitative mais aussi conservé en bon état les secteurs de cours d'eau fonctionnels
- Débits réservés
- Barrages et colinéaires
- Pollutions volontaires et accidentelles
- Hydroélectricité
- AEP
- Sensibilisation

**Regroupement de ces problématiques :**

- Quantité
- Qualité
- Gestion des milieux
- Sensibilisation et pédagogie

**Grands principes de gestion :(détail dans la partie « Fiches Techniques »)**

- Freiner naturellement les écoulements sur les têtes de bassin (débordement, stockage, frein par méandre et ripisylve...)
- Protéger les portions de cours d'eau soumises à des pressions comme le bétail, la température, les ruissellements urbains et ou agricoles (clôtures plantations, débordements, frein aux écoulements...)
- Améliorer la fonctionnalité des milieux (cours d'eau et milieux associés) grâce à une gestion réfléchie et concertée, basée sur une charte des travaux
  - o des bois flottants et de leur renouvellement,
  - o de la ripisylve
  - o des exigences des espèces...
- Entretenir la végétation des berges sur les secteurs concernés par un risque humain, ou par du patrimoine bâti ou par de la fréquentation.

**Enjeu principal validé sur l'ensemble du BV Viaur :**

L'intérêt général est ressorti majoritairement lors de chaque réunion avec :

- Fonctionnalité des milieux
- Risque humain et matériel
- Qualité
- Quantité

## **II. LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU VIAUR**

### **A. VIAUR AMONT : N° FR203**

#### **1. ETAT DES LIEUX**

##### **⇒ Description administratif de l'Unité :**

**Masse d'eau N° FR203**

**Surface du Bassin Versant : 140 km<sup>2</sup>**

**Linéaire de cours d'eau : 96.2 kms de rivière et 192.4 kms de berge**

**Limite amont (dénomination + PK) : source du Viaur (Forêt du Puech Del Pal versant sud)**

**Limite aval (dénomination + PK) : confluence du Viaur dans le barrage de Pont de Salars**

**Communes concernées : Séverac le Château, Vezins de Lévézou, St Léon, St Laurent de Lévézou, Ségur, Arques, le Vibal et Pont de Salars**

**Cours d'eau concernés : Le Viaur, Rau de la Caze, Le Boutaric, Le Rieutord, Les Pradines, Rau de Bouteille, Rau de Lacan (Rau de Civière et Rau de Pauplanches), Le Varayrous TPME, Le Bouzou TPME, Rau d'Hestache TPME (Rau des Cazalets et Rau de Poulentines), Rau de Clauvèrhes et Rau des Gardies.**

**Secteurs de cours d'eau concernés : 1 à 25 pour le Viaur (Les autres cours d'eau seront sectorisés, pour la plupart, lors des diagnostics à venir).**

**Etat des lieux DCE (ME Viaur amont et ses TPME Varayrous, Hestache et Bouzou):**

- Etat des lieux écologique et chimique : Bon
- Objectif d'état global : bon état en 2015

**Outils utilisés pour l'état des lieux :**

DIREN Zones inondables, SDVP et PDPG du Viaur et affluents, diagnostic des cours d'eau CG 12, études ONEMA, AEAG (DCE), FDAAPPMA (T°C de l'eau), ADASEA, données DDT 12, Dossier définitif avril 2007 du Contrat de Rivière du Viaur, Dossier préliminaire SAGE Viaur, cartes IGN, Géoportail, connaissances du TR.

##### **⇒ Facteurs abiotiques (domaine du non vivant) fonctionnement de hydro système**

#### **Topographie et profil en long**

Le cours d'eau du Viaur a une pente assez forte jusqu'à la Clau, environ 4.5%, puis cette pente diminue jusqu'à la confluence du Rau des Pradines pour atteindre environ 1% jusqu'à la fin de la masse d'eau (Moulin Fabre).

Ce profil de pente est matérialisé par un cours d'eau assez rectiligne dans les secteurs aux pentes supérieures à 3% puis par un cours d'eau méandreux voir très méandreux dans les secteurs aux pentes inférieures à 2%.

**Les débits**

Station de référence, le Viaur au pont des rives communes de Arques avec un Module interannuel de 0,5 m3/s.

**LE VIAUR à ARQUES**

**Code station : 05312910    producteur : DREAL Midi-Pyrénées (banque hydro)    bassin versant : 138 km<sup>2</sup>    Affichage en m3/s**

**Écoulements mensuels mesurés (1953 - 1980)**

**Tableau des moyennes interannuelles sur 27 années**

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Moy/Total
<i>Moyenne</i>	5.35	6.06	4.48	3.48	2.66	1.54	0.66	0.51	0.73	1.46	2.37	4.61	2.81
<i>Nb valeurs</i>	27	28	28	27	28	28	28	28	25	27	27	26	27

**Écoulements mensuels mesurés (1981 - 2004)**

**Tableau des moyennes interannuelles sur 24 années**

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Moy/Total
<i>Moyenne</i>	4.53	4.29	3.39	3.42	2.76	1.34	0.65	0.38	0.46	1.30	2.49	4.14	2.42
<i>Nb valeurs</i>	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

**Légende :**

Valeur minimum: 

Valeur maximum : 

Débites global des deux périodes modifications de 390 L/S

**La thermie de l'eau**

<b>Bilan des données thermiques sur le Viaur amont - FDAAPPMA 12</b>															
Cours d'eau	Station	Descripteurs				Caractéristiques/exigences de la Truite commune							Risques pathologiques (TRF)		
		Année	N	T° inst. max	Amp. jour. moy	T° moy 30 j + chauds	N jour > 19°C (moy. Jour.)	T° horaire > 19°C		T° horaire <sup>3</sup> 20°C		Typologie	T° horaire <sup>3</sup> 15°C		
								N	N séquence max	N	N séquence max		T° max moy des 30 j + chauds	N	N séquence max
Viaur	Furgou	2007	2184	18,21	2,01	14,96	0	0	0	0	0	0	16,09	592	106
Varayrous	St Etienne de Viauresque	2007	2184	17,98	2,663	14,16	0	0	0	0	0	0	15,64	372	43
Viaur	Les Révoltés	2007	2184	19,66	2,861	15,29	0	22	9	0	0	0	16,75	730	108
Viaur	Recoules	2007	2184	20,06	2,803	15,67	0	24	10	2	2	0	17,21	836	111
Varayrous	St Etienne de Viauresque	2008	2928	18,65	3,394	14,38	0	0	0	0	0	0	16,38	493	41
Viaur	Recoules	2008	2928	20,95	2,995	16,24	0	59	13	18	8	0	17,92	1126	115
Varayrous	St Etienne de Viauresque	2009	2928	18,77	2,832	15,43	0	0	0	0	0	0	16,77	862	92
Viaur	Recoules	2009	2928	23,41	3,917	17,97	4	35 1	18	184	26	0	20,23	1736	189

<b>Relevés réalisés de Juin à octobre</b>
<i>N : nombre de relevés (pas de temps horaire)</i>

▪ **Hydro morphologie du Viaur amont (Forme et étendue de l'espace rivière)**

**Lit majeur : connexions/étendue:**

Lit majeur très étendu sur l'ensemble de la masse d'eau grâce aux faibles pentes.

Sur les parties de cours d'eau non modifiées (rectifiés, recalibrés, busés...) très bonne connexion avec le lit majeur (nappe d'accompagnement).

Sur les parties modifiées (hors busage et drainage), malgré une forte diminution de la capacité de rétention, la connexion avec le lit majeur est encore présente.

Présence de nombreuses zones humides et zones tourbeuses (atlas ADASEA12 et ONEMA12).

Disparition de très nombreuses zones humides et zones tourbeuses (plus de 50 % d'entre elles)

**Lit mineur :**

**La largeur du lit**

Sur les têtes de bassins, le lit mineur varie entre 0.5 et 6.5 mètres de large.

**La hauteur des berges**

La hauteur des berges est faible à moyenne (hors secteurs rectifiés) et n'excède pas les 2 mètres de hauteur.

Sur les secteurs rectifiés des hauteurs très importantes de berges sont atteintes (jusqu'à 3.5 mètres) comme sur le Bouzou (zone artisanale de Ségur) et sur la partie basse du Rau de Rieutord mais en amont de la confluence dans le Viaur.

**Les matériaux**

Les matériaux des cours d'eau du Lévézou sont de petites tailles avec le classement suivant :  
 Sables, limons en très grandes proportions (dominants) sur les secteurs à faibles et moyennes pentes  
 Graviers et petites pierres bien représentés sur les zones à pentes plus fortes (présents aussi sur les secteurs à faibles pentes mais colmatés totalement par les sédiments fins)  
 Grosses pierres et blocs peu représentés hormis sur les secteurs de ruptures de pentes

**Le transport solide**

Le transport solide est globalement bon avec de très nombreuses zones d'érosions latérales typiques des cours d'eau de plateaux à faibles pentes (de Gleysenove au moulin de Branche).  
 Le transport solide est accentué (arrachement) par la présence d'une ripisylve d'alignement et de troupeaux en bordure des cours d'eau.

**La continuité écologique**

Elle est majoritairement correcte hormis certains points naturels :  
 Seuil naturel sur le Varayrous (aval Grifoulette) infranchissable  
 Seuil naturel en amont de Ségur sur le Bouzou infranchissable

⇒ **Facteurs biotiques (domaine du vivant)**

**Aspect piscicole**

**Etat des lieux piscicole (SDVP (1995) et PDPG (2007) de la Fédération Départementale des AAPPMA de l'Aveyron):**

Ensemble des cours d'eau de première catégorie soit zone à truite (espèce repère).

Etat fonctionnel des cours d'eau perturbé à **54%** :

<u>Situation Théorique</u>		<u>Situation actuelle</u>		<u>Niveau de perturbation</u>	<u>Etat du sous contexte</u>
<u>Capacité d'accueil</u>	11230	<u>Capacité d'accueil</u>	5138	54 %	<u>Moyennement perturbé</u>
<u>Capacité de Production</u>	21406	<u>Capacité de Production</u>	6124	75 %	
<b>Population retenue</b>	<b>11230</b>	<b>Population retenue</b>	<b>5138</b>	<b>54 %</b>	

La synthèse des perturbations rencontrées sur ce contexte est délicate tant ce bassin amont est un réceptacle de problèmes liés aux divers usages.

La plupart des têtes de bassin, sites de reproduction de la truite, sont soumis à de gros problèmes de colmatage.

Les politiques successives de drainage des zones humides ont engendré via le curage et le recalibrage des petits ruisseaux la destruction des zones de frayères ou leur colmatage par des apports directs de sable ou de limon dans le lit du cours d'eau, les rendant, par la même, totalement non fonctionnelles.

Autre conséquence directe, l'assèchement des zones humides se traduit par l'augmentation des débits en période de crue et par leurs faiblesses en période estivale. L'impact de plus en plus marqué de ces étiages corrélé à la présence d'étangs en tête de bassin et en prise direct avec le cours d'eau induit une augmentation de la température de l'eau mettant en péril les populations de truites complètement inféodées à celle-ci.

### **Les Invertébrés : IBGN**

*Les résultats des deux campagnes menées à ce jour :*

Stations		Période d'étude Eté 2003			Période d'étude Eté 2005		
		Note IBGN	U.S.	G.I.	Note IBGN	U.S.	G.I.
Viaur	Gleysenove	16	34	7	18	37	8
	Recoules	16	30	8	18	33	9

<b>Légende :</b>	> 17	<b>Qualité très bonne</b>	16-13	<b>Qualité bonne</b>	12-9	<b>Qualité passable</b>
	8-5	<b>Qualité médiocre</b>	<4	<b>Qualité mauvaise</b>		

**Le Viaur** présente, sur sa partie amont (**Gleysenove**), des capacités biologiques fortes. Par rapport aux résultats de 2003, on remarque une nette augmentation de la plupart des paramètres estimés (diversité, valeur du groupe indicateur, équitabilité, nombre d'individus par support). D'autre part, le groupe indicateur est passé de 7 à 8, ce qui a permis une augmentation significative de la note IBGN. Ainsi, le Viaur peut être classé parmi les cours d'eau de très bonne qualité. Cependant, la valeur du coefficient morphodynamique est la plus faible de toutes les valeurs calculées sur le bassin versant (14/20) et le peuplement benthique est perturbé par une charge trophique excessive.

**Le Viaur au site de Recoules (station aval du Viaur)**, les mêmes constatations sont faites : la diversité augmente de 3 taxons et le groupe indicateur d'un point par rapport à 2003. Ainsi, la note IBGN passe là encore de 16 à 18, classant le Viaur parmi les cours d'eau de très bonne qualité.

Cependant, la structure du peuplement reste perturbée en raison d'une forte charge trophique. Ceci est confirmé par les résultats des traits biologiques, la part occupée par les taxons eutrophes augmentant entre 2003 et 2005.

### **La ripisylve**

La ripisylve est clairsemée sur l'ensemble de l'unité du Viaur amont.

En effet, celle-ci est présente mais est constituée d'un alignement d'arbres ou arbustes sur plus de 70 % du linéaire.

Bien souvent, une seule classe d'âge existe (coupes à blancs et rejets en cépées)

Les essences principales sont :

- le Saules marceau (très bien représenté)
- l'Aulnes glutineux (importantes mortalités par le champignon phytophthora mais qui semble aujourd'hui diminuer)
- le frêne commun (longtemps utilisé pour la feuille)
- le chêne et le merisier
- le noisetier, l'aubépine, le sureau...

Sur environ 30% du linéaire de berges une ripisylve adaptée et optimale est présente, notamment en aval du Pont de Prunhac (Plantations réalisées avant les années 2000)

### **Biodiversité remarquable**

Paysage général du Lézérou

- Lande
- Forêts
- Zone humides et tourbières (atlas du Lézérou ADASEA/ONEMA)
- Important réseau de ruisseaux et rivières
- Zones de transition importante (écotones) entre les milieux grâce, en partie, au réseau hydrographique important.

⇒ **Activités humaines (usages)**

Population d'environ 15 habitant/km<sup>2</sup>.

Villages et hameaux principaux :

Veziens de Lézérou avec la Clau, Gleysenove, Les Violettes et St Amans du Ram, Les Dombes hautes et basses, les hameaux de Villefranquette.

Séгур avec les hameaux de St Julien de Fayret de Vissac et Nayrolles, St Etienne de Viauresque et St Agnan.

Arques avec les hameaux de Recoules, Moulin Fabre, Gourgois et le Mazet.

**La continuité écologique** est majoritairement correcte hormis certains points précis :

*Pour les seuils et ouvrages busés :*

- Seuil du moulin de St Etienne de Viauresque infranchissable ou très difficilement
- Canalisation souterraine du Bouzou (environ 150 mètres) sous le Bourg de Séгур, infranchissable
- 2 Seuils de la Clau difficilement franchissables sur le Viaur
- Seuil en aval de Gleysenove difficilement franchissable mais déstructurer en octobre 2002 par le SMBVV le rendant franchissable.
- Seuil artificiel des Révoltés
- Seuil artificiel du moulin de Recoule
- Seuil artificiel du Moulin Fabre

Ces seuils sont aujourd'hui fortement comblés de sédiment et ne servent à aucun usage. Hormis :

- le passage busé de Séгур pour la circulation et des parkings.
- Les moulins Recoule, Fabre et Revoltes pour de l'agrément paysager.

*Pour les barrages et colinéaires :*

- Etang des Cézilles (en dérivation)
- Etang des Vaquières (en dérivation)
- Colinéaire de Mate Fan

**Les prélèvements (source DDT de l'Aveyron)**

Nom de l'UGE	Nom du captage	gestionnaire/propriétaire	Nom de la commune	Débit réglementaire capté (m3/j)	Soit en L/S	Volume prélevé 2007 m3/an	Volume prélevé 2008 m3/an	moyenne L/s 2008
VEZINS DU LEVEZOU	PATUS		VEZINS DU LEVEZOU	25	0,29			
VEZINS DU LEVEZOU	PLAMPUECH		VEZINS DU LEVEZOU	7	0,08			
VEZINS DU LEVEZOU	LES DONHES BASSES		VEZINS DU LEVEZOU	12	0,14			
VEZINS DU LEVEZOU	LE RAM		VEZINS DU LEVEZOU	18	0,21			
VEZINS DU LEVEZOU	LE VEZINET		VEZINS DU LEVEZOU	15	0,17			
ASA DE GLEYSENOVE	GLEYSENOVE		VEZINS DU LEVEZOU	10	0,12			
ASA DE LACLAU	LACLAU		VEZINS DU LEVEZOU	25	0,29			
ASA DU ROUCOUS	LE ROUCOUS		VEZINS DU LEVEZOU	30	0,35			
<b>sous total Vezens de Lévézou</b>				<b>142</b>	<b>1,64</b>			
SEGUR	CAMPELS (SEGUR)		SEGUR		0,00			
SEGUR	RAJAL (ST ETIENNE DE V.)	SIAEP du Ségala	SEGUR	15	0,17	4 954	3085	0,10
SEGUR	MONTEILLET	SIAEP du Ségala	SEGUR	4	0,05	1254	1307	0,04
SEGUR	MALRIC VINCENT (SEGUR)	SIAEP du Ségala	SEGUR	35	0,41	11932	12696	0,40
SEGUR	st Julien de Fayret	SIAEP du Ségala	SEGUR	10	0,12	553	583	0,02
SEGUR	VINCENT (ST AGNAN)	SIAEP du Ségala	SEGUR	15	0,17	3592	3147	0,10
<b>sous total Ségur</b>				<b>79</b>	<b>0,91</b>			<b>0,66</b>
ARQUES	LE MAZET		ARQUES	7	0,08			
ARQUES	ARQUES		ARQUES	7	0,08			
ARQUES	LOTISSEMENT COMMUNAL + MOULIN FABRE	SIAEP du Ségala	ARQUES	9	0,10	6016	3263	0,10
<b>sous total Arques</b>				<b>23</b>	<b>0,27</b>			<b>0,10</b>
<b>Total prélèvements U de G Viaur amont</b>				<b>244</b>	<b>2,82</b>			

Uniquement prélèvements connus et déclarés.

Impact globalement faible des prélèvements.

De plus de nombreux petits prélèvements sont aujourd'hui arrêtés et remplacés par le SIAEP du Ségala.

### **Urbanisme en zones inondables (Source DIREN Midi-Pyrénées)**

La masse d'eau du Viaur amont et de ses TPME sont concernées par le risque inondation (aspect humain du risque) issus de la cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées.

- Moulin de la Clau par des crues fréquentes
- Moulin de Branque
- L'Ancienne Minoterie du Vaxac
- L'ancien moulin de Prunhac
- Le moulin des Révoltés
- Le bourg de Ségur
- Le moulin Savy et l'ancienne laiterie de Matrassou
- Le moulin de recoules
- Le moulin de Fabre

Concernant les ouvrages public environ 25 ponts communaux sont concernés et 10 sont au département.

### **Ressource en eau pour sécurité incendie**

La ressource en eau en cas d'incendie est constituée par des bornes incendie alimentées par le réseau du SIAEP du Ségala.

Des barrages comme celui de Matefan, des Cézilles ou de Vaquièrre sont aussi des ressources locales importantes.

### **Sports loisirs et paysages**

Le tourisme est principalement un tourisme estival, concentré autour de la retenue de Pont de Salars. La pêche, la randonnée (pédestre, équestre, calèche...) sont des activités bien développées sur le Lévézou grâce à un réseau important de chemins et un linéaire important de ruisseaux.

### **Halieutique**

Gestion par L'AAPPM de Pont de Salars.

Parcours halieutique au Moulin Fabre de la chaussée de ce même moulin jusqu'à la confluence dans le barrage.

Déversement de truites (alevins ou truitelles) sur les affluents du Viaur.

Réserve de pêche entre le pont de Recoules et le pont Moulin Savy.

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME	Nom	Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
ME	Le Viaur de sa source au réservoir de Pont de Salars	FRFR203	Non	Naturelle	27 km

Etat des lieux DCE	Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés	Actions hors PPG
--------------------	---------------------------------	--	--	--------------------	------------------

		problématiques	impacts	Actions PPG		
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée sur 5 points	cycle écologique des espèces perturbé et liberté des cours d'eau perdue		Trois seuils principalement sur la partie aval de la ME, seuil des Révoltes, de Recoules et du moulin Fabre	
<b>Physico-chimique</b>	Bon					Stations Recoules : O5125850 Station Ségur : O5125860 Station Gleysenove : O5125870
<b>Chimique</b>	Bon					

**Pressions**

		problématiques	impacts	Actions PPG		
<b>Agricole</b>	Forte	Piétinement et berges sous végétalisées	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface	mise en place de clôtures, plantations et systèmes d'abreuvement	Les pressions agricoles sont constatées sur l'ensemble du linéaire. Les pressions sur la morphologie sont, hormie les seuils, concentrées sur la partie amont de la ME du secteur 1 au secteur 7. Certains affluents comme le rau de la Caze ou encore le Boutaric sont très touchés morphologiquement.	
<b>Domestique</b>	Faible					
<b>Industrielle</b>	Faible					
<b>Ressource</b>	Faible					
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	réactiver les processus d'érosion et de méandrage et mise en place de bois dans le lit mineur		

**Objectifs DCE**

Objectif d'état global	Objectif état écologique	Objectif état chimique	
Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	

2. HISTORIQUE DES TRAVAUX

Secteur	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien 1er passage				Entretien 2ème passage				CUMUL INTERVENTION	Observations
					Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé		
1	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	1 000	P	2004	EAE	10%									100	EAE
	RG	Vezins de Lévezou (760m)/Sévérac le Château (240m)	SMBVV	1 000	P	2004	EAE	10%									100	
2	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	1 850	OUI	2004	EAE	100%									1 850	EAE
	RG	Sévérac le Château (920m)/Vezins (930m)	SMBVV	1 850	OUI	2004	EAE	100%									1 850	
3	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	400	OUI	2005	ENTP	100%									400	ENTRP
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	400	OUI	2005	ENTP	100%									400	ENTRP
4	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	1 210	P	1999	ENTP	58%	OUI	2005	EAE	100%					1 912	
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	1 210	P	1999	ENTP	58%	OUI	2005	EAE	100%					1 912	
5	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	2 120	OUI	2002	EAE	100%									2 120	EAE
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	2 120	OUI	2002	EAE	100%									2 120	EAE
6	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	470	OUI	2001	EAE	100%									470	EAE
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	470	OUI	2001	EAE	100%									470	EAE
7	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	470	OUI	2001	ENTP	100%									470	EAE
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	470	OUI	2001	ENTP	100%									470	EAE
8	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	1 590	OUI	1999	ENTP	100%	P	2002	EAE	12%					1 781	1999 ENTRP GENIE BIO EAE 200M
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	1 590	OUI	1999	ENTP	100%	P	2002	EAE	12%					1 781	
9	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	280	OUI	1999	ENTP	100%									280	
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	280	OUI	1999	ENTP	100%									280	
10	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	670	OUI	1999	ENTP	100%	P	2006	ENTP	75%					1 173	ENTRP ET EAE
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	670	OUI	1999	ENTP	100%	P	2006	ENTP	75%					1 173	
11	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	2 120	OUI	1999	ENTP	100%									2 120	
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	2 120	OUI	1999	ENTP	100%									2 120	
12	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	370	OUI	2002	EAE	100%									370	
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	370	OUI	2002	EAE	100%									370	
13	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	680	OUI	2002	EAE	100%									680	
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	680	OUI	2002	EAE	100%									680	
14	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	410	OUI	2002	EAE	100%									410	
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	410	OUI	2002	EAE	100%									410	
15	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	1 130	OUI	2002	EAE	100%									1 130	
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	1 130	OUI	2002	EAE	100%									1 130	
16	RD	Vezins de Lévezou	SMBVV	850	OUI	1996	ENTP	100%	P	2005	ENTP	3%	OUI	2010	EAE	100%	1 726	CHENAL EXT CRUE MOULIN
	RG	Vezins de Lévezou	SMBVV	850	OUI	1996	ENTP	100%	P	2005	RENTP	3%	OUI	2010	EAE	100%	1 726	ENTRP
17	RD	Ségur	SMBVV	1 980	OUI	1996	ENTP	100%					OUI	2010	EAE	100%	3 960	
	RG	Ségur	SMBVV	1 980	OUI	1996	ENTP	100%					OUI	2010	EAE	100%	3 960	
18	RD	Ségur	SMBVV	1 020	OUI	1996	ENTP	100%									1 020	PLANTATIONS
	RG	Ségur	SMBVV	1 020	OUI	1996	ENTP	100%									1 020	PLANTATIONS
19	RD	Ségur	SMBVV	2 780	OUI	1996	ENTP	100%					OUI	2010	EAE	100%	5 560	
	RG	Ségur	SMBVV	2 780	OUI	1996	ENTP	100%					OUI	2010	EAE	100%	5 560	
20	RD	Ségur	SMBVV	1 280	OUI	1996	ENTP	100%	OUI	2002	EAE	100%					2 560	EAE PEIGNE 2002
	RG	Ségur	SMBVV	1 280	OUI	1996	ENTP	100%	OUI	2002	EAE	100%					2 560	EAE PEIGNE 2002
21	RD	Ségur	SMBVV	945	OUI	1996	ENTP	100%	OUI	2002	EAE	10%	OUI	2010	EAE	100%	1 985	PLANT BOUT ENTRP 2002
	RG	Ségur	SMBVV	945	OUI	1996	ENTP	100%	OUI	2002	EAE	10%	OUI	2010	EAE	100%	1 985	PLANT BOUT ENTRP 2002
22	RD	Arques	SMBVV	930	OUI	1998	ENTP	100%	OUI	2003	EAE	100%	OUI	2010	EAE	100%	2 790	

	RG	Arques	SMBVV	930	OUI	1998	ENTP	100%	OUI	2003	EAE	100%	OUI	2010	EAE	100%
23	RD	Arques	SMBVV	1 055	OUI	1998	ENTP	100%	OUI	2003	EAE	100%	OUI	2010	EAE	100%
	RG	Arques	SMBVV	1 055	OUI	1998	ENTP	100%	OUI	2003	EAE	100%	OUI	2010	EAE	100%
24	RD	Arques	SMBVV	1 640	OUI	1996	ENTP	100%	OUI	2002	EAE	100%	OUI	2010	EAE	100%
	RG	Arques (180m)/Ségur (1460m)	SMBVV	1 640	OUI	1996	ENTP	100%	OUI	2002	EAE	100%	OUI	2010	EAE	100%
25	RD	Arques	SMBVV	1 070	OUI	1996	ENTP	100%	OUI	2002	EAE	100%				
	RG	Ségur	SMBVV	1 070	OUI	1996	ENTP	100%	OUI	2002	EAE	100%				

### 3. PROGRAMME DE TRAVAUX 2011-2021

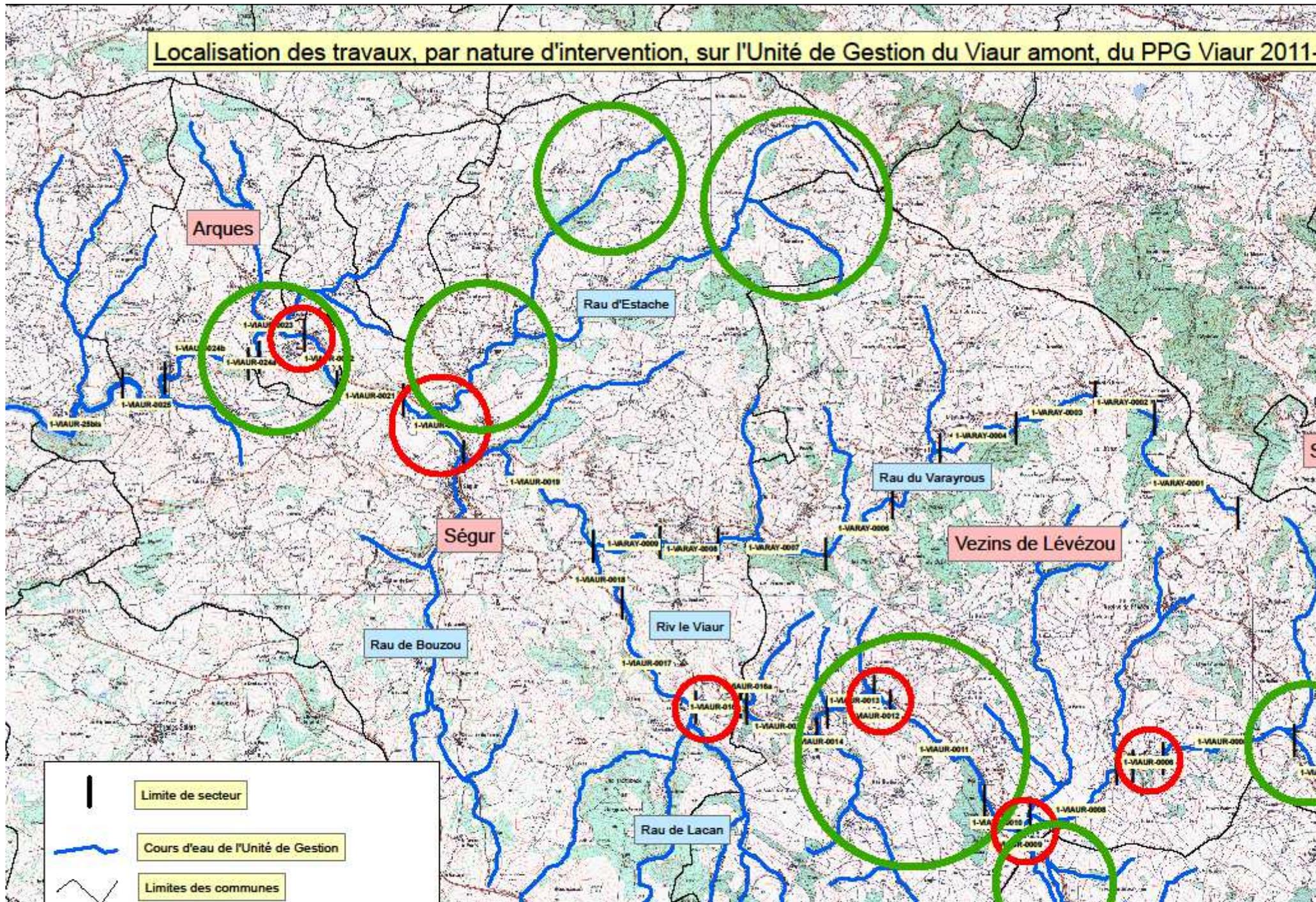
PPG Viaur amont															
N° ME ou TPME			Viaur amont FR203												
Objectif de gestion principal de l'unité décidé			Intérêt Général												
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration ou entretien	périodicité de retour de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Séverac le C/Vezins de L	1	2004	aucune								2500 HYDRO	2500 HYDRO			
	2	2004	aucune												
	3	2005	aucune												
	4	2005	aucune							8000 HYDRO					
	5	2002	20					15000 HYDRO	15000 HYDRO						
	6	2001	10	2000 ENT										2000 E	
	7	2001	20											2000 E	
	8	2002	20												
	9	1999	10	1500 ENT										1500 E	
	10	2006	10							2000 ENT					





PPG Pradines															
N° ME ou TPME			FRR203-4												
Objectif de gestion principal de l'unité décidé			Intérêt Général												
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration ou entretien	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
St Laurent de L/St Léon	1	-													
	2	-													
	3	2010	1	14 000 ENT	2000 ENT	2000 ENT	2000 ENT	2000 ENT	2000 ENT	2000 ENT	2000 ENT	2000 ENT	2000 ENT	2000 ENT	
	4	-													
Vezins de Lévézou	5	-													
				Années	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
				Total travaux par année	14 000	2000	2000	2000	2000	2000	2 000	2000	2 000	2000	2 000

Localisation des travaux, par nature d'intervention, sur l'Unité de Gestion du Viaur amont, du PPG Viaur 2011-



## **B. VILOU AMONT : N° FR371**

### 1. ETAT DES LIEUX

#### ⇒ Description administratif de l'Unité :

**Masse d'eau N° FR371**

**Surface du Bassin Versant :** 70.4 km<sup>2</sup>

**Linéaire de cours d'eau :** 13.9 kms de rivière et 27.8 kms de berge

**Limite amont :** source du Vioulo (cabane de captage du SIAEP) à plus de 900 mètres d'altitude

**Limite aval :** confluence dans le barrage de pareloup à trébon bas

**Communes concernées :** St Beauzély, Curan, St Laurent de Lévézou, Salles Curan, Vezins de Lévézou et Prade de Salars

**Cours d'eau concernés :** Le Vioulo, les ruisseaux des Douzes (TPME FR371\_1), des Castries, de Martials, de Bèdes, de Bedettes et de Sallèle. A noter aussi un nombre important de petites rigoles en sortie de Zones humides sur la partie amont du Vioulo

**Secteurs de cours d'eau concernés :** 1 à 10 pour le Vioulo (Les autres cours d'eau seront sectorisés, pour la plupart, lors des diagnostics à venir).

#### **Etat des lieux DCE (ME Viaur amont et ses TPME rau des Douzes):**

- Etat des lieux écologique : mauvais
- Etat des lieux chimique : Bon
- Objectif d'état global : bon état en 2021

#### **Outils utilisés pour l'état des lieux :**

DIREN Zones inondables, SDVP et PDPG du Viaur et affluents, diagnostic des cours d'eau CG 12, études ONEMA, AEAG (DCE), ADASEA, données DDT 12, Dossier définitif avril 2007 du Contrat de Rivière du Viaur, Dossier Préliminaire SAGE Viaur Août 2010, cartes IGN, Géoportail, connaissances du TR...

#### ⇒ Facteurs abiotiques (domaine du non vivant) fonctionnement de hydro système

#### **Topographie et profil en long**

Le cours d'eau du Vioulo a une pente faible voir très faible sur l'ensemble de son linéaire hormis une rupture de pente en amont du Moulin de la Resse sur une courte distance.

Ainsi sur cours amont à une pente moyenne de 0.95% et sur cours médian et aval d'une moyenne de 0.72%.

Ce profil de pente est matérialisé par un cours d'eau très méandreux.

#### **Les débits**

Station de référence, le Viaur au pont des rives communes de Arques avec un Module interannuel de 0,5 m<sup>3</sup>/s.

## **LE VIOULOU A TREBON BAS**

**Code station** : O5312910    **producteur** : DREAL Midi-Pyrénées (**banque hydro**)    **bassin versant** : 138 km<sup>2</sup>    Affichage en m<sup>3</sup>/s

***Écoulements mensuels mesurés (1960- 1983)***  
***Tableau des moyennes interannuelles sur 24 années***

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Moy/Total
<b>Moyenne</b>	2.20	2.42	1.99	1.57	1.19	0.58	0.22	0.11	0.18	0.70	1.08	1.92	1.17
<b>Nb valeurs</b>	23	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	2,4

***Écoulements mensuels mesurés (1984 - 2009)***  
***Tableau des moyennes interannuelles sur 26 années***

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Moy/Total
<b>Moyenne</b>	1.82	1.93	1.33	1.42	1.04	0.55	0.22	0.09	0.14	0.53	1.07	1.57	0.97
<b>Nb valeurs</b>	26	26	26	26	26	26	25	25	25	25	25	25	2,6

**Légende :**

Valeur minimum:   
 Valeur maximum :

Débit global des deux périodes : modifications de 200 L/S

- **Hydro morphologie du Vioulou amont (Forme et étendue de l'espace rivière)**

**Lit majeur : connexions/étendue:**

Lit majeur très étendu sur l'ensemble de la masse d'eau grâce aux faibles pentes.  
 Sur les parties de cours d'eau non modifiées (rectifiés, recalibrés, busés...) très bonne connexion avec le lit majeur (nappe d'accompagnement).  
 Sur les parties modifiées (hors busage et drainage), malgré une forte diminution de la capacité de rétention, la connexion avec le lit majeur est encore présente.  
 Présence de nombreuses zones humides et zones tourbeuses (atlas ADASEA12 et ONEMA12).  
 Disparition de très nombreuses zones humides et zones tourbeuses (plus de 30 à 40 % d'entre elles)

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 et 6 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne (hors secteurs rectifiés) et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur.

**Les matériaux** des cours d'eau du Lévézou sont de petites tailles avec le classement suivant :

Sables, limons et petites pierres

Graviers et pierres

Grosses pierres et blocs très peu représentés hormis sur le secteur de rupture de pente en amont du moulin de la Resse

**Le transport solide** est globalement bon avec de très nombreuses zones d'érosions latérales typiques des cours d'eau de plateaux à faibles pentes (du ru des Douzes jusqu'à la confluence dans le barrage). Le transport solide est accentué (arrachement) par la présence d'une ripisylve d'alignement, de troupeaux en bordure des cours d'eau et d'une texture de sol très fine.

**La continuité écologique** est bonne avec aucun obstacle naturel

⇒ **FACTEUR BIOTIQUES (domaine du vivant)**

**Aspect piscicole**

Etat des lieux piscicole (SDVP (1995) et PDPG (2007) de la Fédération Départementale des AAPPMA de l'Aveyron):

Ensemble des cours d'eau de première catégorie soit zone à truite (espèce repère).

Etat fonctionnel des cours d'eau perturbé à **89%** :

<b><u>Situation Théorique</u></b>		<b><u>Situation actuelle</u></b>		<b><u>Niveau de perturbation</u></b>	<b><u>Etat du sous contexte</u></b>
<u>Capacité d'accueil</u>	2523	<u>Capacité d'accueil</u>	269	89 %	<b>Dégradé</b>
<u>Capacité de Production</u>	4426	<u>Capacité de Production</u>	525	88 %	
<b><i>Population retenue</i></b>	<b><i>2523</i></b>	<b><i>Population retenue</i></b>	<b><i>269</i></b>	<b><i>89 %</i></b>	

Ce contexte est fortement impacté par l'importance des pompages pour l'alimentation en eau potable, engendrant des débits estivaux extrêmement faibles voire des assecs les années sèches (2003).

La faiblesse des débits estivaux induit très rapidement une augmentation de la température de l'eau incompatible avec le développement d'une population de truites équilibrée.

**Les invertébrés : IBGN**

**Les résultats des deux campagnes menées à ce jour :**

Stations		Période d'étude Eté 2003			Période d'étude Eté 2005		
		Note IBGN	U.S.	G.I.	Note IBGN	U.S.	G.I.
Vioulou	Trébons Bas	15	21	9	16	30	8

<b>Légende :</b>	> 17	<b>Qualité très bonne</b>	16-13	<b>Qualité bonne</b>	12-9	<b>Qualité passable</b>
	8-5	<b>Qualité médiocre</b>	<4	<b>Qualité mauvaise</b>		

**Pour le Vioulou à Trébons Bas**, nous notons une forte augmentation de la diversité taxonomique, avec 9 taxons recensés de plus qu'en 2003. Le taxons indicateurs faisant du groupe les plus polluosensible, la note IBGN augmente et passe de 15 (en 2003) à 16 (en 2005). Cependant, le Vioulou reste classé parmi les cours d'eau de bonne qualité comme en 2003 car ses capacités biologiques sont perturbées par une forte charge trophique. L'état structurel du peuplement fait apparaître la dominance des Chironomidés et des Oligochètes qui représentent à eux seuls plus de 50 % du peuplement benthique.

**La ripisylve**

La ripisylve est très changeante sur le Vioulou amont.

La partie amont jusqu'au Ru des Douze est peu végétalisée et essentiellement par de l'arbustif.

Entre le ru des douze et le moulin Mathieu la ripisylve est quasi absente

En aval du Moulin Mathieu, elle se densifie de manière importante sur certaines zones. Sur cette partie, entre le moulin Mathieu et la confluence dans le barrage, malgré des secteurs mono spécifiques de saule, la pipisylve est bien présente.

Les essences principales sont :

- le Saules marceau (très bien représenté)
- l'Aulnes glutineux
- le frêne commun (longtemps utilisé pour la feuille)
- le chêne et le merisier
- le noisetier, l'aubépine, le sureau...

**Biodiversité remarquable**

Paysage général du Lévézou

- Lande
- Forêts
- Zone humides et tourbières (atlas du Lévézou ADASEA/ONEMA)
- Important réseau de ruisseaux et rivières
- Zones de transition importante (écotones) entre les milieux grâce, en partie, au réseau hydrographique important.

⇒ **Activités humaines (usages)**

Population d'environ 15 habitant/km<sup>2</sup>.

Villages et hameaux principaux : Curan avec la Fabrègue, Bèdes, Salleles et Martials. Vezins de Lévézou avec Castries et Plampuech. Salles Curan avec Bouloc.

**Les ouvrages en lit mineur**

Pour les seuils:

- Seuil du captage AEP en amont du ru des Douzes
- Seuil du moulin de Resse

**Les prélèvements :**

Plusieurs prélèvements (nombreux prélèvements mais peu de volume) représentent 130 m<sup>3</sup>/j soit environ 1,5 l/s. Un mélange de captage (AEP Rodez) représente 5 500 m<sup>3</sup>/j soit environ 63,6 l/s.

Captage des sources du Vioulou à Bouloc (SIAEP du Ségala) environ 280 m<sup>3</sup>/j soit environ 3,2 l/s.

Uniquement prélèvements connus et déclarés.

Impact très fort d'un captage (mélange de captage AEP Rodez).

Impact sur les sources du Vioulou non négligeable pour une tête de bassin versant.

**Urbanisme en zones inondables (Source DIREN Midi-Pyrénées)**

La masse d'eau du Vioulou amont et de sa TPME sont concernées par le risque inondation (aspect humain du risque) issus de la cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées.

- Trébon bas
- Moulin de la Resse
- Le Moulin de Faral

Concernant les ouvrages public environ 6 ponts communaux sont concernés et 1 est au département.

**Sports loisirs et paysages**

Le tourisme est principalement un tourisme estival, concentré autour de la retenue de Pareloup.

La pêche, la randonnée (pédestre, équestre, calèche...) sont des activités bien développées sur le Lévézou grâce à un réseau important de chemins et un linéaire important de ruisseaux.

**Halieutique**

Gestion par L'AAPPM du Lévézou.

Parcours halieutique en amont de Trébon bas.

Déversement?

Réserve de pêche entre le pont de Bèdes et le pont du Moulin Mathieu.

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code		MEFM		Type					Linéaire de rivière			
ME		Le Vioulou de sa source au lac de Pareloup		FRFR371		Non		Naturelle					14 km			
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux										Actions hors PPG	
		problématiques	impacts	Actions PPG	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
<b>Ecologique</b>	Médiocre	continuité écologique altérée sur 4 points	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats par colmatage	suppression de 2 infranchissables par passages empierrés	Vioulou 2011		Vioul ou 2019		Vioulou 2019	Vioul ou 2019				Vioul ou 2020	Travaux secteurs 3, 5, 6 et 10 sur entretien végétation	
<b>Physico-chimique</b>	Bon														Station en amont de Pareloup : O5125780	
<b>Chimique</b>	Bon															
Pressions																
<b>Agricole</b>	Faible	Piétinement et berges sous végétalisées	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface	mise en place de clôtures, plantations et systèmes d'abreuvement en aval du pont de la Fabrègue				Vioulou 2018						Vioul ou 2010		
<b>Domestique</b>	Faible															
<b>Industrielle</b>	Faible															
<b>Ressource</b>	Faible	Fort prélèvement pour AEP de Rodez sur le Vioulou et sur de nombreuses sources	changement de typologie du Vioulou en aval du principal captage												Abandon en 2010 du captage de Boulou par le SIAEP du Ségala	
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation de tronçons de cours d'eau (buses/draines, rectification, recalibrage, déplacement...) sur l'ensemble du 1/3 amont	Perte de linéaire et d'habitats, modification du profil en long et bien souvent enfoncement du lit diminuant les connexions à la nappe et les débordements													
Objectifs DCE																
Objectif d'état global		Objectif état écologique				Objectif état chimique										
Bon Etat 2021		Bon Etat 2021				Bon Etat 2015										

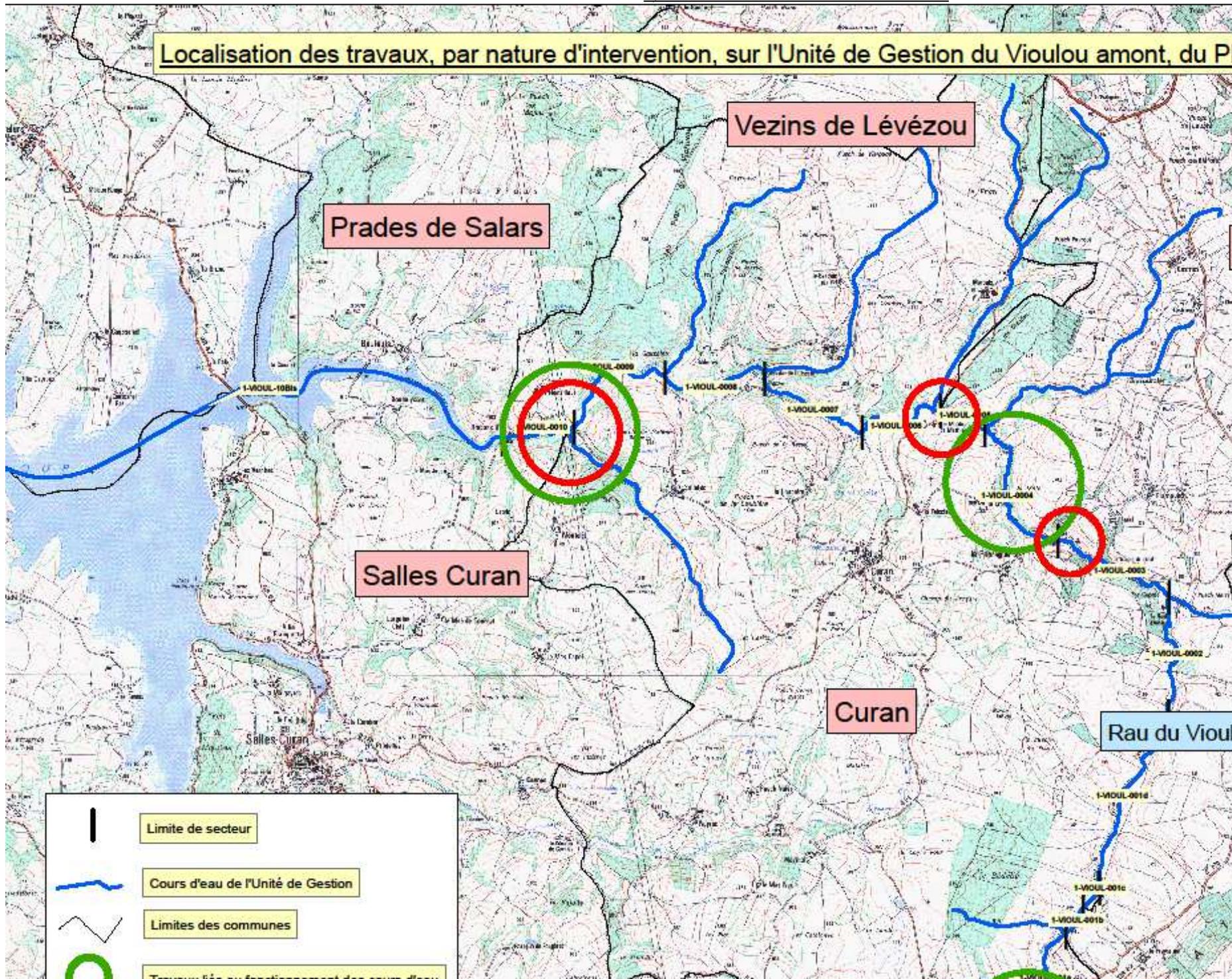
2. HISTORIQUE DES TRAVAUX

Secteur	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien				CUMUL INTERVENTIONS	NATURE TRAVAUX
					Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectué	Année	réalisé par	% réalisé		
1	RD	Salles Curan (1070m)/ Castelnau (310m)/Curan (220m)/Castelnau (1870m)	SMBVV	3 740	OUI	2005	ENTP	50%					1 870	
	RG	Curan	SMBVV	3 740	OUI	2005	ENTP	50%					1 870	
2	RD	Curan	SMBVV	1 340	OUI	2005	ENTP	100%					1 340	
	RG	Curan	SMBVV	1 340	OUI	2005	ENTP	100%					1 340	
3	RD	Veziens du Lévezou	SMBVV	1 310	OUI	1999	ENTP	100%	P	2009		50%	1 965	PLANTATION 2008
	RG	Curan	SMBVV	1 310	OUI	1999	ENTP	100%	P	2009		50%	1 965	PLANTATION 2008
4	RD	Veziens du Lévezou	SMBVV	1 590	OUI	2007	ENTP	100%	P	2009		60%	2 544	PLANTATION ET CLOTURES 2008
	RG	Curan	SMBVV	1 590	OUI	2007	ENTP	100%	P	2009		60%	2 544	PLANTATION ET CLOTURES 2008
5	RD	Veziens du Lévezou	SMBVV	480	OUI	1999	ENTP	66%	OUI	2009	EAE	100%	797	RAN ET CLOTURE 2008 ENTRP
	RG	Veziens du Lévezou	SMBVV	480	OUI	1999	ENTP	66%	OUI	2009	EAE	100%	797	RAN ET CLOTURE 2008 ENTRP
6	RD	Curan	SMBVV	1 090	P	1999	ENTP	50%					545	
	RG	Curan	SMBVV	1 090	P	1999	ENTP	50%					545	
7	RD	Curan	SMBVV	1 200	OUI	2005	EAE	100%					1 200	
	RG	Curan	SMBVV	1 200	OUI	2005	EAE	100%					1 200	
8	RD	Curan	SMBVV	1 210	OUI	2002	ENTP	100%					1 210	
	RG	Curan	SMBVV	1 210	OUI	2002	ENTP	100%					1 210	
9	RD	Curan	SMBVV	1 390	OUI	2002	ENTP	100%	OUI	2010	EAE	100%	2 780	
	RG	Curan	SMBVV	1 390	OUI	2002	ENTP	100%	OUI	2010	EAE	100%	2 780	
10	RD	Curan	SMBVV	830	OUI	2002	ENTP	100%	OUI	2010	EAE	100%	1 660	
	RG	Curan (30m)/Salles Curan (800m)	SMBVV	830	OUI	2002	ENTP	100%	OUI	2010	EAE	100%	1 660	
11	RD	Canet de Salars	SMBVV	1 650	P	2006	EAE	50%					825	
	RG	Arvieu (1000m)/Trémouilles (650m)	SMBVV	1 650	P	2006	EAE	50%					825	
12	RD	Canet de Salars	SMBVV	1 650	OUI	2006	EAE	100%					1 650	
	RG	Trémouilles	SMBVV	1 650	OUI	2006	EAE	100%					1 650	
13	RD	Canet de Salars (1040m)/Pont de Salars (1700m)	SMBVV	2 740	OUI	2001	ENTP	100%					2 740	
	RG	Trémouilles	SMBVV	2 740	OUI	2001	ENTP	100%					2 740	
14	RD	Pont de Salars	SMBVV	870	OUI	2001	ENTP	100%					870	
	RG	Trémouilles	SMBVV	870	OUI	2001	ENTP	100%					870	
15	RD	Pont de Salars	SMBVV	1 600	P	2005	ENTP	40%					640	
	RG	Trémouilles	SMBVV	1 600	P	2005	ENTP	40%					640	
16	RD	Pont de Salars	SMBVV	1 610	OUI	1995	ENTP	100%					1 610	PROJET ARRASEMENT SEUIL NOUVEAU PG
	RG	Trémouilles	SMBVV	1 610	OUI	1995	ENTP	100%					1 610	PROJET ARRASEMENT SEUIL NOUVEAU PG
				ml de berge	48 600							Linéaire traité restauration	48 492	
				ml de rivière	24 300							Pourcentage traité (ml de berge)	100%	

3. PROGRAMME DE TRAVAUX 2011 - 2021

PPG Vioulou amont														
N° ME ou TPME			FRR371											
Objectif de gestion principal de l'unité décidé			Intérêt Général											
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration ou entretien	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Salles Curan/Castenau P/curan	1	2005	aucune	10000 HYDRO										
Curan	2	2005												
Curan/Vezins de L	3	2009	10									3000 ENT		
	4	2009	20								15000 HYDRO			
Vezins de L	5	2009	10									1500 ENT		
Curan	6	1999	20									3000 ENT		
	7	2005	20											
	8	2002	20											
	9	2010	20											
Curan/Salles Curan	10	2010	10	10 000 HYDRO									2500 ENT	
Années				2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total travaux par année				20 000							15000	7500	2500	

Localisation des travaux, par nature d'intervention, sur l'Unité de Gestion du Vioulou amont, du P



## **C. VIAUR MEDIAN (NAUZE ET VIOULOU AVAL) UNITE DE GESTION**

### **1. ETAT DES LIEUX**

#### **⇒ Description administratif de l'Unité :**

**Masse d'eau N° FR204 (FRR204\_1, FR370, FRL11\_1, FRR204\_3, FRR204\_4, FRR204\_6**

**Linéaire de cours d'eau : 145.5 kms de rivière et 291 kms de berge**

**Limite amont (dénomination + PK) : barrage de Pont de Salars**

**Limite aval (dénomination + PK) : confluence du Céor dans le Viaur**

**Communes concernées :** Pont de Salars, Flavin, Trémouilles, Comps la Grand Ville, Calmont, St Juliette sur Viaur, Cassagnes Bégonhes, Centres, St Just Sur Viaur, Camboulazet, Camjac, Luc la Primaube, Manhac, Baraqueville, Salmiech, Auriacq Lagast, Quins, Camboulazet, Arviu, Canet de Salars.

**Cours d'eau concernés :** Le Viaur, le Rau des Gatous, le Rau de Bage TPM (avec le rau de Buscaylet, le rau de Vernhières, le rau de Lestang et le Rau du Malpas), les ravins de le Sabatié, de le Verdier, de la Combe et de le Gauzinet, Le Vioulou aval ME (avec le rau de Calières, le rau de la Gourde, le rau de Vioulette, le Ravin du prés Sec et le rau de Portal, le Rau de Connes, ravin du Terral, ravin de la Nauq, Rau du Landounés, Rau des Carbonnières, rau de Cayrac, le Rau de Cantarane TPME, Rau des Agoutes, Rau de Viollele, ravin des Cazals, Rau de Bécade, Ravin de la Barthette, Rau de Goutinesque, ravins de Ligounet et de la Gazette, Rau de la Nauze ME (avec Le Bagar, Le Malrieu, l'Angalie, le rau de Naves, d'Albinet et de Ceignac), le rau de Dalbin, le rau du Congorbes TPME (avec les ravin de Lalo et de la Tournarie), Rau de Rebèllès, Rau de Lecous, Rau du Vernhas (avec le rau de Mader, et du Prat de la Fon).

**Secteurs de cours d'eau concernés :** 26 à 62 pour le Viaur, 11 à 16 pour le Vioulou, 1 à 11 pour la Nauze (Les autres cours d'eau seront sectorisés, pour la plupart, lors des diagnostics à venir).

**Etat des lieux DCE (ME Viaur médian, du Vioulou aval et ses TPME Bage, Nauze, Cantarane, Congorbes):**

- Etat des lieux Global (écologique et chimique) :
  - o Bon état (avec risque de dégradation) : le Viaur médian et le Vioulou aval
  - o Mauvais état : Le Rau de Bage, Le Rau de Cantarane, le Rau de la Nauze et le Rau de Congorbes
  
- Objectif d'état global :
  - o Bon état en 2015 pour : le Vioulou et pour la Nauze
  - o Bon état en 2021 pour : Le Viaur, le Rau de Bage, le Rau de Cantarane et pour le Rau de Congorbes

**Outils utilisés pour l'état des lieux :**

DIREN Zones inondables, SDVP et PDPG du Viaur et affluents, diagnostic des cours d'eau CG 12, études ONEMA, AEAG (DCE), FDAAPPMA (T°C de l'eau), ADASEA, données DDT 12, Dossier définitif avril 2007 du Contrat de Rivière du Viaur, Dossier Préliminaire SAGE Viaur Août 2010, cartes IGN, Géoportail, connaissances du TR...

⇒ **Facteur abiotiques (domaine du non vivant) Fonctionnement de l'hydro système**

**Topographie et profil en long**

Le cours d'eau du Viaur médian malgré des gorges encaissées a une pente assez moyenne jusqu'à la confluence du Céor soit moins de 1% de pente. Certains secteurs sont cependant plus pentus notamment au dessus et en dessous du Pont de l'Oratoire de St George sur Pont de Salars. D'autres secteurs sont peu pentus notamment entre Camboulas et La capelle Viaur mais aussi entre l'Abbaye de Bonnecombe jusqu'à la confluence de la Nauze et enfin entre le pont du Navech et la confluence du Céor.

Le Viaur sur cette distance dessine parfois de grands virages (du pont de pont de Grand Fuel jusqu'à la confluence de la Nauze) et aussi de grandes lignes droites (sous l'abbaye de Bonnecombe et aussi en amont et aval du Navech).

Les affluents (Cayrac, Nauze, Cantarane, Congorbes...) du Viaur médian ont par contre des pentes beaucoup plus fortes de 2% à 6%.

**Les débits**

- Aval barrage de Pont de Salars (débit réservé à 1/30 du module) soit : 120 l/s
- Aval barrage de Bage (débit réservé à 1/30 du module) soit : 20 l/s
- Aval barrage de La Gourde (débit réservé à 1/30 du module) soit : 4 l/s
- Aval barrage de Pareloup (débit réservé à 1/30 du module) soit : 80 l/s

Soit un total de : 224 l/s  
de débit réservé

Réalisation de lâché d'eau : dans le cadre de la gestion des étiages du grand bassin Aveyron.

Station de référence, le Viaur à St Just sur Viaur par extrapolation en enlevant le bassin versant du Céor et du Giffou

- Module interannuel de 4.1 m3/s
- QMNA 1/5 de 0.36 m3/s

**La thermie de l'eau**

<b>Bilan des données thermiques sur les cours d'eau du bassin du Viaur médian- FDAAPPMA 12</b>													
Rivière	Station	Descripteurs			Caractéristiques/exigences de la Truite commune							Risques pathologiques (TRF)	
		Année	T° inst. max	Amp. jour. moy	T° moy 30 j + chauds	N jour > 19°C (moy. Jour.)	T° horaire > 19°C		T° horaire 20°C		Typologie	T° horaire 15°C	
							N	N séquence max	N	N séquence max		T° max des 30 j + chauds	N
Viaur	Camboulas	2003	19,38	2,023	17,06	0	30	6	0	0	18,08	1800	588
	Capelle Viaur		23,88	2,642	19,62	22	697	115	378	82	21,14	1963	928
	Capelle Viaur		24,59	2,946	21,07	66	1483	279	1156	140	22,75	2208	2208
	La Burgayrolle		24,67	3,472	20,88	75	1652	298	1206	140	22,86	2208	2208
	Amont Navech		25,3	2,76	21,83	83	1958	691	1621	354	23,62	2208	2208
Viaur	Camboulas	2004	19,4	2,224	16,42	0	31	9	0	0	17,54	1145	182
	La Burgayrolle		24,67	4,175	19,76	30	762	91	469	60	22,27	1944	904
	Amont Navech		24,26	2,224	20,07	32	879	180	436	91	21,31	2065	1052

Viaur	Amont Vioulou	2008	20,04	2,093	16,29	0	46	10	2	2	17,61	1177	309
	Amont Vioulou	2009	21,85	3,176	17,34	4	240	16	59	10	19,14	1720	403
Vioulou	Amont Viaur		21,08	2,221	17,02	3	103	15	25	7	18,41	1594	286

Limite thermique, pour la Truite Fario, entre la confluence du Vioulou dans le Viaur (Amont pont du Roualdesc) et la Capelle Viaur.

### **Hydro morphologie du Viaur médian et de ses affluents (Forme et étendue de l'espace rivière)**

➤ **Masse d'eau du Viaur médian :**

- **Lit majeur :**

Connexions/étendue:

Lit majeur peu étendu sur l'ensemble de la masse d'eau.

Certain secteur son plus étendus comme à la Capelle Viaur ou encore autour de Pont de Grand Fuel et encore sur la partie aval du pont du Navech.

Pas de zones humides référencées.

- **Lit mineur :**

La largeur du lit :Le lit mineur varie entre 5 à 20 mètres de large.

La hauteur des berges : La hauteur des berges est faible à moyenne (hors secteurs emmurés) et n'excède pas les 2 mètres de hauteur.

Les matériaux des cours d'eau du Viaur médian sont très diversifiés :

- Sables, limons en grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et blocs bien représentés

Le transport solide est très mauvais sur le Viaur médian par effet tampon des grands barrages.

L'alimentation en matériaux (cailloux, pierres et blocs) jusqu'à la confluence de la Nauze est quasi inexistante.

La régénération de matériaux par arrachements (crués) est quasiment inexistante car les barrages écrètent toutes les crués morphogènes. Seules de grandes crués permettent une régénération du Viaur médian.

Le transport solide est donc très mauvais sur le Viaur médian.

La continuité écologique (hors barrages est seuils artificiels) : Elle est majoritairement correcte :

- **Masse d'eau de Bage (aval barrage):**

- **Lit majeur :**

Connexions/étendue: Lit majeur peu étendu sur l'ensemble de la masse d'eau hormis en aval de la Roquette.

Secteur en aval de la Roquette bien connecté avec son lit majeur.

- **Lit mineur :**

La largeur du lit : varie entre 0.5 et 3 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur.

Les matériaux des cours d'eau de Bage aval sont diversifiés :

- Sables, limons en grandes proportions
- Gravier et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et blocs bien représentés sur la partie aval

Le transport solide est très mauvais par effet tampon des grands barrages.

L'alimentation en matériaux (cailloux, pierres et blocs) jusqu'à la confluence dans le Viaur est inexistante.

La régénération de matériaux par arrachements (crues) est quasiment inexistante car le barrage écrête toutes les crues morphogènes.

Le transport solide est donc très mauvais sur le rai de Bage aval.

La continuité écologique (hors barrage de Bage) :A définir.

**- Masse d'eau du Vioulou aval :**

• **Lit majeur :**

Connexions/étendue: Lit majeur étendu sur les  $\frac{3}{4}$  du linéaire (amont moulin de Galat et Moulin de Sarlit).

Peu étendu en aval immédiat du barrage et sur la partie aval en gorges.

Présence de nombreuses zones humides et zones tourbeuses (atlas ADASEA12 et ONEMA12) essentiellement sur le Rau de Portal.

Disparition de très nombreuses zones humides et zones tourbeuses (plus de 50 % d'entre elles)

• **Lit mineur :**

La largeur du lit mineur varie entre 4 à 7 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur.

Les matériaux des cours d'eau du Vioulou aval sont diversifiés :

- Sables, limons en grandes proportions
- Gravier et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et blocs bien représentés

Le transport solide est très mauvais sur le Vioulou aval par effet tampon des grands barrages.

L'alimentation en matériaux (cailloux, pierres et blocs) jusqu'à la confluence dans le Viaur est quasi inexistante (seul les Rau de Calières et du Portal amène des matériaux de petites tailles mais très intéressants pour la reproduction).

La régénération de matériaux par arrachements (crues) est quasiment inexistante car les barrages écrêtent toutes les crues morphogènes.

Le transport solide est donc très mauvais sur le Vioulou aval.

La continuité écologique (hors barrages est seuils artificiels)

- Seuils naturels du Vioulou (infranchissable) sur la partie amont
- Seuils naturels des gorges du Vioulou (infranchissable) sur la partie aval

- **Masse d'eau du Rau de Cantarane :**

**Lit majeur :**

Connexions/étendue: Lit majeur étendu sur les  $\frac{3}{4}$  du linéaire (amont moulin de Cantarane).  
Peu étendu en aval immédiat du barrage et sur la partie aval en gorges.  
Pas de zones humides référencées.

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 5 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne, sur les secteurs naturels, et n'excède pas les 1mètres de hauteur.

Lit mineur très fortement aménagé en amont du Moulin de Cantarane car la totalité de ce linéaire est concernées par du recalibrage, de la rectification et du busage/drainage.

Les matériaux du cour d'eau de Cantarane sont diversifiés uniquement en aval du moulin de Cantarane :

- Sables, limons en grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et blocs bien représentés

En amont se sont essentiellement du sable du Limon et du gravier.

Le transport solide en amont du moulin de Cantarane est mauvais (aménagements réalisés). En effet ce cours d'eau comme toutes les têtes de bassin versant du Ségala et du Lévézou ont une faible capacité de régénération naturelle.

Les aménagements réalisés bloquent le processus d'arrachement de matériaux. Ainsi, le lit mineur ne bouge pas hormis parfois des enfoncements.

Le transport solide est donc mauvais sur le Rau de Cantarane.

La continuité écologique (hors barrages est seuils artificiels) Seuils naturels dans les gorges (infranchissables) sur la partie aval au pont de la Fabrie

- **Masse d'eau de La Nauze:**

**Lit majeur :**

Connexions/étendue: Lit majeur étendu sur la moitié amont du linéaire.

Peu étendu à partir du pont de la Bauguilie.

Les affluents de la Nauze ont globalement un lit majeur identique à la Nauze.

Source et la moitié du linéaire sur le plateau du Ségala puis enfoncement des ruisseaux dans des gorges avec alternance de prairies étroites.

Ainsi ces affluents ont un lit majeur étendu sur le plateau puis étroit dans les gorges.

La connexion au lit majeur, sur le plateau, est fortement limitée par des aménagements de recalibrage, de rectification et de busage/drainage.

Pas de zones humides référencées.

**Lit mineur :**

La largeur du lit Le lit mineur varie entre 0.5 à 5 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne, sur les secteurs naturels, et n'excède pas les 1mètres de hauteur.

Lit mineur très fortement aménagé sur les secteurs du plateau.

Les matériaux du cour d'eau de la Nauze sont diversifiés :

- Sables, limons en grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et blocs bien représentés

En amont se sont essentiellement du sable du Limon et du gravier.

Le transport solide pour la Nauze sur le plateau est faible (aménagements réalisés). En effet ce cours d'eau comme toutes les têtes de bassin versant du Ségala et du Lévézou ont une faible capacité de régénération naturelle.

Les aménagements réalisés bloquent le processus d'arrachement de matériaux. Ainsi, le lit mineur ne bouge pas hormis parfois des enfoncements.

Le bassin amont de la Nauze possède toutefois une particularité. En effet il est concerné par un habitat assez dense (lotissements) qui confère au cours d'eau, lors de fortes précipitations des débits importants mais brefs.

Ainsi le cours d'eau amont de la Nauze à une capacité de régénération naturelle faible mais moyenne à forte artificiellement.

Le transport solide est ainsi moyen sur le bassin versant de la Nauze.

La continuité écologique (hors barrages est seuils artificiels)

Seuils naturels en amont du ru de Ceignac (infranchissables) sur la partie amont

- **Masse d'eau du Congorbe**

**Lit majeur :**

Connexions/étendue: Lit majeur étendu sur les 3/4 amont du linéaire.

Peu étendu Sous les bassins de lagunage de Baraqueville (sur 1.5 kilomètres) et à partir du pont de la Fabrie jusqu'à la confluence dans le Viaur.

La connexion au lit majeur, sur le plateau, malgré certains secteurs aménagés (recalibrage, rectification et busage/drainage) est encore bien présente.

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 5 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne, sur les secteurs naturels, et n'excède pas les 1mètres de hauteur.

Les matériaux du cour d'eau de Congorbes sont diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés

- Grosses pierres et blocs bien représentés

En amont se sont essentiellement du sable du Limon et du gravier.

**Le transport solide** sur les sources du Congorbes est mauvais par la présence du plan d'eau de Carcenac qui n'est pas en dérivation.

Hormis cet effet tampon, le transport solide est moyen et les zones de prélèvement nombreuses.

Le transport solide est ainsi moyen sur le bassin versant du Congorbes.

**La continuité écologique (hors barrages est seuils artificiels)** Manque de données

⇒ **Facteurs biotiques (domaine du vivant)**

### **Aspect piscicole**

**Etat des lieux piscicole (SDVP (1995) et PDPG (2007) de la Fédération Départementale des AAPPMA de l'Aveyron):**

Ensemble des cours d'eau de première catégorie soit zone à truite (espèce repère).

#### *Evaluation des perturbations des cours d'eau:*

- Viaur médian (avec Vioulou aval, Rau de Bage aval et Rau de la Gourde aval): fortement perturbé (niveau de perturbation estimé à plus de 70%)
- Rau de la Cantarane : Fortement perturbé (niveau de perturbation estimé à plus de 65%)
- Rau de Nauze : moyenne perturbée (niveau de perturbation estimé à plus de 45%)
- Rau du Congorbes fortement perturbé (niveau de perturbation estimé à plus de 60%)

#### *Principaux paramètres pénalisant le fonctionnement des cours d'eau :*

- *Pour le Viaur, le Vioulou, les Rau de Bages et de la Gourde :*

Débit réservés trop faible (1/30) ne permettant un fonctionnement normal de ces cours d'eau.

Remaniement des matériaux et sédiments lors de crues (frayères, caches pour tous les stades de développement de la truite) impossible car pas de lâchés importants.

Continuité du transport solide impossible par effet tampon des grands barrages.

Réchauffement rapide de l'eau car débits faibles cumulé par la présence de seuils favorisant un réchauffement important et rapide sur de courtes distances.

○ Sur le Viaur seuil de Camboulas, seuil du Roualdesq puis trois seuils à La Capelle Viaur.

○ Sur le Vioulou seuil du moulin Galat, seuil du Moulin Sarlit puis Seuil de Bannes

- *Pour les rau de Cantarane, Nauze et Congorbes :*

Importants aménagements réalisés sur les têtes de ces bassins (recalibrage, rectification, busage/drainage, coupe à blancs) qui ont des impacts sur plusieurs paramètres :

○ Evacuation de l'eau stockée par les parcelles en bordures des cours d'eau qui entraîne des montées d'eau en aval rapide et parfois très importantes mais aussi des débits d'étiage (été) faibles (réchauffement de l'eau) voir des assèchements

○ Perte d'habitats pour les cycles de vie des espèces aquatiques (frayères, habitats pour les juvéniles, les sub adultes et les adultes) pour homogénéisation des fasciés d'écoulements (perte de profonds, de radier, de courants profonds) et aussi par une homogénéisation de la granulométrie dominante.

- Manque de végétation sur les berges de ces petits ruisseaux favorisant un réchauffement estival important
- Présence de gros troupeaux en bordure de ces petits ruisseaux qui par leur piétinement et leur déjections provoquent des effondrements de berges importantes (colmatage des habitats et mises en suspension de fines) une dégradation de la qualité des eaux (faibles débits et pouvoir d'autoépuration minime de ces petits ruisseaux)

### **La ripisylve**

Les essences principales sont :

- le Saules marceau
- l'Aulnes glutineux (importantes mortalités par le champignon phytophthora mais qui semble aujourd'hui diminuer)
- le frêne commun (longtemps utilisé pour la feuille)
- le chêne et le merisier
- le noisetier, l'aubépine, le sureau, le tilleul le châtaignier...

Sur le Viaur médian plus de 80% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges.

Cependant certains secteurs sont fortement dénudés :

- amont et aval de la Capelle Viaur
- amont du pont de Grand fuel sur environ 2 kilomètres

Sur le Vioulou aval plus de 55% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges.

Cependant certains secteurs sont fortement dénudés :

- amont seuil de Galat
- amont seuil du moulin Sarlit

Sur le Rau de Cantarane plus de 35% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges.

Cependant certains secteurs sont fortement dénudés :

- amont moulin de Cantarane sur quasiment l'ensemble du linéaire

Sur le Rau de la Nauze plus de 55% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges.

Cependant certains secteurs sont fortement dénudés :

- essentiellement les secteurs en amont de Calmont pour la Nauze
- partie amont aussi des affluents rau de Malrieu, de Bagar, d'Angalie, et Rau de Ceignac

Sur le Rau de Congorbes plus de 30% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges.

Cependant certains secteurs sont fortement dénudés :

- Le rau de Congorbes est très peu pourvu en végétation sur des linéaires parfois importants (entre le Moulin haut et Moulin bas). En effet, plus de 30 % de sont linéaire est considéré sans aucune végétation hormis de l'herbacée.

### **Biodiversité remarquable**

- Paysage général du Lézou et du Ségala
  - Lande, Forêts
  - Zone humides et tourbières (atlas du Lézou ADASEA/ONEMA)
  - Important réseau de ruisseaux et rivières
  - Zones de transition importante (écotones) entre les milieux grâce, en partie, au réseau hydrographique important.

- Espèces patrimoniales
  - Ecrevisse à pattes blanches
  - Loutre d'Europe

⇒ **Activités humaines (usages)**

Population d'environ 15 habitant/km<sup>2</sup>.

### **La continuité écologique**

#### *Viaur médian (hors grands barrages)*

Elle est fortement perturbée car 16 seuils sont recensés dont la moitié environ sont considérés comme infranchissables.

#### *Vioulou aval (hors grands barrages)*

Elle est perturbée car 3 seuils sont recensés (moulin Galat franchissable temporairement, moulin Sarlit infranchissable et seuil de Bannés infranchissable)

#### *Rau de la Nauze*

Elle est globalement bonne sur la partie amont et sur la partie aval mais la partie médiane est fortement perturbée par 5 seuils infranchissables.

Nombreux ouvrages agricole de type buses perturbent aussi la continuité sur essentiellement les têtes de bassin.

#### *Rau de Cantarane*

Manque de données (peut être moulin de Cantarane).

#### *Rau de Congorbes*

Seuil du barrage de Carcenac Peyrales infranchissable. Manque de données sur le reste du cours d'eau.

### **Les prélèvements :**

La quasi-totalité des prélèvements connus sont réalisés par le SIAEP du Ségala avec les captages suivants :

- Le moulin de Galat sur le Vioulou : débit sortant du barrage de Parreloup de 153 l/s et captage de 73 l/s soit débit réservé de 80 l/s (1/30) (convention avec EDF en 2010 assurant aussi en période de fortes consommations d'eau des lâchés à plus de 200l/s).
- Le captage de Bages sur le Rau de Bages : débit sortant de 40 l/s du barrage de Bages et captage de 20l/s soit débit réservé de 20l/s (1/30)

Concernant le Vioulou, il bénéficie entre le barrage et le captage d'un débit de 153 l/s soit quasiment le double du débit réservé.

### **Urbanisme en zones inondables (Source DIREN Midi-Pyrénées)**

La masse d'eau du Viaur médian et ses affluents sont concernées par le risque inondation (aspect humain du risque) issus de la cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées.

#### *De l'amont vers l'aval pour le Viaur:*

- Moulin de Salars
- Partie basse du village de pont de Salars
- Partie basse du village de Camboulas
- Moulin de Bannès

- Le Marragou
- Partie basse du village de la Capelle Viaur
- Abbaye de Bonnecombe
- Grande partie du village de Pont de Grand fuel
- Les moulins de Serres, d'Ayres et du Navech

De l'amont vers l'aval pour le Vioulou :

- Moulin de Galat
- Partie basse du moulin de Sarlit

De l'amont vers l'aval pour la Nauze :

- Partie basse du village de Calmont
- Hameau de la Verderie

Concernant les ouvrages public 51 ponts sont concernés dont 16 sont au département.

- Viaur 20 ponts dont 7 au département
- Vioulou 2 ponts au département
- Bages 1 pont au département
- Nauze 19 ponts dont 4 au département
- Cantarane 4 ponts dont 1 au département
- Congorbes 5 ponts dont 1 au départemnt

**Ressource en eau pour sécurité incendie**

Grands barrages du l'évézou.

**Sports loisirs et paysages**

Le tourisme est principalement un tourisme estival, concentré autour de la retenue de Pont de Salars. La pêche, la randonnée (pédestre, équestre, VTT...) sont des activités bien développées sur ce secteur grâce à un réseau important de chemins et un linéaire important de ruisseaux.

Egalement une activité de canyoning est pratiquée sur la partie aval du Vioulou.

En périodes de hautes eaux du canoë est réalisés aussi de Versailles à St Just sur Viaur mais très ponctuellement car les débits, majoritairement, y sont insuffisants.

**Halieutique**

Gestion par les AAPPMA de Pont de Salars et de Rodez. Regroupement des AAPPMA concernées au sein de l'association HalieutiViaur.

Pour l'AAPPMA de Pont de Salars 3 parcours:

Parcours halieutique sur le Viaur à Camboulas dans le plan d'eau du seuil de Camboulas.

Parcours jeune (moins de 18 ans) sur le Viaur dans la traversée de Pont de Salars

Parcours halieutique sur le Vioulou au niveau du Moulin Sarlit.

Pour l'AAPPMA de Rodez 5 parcours:

Parcours halieutique sur le Viaur à La Capelle Viaur, à Versailles, en amont du pont du Moulin d'Ayres, en amont du pont du Navech, en amont du Pont de l'Albarède.

Déversement de truites (alevins ou truitelles) sur les affluents du Viaur.

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière	
ME		Le Viaur du réservoir de Pont de Salars au confluent du Céor		FRFR204	Non	Naturelle		
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et		Actions hors PPG	
		problématiques	impacts	Actions PPG	Partie amont et médiane essentiellement concernée par des seuils		Etude fragmentation du Viaur par AEAG et reclassement des cours d'eau en cour pour L2 Station Roucouze : O5125700 Station St Just : O5125400 Station Aval Pont de Salars : O5125800	
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée sur 14 points	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats par colmatage					
<b>Physico-chimique</b>	Bon							
<b>Chimique</b>	Non Classé							
<u>Pressions</u>								
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées essentiellement sur petits affluents de la ME	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères importants dans le cycle biologique des espèces sur une rivière mère en débit réservé		Pressions agricoles faible sur la ME directement mais moyenne sur les affluents. Pressions sur la morphologie importante par de nombreux seuils. Pression sur la ressource très importante avec un manque vital de crues morphogènes.			
<b>Domestique</b>	Faible							
<b>Industrielle</b>	Faible							
<b>Ressource</b>	Forte	transfert très importants vers vallée du Tarn	changement de typologie du cours d'eau	diversification des écoulements et création d'habitats				Passage au 1/20 <sup>ème</sup> du module à venir par réglementation
<b>Morphologie</b>	Moyenne	seuils	réchauffement, perte d'habitats et de fasciés					Etude fragmentation du Viaur par AEAG et reclassement des cours d'eau en cour pour L2
<u>Objectifs DCE</u>								
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique			
Bon état 2021		Bon état 2021			Bon état 2015			

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME		Ruisseau de Cayrac		FRFRR204_1	Non	Naturelle	5 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG	Partie amont du cour d'eau et de son affluent aval en RD. Pas de travaux prévus.		
<b>Ecologique</b>	Mauvais	Continuité altérée sur 7 points dont 3 naturels en aval	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats par colmatage				
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Inconnu	Piétinement et berges sous végétalisées essentiellement sur petits affluents de la ME	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.		Pressions urbaines importantes (rejet, pluvial, morphologie, piétinement) essentiellement sur les parties amont.		
<b>Domestique</b>	Moyenne	Nombreux rejets direct au cour d'eau de hameaux					
<b>Industrielle</b>	Inconnu						
<b>Ressource</b>	Inconnu						
<b>Morphologie</b>	Inconnu	renaturation de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges	perte de linéaires, d'abitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements				
<u>Objectifs DCE</u>							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon état 2021		Bon état 2021			Bon état 2015		

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME		Ruisseau de Cantaranne		FRFR204_3	Non	Naturelle	6 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG			
<b>Ecologique</b>	Médiocre						
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Inconnue	Piétinement et berges sous végétalisées (1/2 du linéaire amont).	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importante sur la morphologie du cours d'eau essentiellement sur les parties amont et médiane. Travaux prévus sur 1/2 linéaire amont.		
<b>Domestique</b>	Inconnue						
<b>Industrielle</b>	Inconnue						
<b>Ressource</b>	Inconnue						
<b>Morphologie</b>	Inconnue	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques			
<u>Objectifs DCE</u>							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon état 2021		Bon état 2021			Bon état 2015		

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME		Ruisseau de la Nauze		FRFR204_4	Non	Naturelle	15 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG			
<b>Ecologique</b>	Médiocre	Continuité altérée sur 5 points sur la partie médiane	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats par colmatage				Espèce patrimoniale présente sur affluent
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						RCO Station O5125650
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées (1/2 du linéaire amont).	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles et urbaines importantes sur la morphologie du cours d'eau essentiellement sur les parties amont. Travaux prévus sur 1/2 linéaire amont (voir tableau des travaux). Ces aménagements devront essayer de favoriser les débordements pour encaisser les flux d'eau générer par l'urbanisation car hameau de Calmont en aval.		
<b>Domestique</b>	Moyenne						
<b>Industrielle</b>	Inconnue						
<b>Ressource</b>	Faible						
<b>Morphologie</b>	Faible	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges	perte de linéaires, d'abitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques			
Objectifs DCE							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon Etat 2015		Bon Etat 2015			Bon Etat 2015		

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME		Ruisseau de Congorbes		FRFRR204_6	Non	Naturelle	11 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG	Partie amont du cour d'eau concernée		
<b>Ecologique</b>	Mauvais	Continuité altérée sur 2 points dont 1 naturel en aval.	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats				
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						RCO : Station Quins : O5125600
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Inconnue	Piétinement et berges sous végétalisées (1/2 du linéaire amont).	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importantes sur la morphologie du cours d'eau essentiellement sur les parties amont. Travaux prévus sur 1/2 linéaire amont (voir tableau des travaux).		
<b>Domestique</b>	Inconnue						
<b>Industrielle</b>	Inconnue						
<b>Ressource</b>	Inconnue						
<b>Morphologie</b>	Inconnue	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges	perte de linéaires, d'abitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques			
<u>Objectifs DCE</u>							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon état 2021		Bon état 2021			Bon état 2015		

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière	
ME		Le Vioulou du lac de Pareloup au confluent du Viaur		FRFR370	Non	Naturelle	10 km	
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG	
		problématiques	impacts	Actions PPG				
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée sur 3 point + seuils naturels	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et habitats colmatés					
<b>Physico-chimique</b>	Bon							Station à Trémouilles : 05125750
<b>Chimique</b>	Non classé							
<u>Pressions</u>								
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées 1/2	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface	clôtures et plantations	Voir tableau PPG			
<b>Domestique</b>	Faible							
<b>Industrielle</b>	Faible							
<b>Ressource</b>	Forte	1/40 + SIAEP du Ségala						
<b>Morphologie</b>	Forte	seuils au linéaire impactant fort (Galat et Sarlit) et sur entretien important de la végétation des berges 1/3 amont	perte de linéaires, d'habitats et réchauffement					
<u>Objectifs DCE</u>								
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique			
Bon état 2015		Bon état 2015			Bon état 2015			

## 2. HISTORIQUE DES TRAVAUX

VIAUR																		
Secteur	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien 1er passage				Entretien 2ème passage				CUMUL INTERVENTIONS	Observations
					Effectué	Année	réalisé par	% réalisé	Effectué	Année	réalisé par	% réalisé	Effectué	Année	réalisé par	% réalisé		
26	RD	Pont de Salars	SMBVV	1 050	OUI	2004	EAE	100%									1050	ENTRP
	RG	Pont de Salars	SMBVV	1 050	OUI	2004	EAE	100%									1050	ENTRP
27	RD	Pont de Salars	SMBVV	3 120	OUI	2004	ENTP	100%									3120	ENTRP CLOTURES PLANTATIONS
	RG	Pont de Salars	SMBVV	3 120	OUI	2004	ENTP	100%									3120	ENTRP CLOTURES PLANTATIONS
28	RD	Pont de Salars	SMBVV	900	OUI	2005	ENTP	100%									900	ENTRP
	RG	Pont de Salars	SMBVV	900	OUI	2005	ENTP	100%									900	ENTRP
29	RD	Pont de Salars	SMBVV	800	OUI	2005	ENTP	100%									800	
	RG	Pont de Salars	SMBVV	800	OUI	2005	ENTP	100%									800	
30	RD	Pont de Salars	SMBVV	3 160	P	1997	ENTP	50%	OUI	2005	ENTP	100%					4740	
	RG	Pont de Salars	SMBVV	3 160	P	1997	ENTP	50%	OUI	2005	ENTP	100%					4740	
31	RD	Pont de Salars	SMBVV	2 590	P	1997	ENTP	50%	OUI	2005	ENTP	100%					3885	
	RG	Pont de Salars	SMBVV	2 590	P	1997	ENTP	50%	OUI	2005	ENTP	100%					3885	
32	RD	Pont de Salars (870m)/Flavin (140m)/Trémouilles (210m)	SMBVV	1 220	OUI	2004	ENTP	100%									1220	ENTRP CLOTURES PLANTATIONS
	RG	Trémouilles	SMBVV	1 220	OUI	2004	ENTP	100%									1220	ENTRP CLOTURES PLANTATIONS
33	RD	Trémouilles	SMBVV	2 420	OUI	2004	ENTP	100%									2420	ENTRP CLOTURES PLANTATIONS
	RG	Trémouilles	SMBVV	2 420	OUI	2004	ENTP	100%									2420	ENTRP CLOTURES PLANTATIONS
34	RD	Flavin	SMBVV	1 900	OUI	2002	EAE	100%									1900	EAE
	RG	Trémouilles (230m)/Flavin (360m)/Trémouilles (310m)/Flavin(400m)	SMBVV	1 900	OUI	2002	EAE	100%									1900	EAE
35	RD	Flavin	SMBVV	910	OUI	2004	ENTP	100%									910	ENTRP
	RG	Trémouilles	SMBVV	910	OUI	2004	ENTP	100%									910	ENTRP
36	RD	Flavin	SMBVV	3 140	P	2005	ENTP	50%	P	2007	ENTP	50%					3140	ENTRP SECTEUR COUPE EN 2
	RG	Trémouilles	SMBVV	3 140	P	2005	ENTP	50%	P	2007	ENTP	50%					3140	ENTRP SECTEUR COUPE EN 2
37	RD	Flavin	SMBVV	1 260	OUI	2008	EAE	100%									1260	EAE RETARD CRUE
	RG	Trémouilles	SMBVV	1 260	OUI	2008	EAE	100%									1260	EAE RETARD CRUE
38	RD	Flavin	SMBVV	2 520													0	ANNULE INACCESSIBLE
	RG	Comps Lagrandville	SMBVV	2 520													0	ANNULE INACCESSIBLE
39	RD	Calmont	SMBVV	1 450	OUI	2005	ENTP	100%									1450	ENTRP
	RG	Comps Lagrandville	SMBVV	1 450	OUI	2005	ENTP	100%									1450	ENTRP
40	RD	Calmont	SMBVV	2 380	P	2001	EAE	70%	OUI	2005	ENTP	50%	OUI	2009	EAE	50%	4046	ENTRP 2005
	RG	Comps Lagrandville	SMBVV	2 380	P	2001	EAE	70%	OUI	2005	ENTP	50%	OUI	2009	EAE	50%	4046	ENTRP 2005
41	RD	Ste Juliette	SMBVV	2 370	OUI	2001	EAE	100%	OUI	2009	EAE	100%					4740	
	RG	Comps Lagrandville	SMBVV	2 370	OUI	2001	EAE	100%	OUI	2009	EAE	100%					4740	
42	RD	Ste Juliette	SMBVV	710	OUI	2001	EAE	100%									710	ENTRP
	RG	Comps Lagrandville	SMBVV	710	OUI	2001	EAE	100%									710	ENTRP
43	RD	Ste Juliette	SMBVV	1 620	OUI	2003	ENTP	100%									1620	DEBARDAGE CHEVAL
	RG	Cassagnes Begonhes	SMBVV	1 620	OUI	2003	ENTP	100%									1620	DEBARDAGE CHEVAL

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

44	RD	Ste Juliette	SMBVV	1 180	OUI	2003	ENTP	100%								
	RG	Cassagnes Begonhes	SMBVV	1 180	OUI	2003	ENTP	100%								
45	RD	Ste Juliette	SMBVV	2 650	OUI	2006	ENTP	100%								
	RG	Cassagnes Begonhes	SMBVV	2 650	OUI	2005	ENTP	100%								
46	RD	Ste Juliette	SMBVV	1 460	NON	2007		0%								
	RG	Cassagnes Begonhes	SMBVV	1 460	OUI	2007	ENTP	100%								
47	RD	Ste Juliette	SMBVV	1 340	OUI	2003	EAE	100%								
	RG	Cassagnes Begonhes	SMBVV	1 340	OUI	2005	ENTP	100%								
48	RD	Ste Juliette	SMBVV	300	OUI	2003	EAE	100%								
	RG	Cassagnes Begonhes	SMBVV	300	OUI	2005	ENTP	100%								
49	RD	Ste Juliette	SMBVV	2 500	NON											
	RG	Cassagnes Begonhes	SMBVV	2 500	OUI	2007	ENTP	100%								
50	RD	Ste Juliette	SMBVV	830	OUI	2006	EAE	100%								
	RG	Centrès	SMBVV	830	OUI	2007	EAE	100%								
51	RD	Ste Juliette	SMBVV	3 510	P	2006	EAE	50%	P	2008	EAE	50%				
	RG	Centrès	SMBVV	3 510	P	2007	EAE	50%	P	2008	EAE	50%				
52	RD	Camboulazet	SMBVV	630	OUI	1998	ENTP	100%								
	RG	Centrès	SMBVV	630	OUI	2002	EAE	100%								
53	RD	Camboulazet	SMBVV	2 900												
	RG	Centrès	SMBVV	2 900												
54	RD	Camjac	SMBVV	1 740												
	RG	Centrès	SMBVV	1 740												
55	RD	Camjac	SMBVV	2 850												
	RG	Centrès	SMBVV	2 850												
56	RD	Camjac	SMBVV	1 750												
	RG	Centrès	SMBVV	1 750												
57	RD	Camjac	SMBVV	890	OUI	2002	ENTP	100%								
	RG	Centrès	SMBVV	890	OUI	2002	ENTP	100%								
58	RD	Camjac	SMBVV	870	OUI	2002	ENTP	100%								
	RG	Centrès	SMBVV	870	OUI	2002	ENTP	100%								
59	RD	Camjac	SMBVV	470	OUI	2002	ENTP	100%	P	2007	EAE	10%				
	RG	Centrès	SMBVV	470	OUI	2002	ENTP	100%								
60	RD	Camjac	SMBVV	2 630	OUI	2005	ENTP	100%								
	RG	Centrès	SMBVV	2 630	OUI	2005	ENTP	100%								
61	RD	St Just sur Viaur	SMBVV	2 020	P	1996	ENTP	50%	P	2008	EAE	100%				
	RG	St Just sur Viaur	SMBVV	2 020	P	1996	ENTP	50%	P	2008	EAE	100%				

## VIOULOU

Secteur	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien			
					Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé
11	RD	Canet de Salars	SMBVV	1 650	P	2006	EAE	50%				
	RG	Arviou (1000m)/Trémouilles (650m)	SMBVV	1 650	P	2006	EAE	50%				
12	RD	Canet de Salars	SMBVV	1 650	OUI	2006	EAE	100%				
	RG	Trémouilles	SMBVV	1 650	OUI	2006	EAE	100%				
13	RD	Canet de Salars (1040m)/Pont de Salars (1700m)	SMBVV	2 740	OUI	2001	ENTP	100%				
	RG	Trémouilles	SMBVV	2 740	OUI	2001	ENTP	100%				
14	RD	Pont de Salars	SMBVV	870	OUI	2001	ENTP	100%				
	RG	Trémouilles	SMBVV	870	OUI	2001	ENTP	100%				
15	RD	Pont de Salars	SMBVV	1 600	P	2005	ENTP	40%				
	RG	Trémouilles	SMBVV	1 600	P	2005	ENTP	40%				
16	RD	Pont de Salars	SMBVV	1 610	OUI	1995	ENTP	100%				
	RG	Trémouilles	SMBVV	1 610	OUI	1995	ENTP	100%				

## NAUZE

Secteur	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien			
					Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé
1	RD	Manhac	SMBVV	1 410	NON							
	RG	Calmont	SMBVV	1 410	NON							
2	RD	Manhac (440m)/Calmont (470m)	SMBVV	910	NON							
	RG	Calmont	SMBVV	910	NON							
3	RD	Calmont	SMBVV	720	NON							
	RG	Calmont	SMBVV	720	NON							
4	RD	Calmont	SMBVV	390	NON							
	RG	Calmont	SMBVV	390	NON							
5	RD	Calmont	SMBVV	1 190	OUI	2001	EAE	100%	P	2002		30%
	RG	Calmont	SMBVV	1 190	OUI	2001	EAE	100%	P	2002		30%
6	RD	Manhac	SMBVV	650	OUI	2004	ENTP	100%				
	RG	Calmont	SMBVV	650	OUI	2004	ENTP	100%				
	RD	Manhac	SMBVV	2 115	OUI	2002	ENTP	100%				





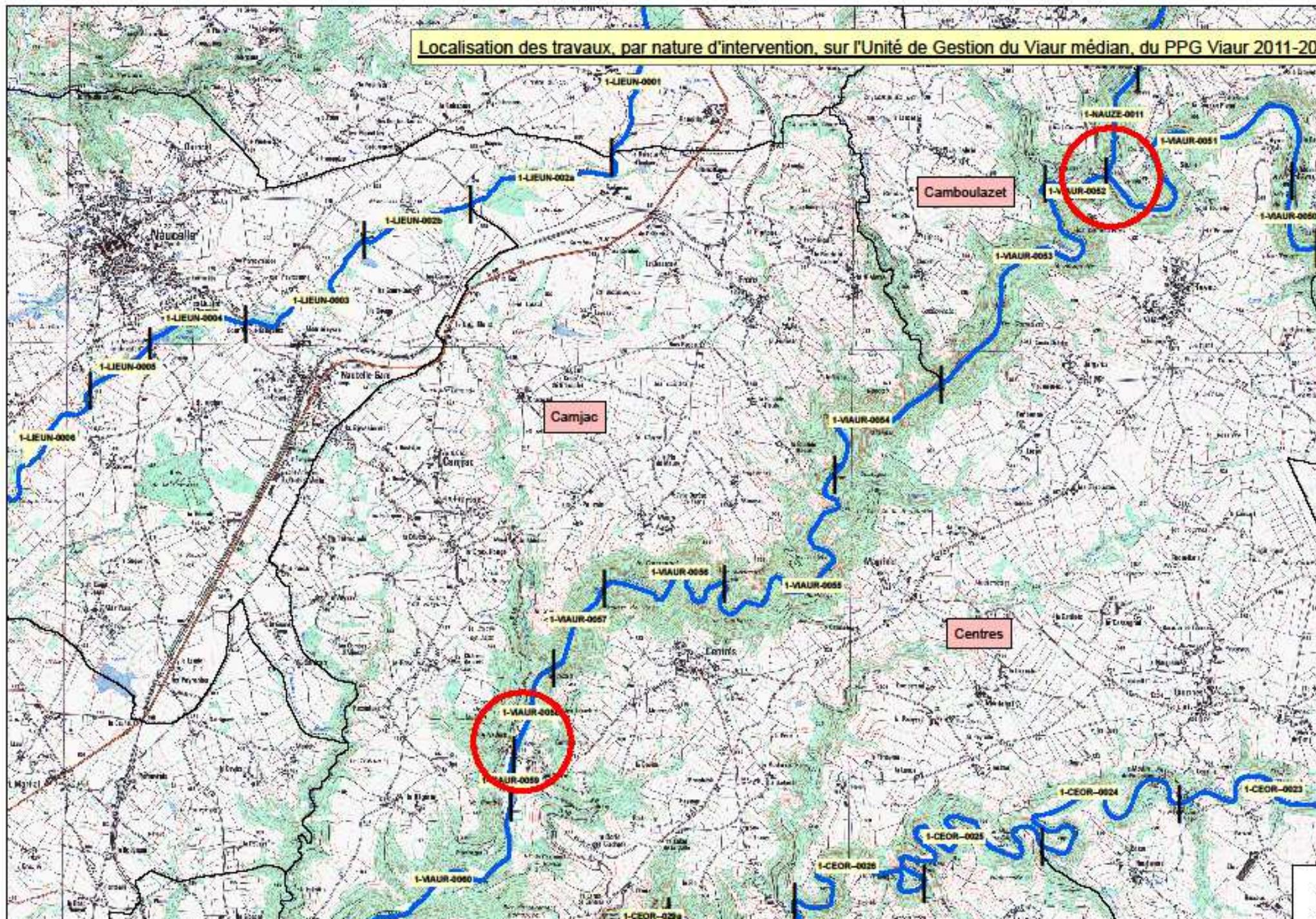
*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Pont de Salars/Trémouilles	15	2005	aucun												
Pont de Salars/Trémouilles	16	1995	20					7 000 ENT et HYDRO							
				Années	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
				Total travaux par année				13 000	7 000					11 000	10 000

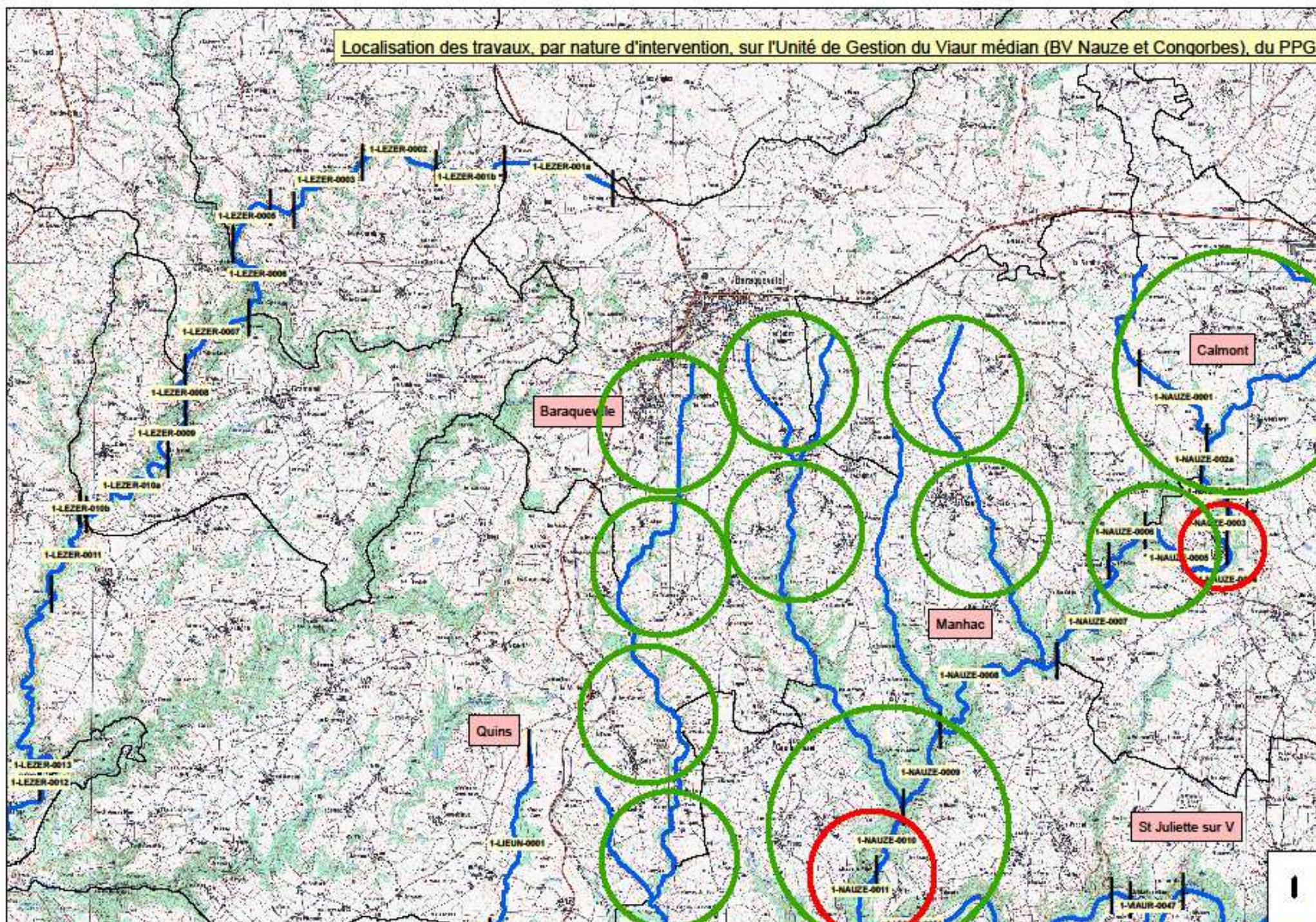
<b>PPG Nauze</b>														
<b>N° ME ou TPME</b>			<b>Nauze , FRR204_4</b>											
<b>objectif de gestion principal de l'unité</b>			<b>Intérêt général</b>											
<b>Commune</b>	<b>N° de secteur</b>	<b>année dernier passage</b>	<b>périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges (en années)</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Manhac/Calmont	1	-	aucun		8000 HYDRO									
Manhac/Calmont	2	-	aucun			12000 HYDRO(+ru de Ceignac)								
Calmont	3	-	10						3000 REST ET HYDRO					
Calmont	4	-	10											
Calmont	5	2002	10		10000 HYDRO									
Manhac/Calmont	6	2004	20											
Manhac/Calmont/St Juliette	7	2003	20											
Manhac/St Juliette	8	2007	20											
St	9		20					10000 REST						



Localisation des travaux, par nature d'intervention, sur l'Unité de Gestion du Viazur médian, du PPG Viazur 2011-20



Localisation des travaux, par nature d'intervention, sur l'Unité de Gestion du Viaur médian (BV Nauze et Congorbes), du PPG



## **D. LE CEOR : N°FR 205**

### **1. ETAT DES LIEUX**

#### **⇒ Description administrative de l'unité**

**Masse d'eau N° FR205 (205\_2, 205\_4, 205\_5, 205\_7, 205\_8)**

**Linéaire de cours d'eau : 147.75 kms de rivière et 295.5 kms de berge**

**Limite amont (dénomination + PK) : Source du Céor**

**Limite aval (dénomination + PK) : Confluence dans le Viaur**

**Communes concernées :** Arvieu, Samiech, Cassagnes B, Comps la GV, Meljac, Auriac Lagast, Alrance, St Just sur Viaur, Rulac st Cirq.

**Cours d'eau concernés :** Céor, Ruisseaux de : Merlason, Clauzelles, Ayssenettes, Lagast, Routens, Hunargues, Glandou, Prat Pendent, de la Fourque, Rouffenac, l'Hume, Gintou.

**Secteurs de cours d'eau concernés :** 1 à 34 pour le Céor, 1 à 5 pour le Merlanson, 1 à 6 pour le Lagast et 1 à 6 pour le Clauzelles (Les autres cours d'eau seront sectorisés, pour la plupart, lors des diagnostics à venir).

#### **Etat des lieux DCE (ME Viaur médian, du Vioulou aval et ses TPME Bage, Nauze, Cantarane, Congorbes):**

- Etat des lieux Global (écologique et chimique) :
  - o Bon état (avec risque de dégradation) : le Céor, l'Hume et le Clauzelles
  - o Mauvais état : Lagast, Hunargue et Glandou
  
- Objectif d'état global :
  - o Bon état en 2015 pour : Le Glandou, le Lagast, l'Hume
  - o Bon état en 2021 pour : Le Céor, le Clauzelles et l'Hunargue

#### **Outils utilisés pour l'état des lieux :**

DIREN Zones inondables, SDVP et PDPG du Viaur et affluents, diagnostic des cours d'eau CG 12, études ONEMA, AEAG (DCE), FDAAPPMA (T°C de l'eau), ADASEA, données DDT 12, Dossier définitif avril 2007 du Contrat de Rivière du Viaur, Dossier Préliminaire SAGE Viaur Août 2010, cartes IGN, Géoportail, connaissances du TR...

#### **⇒ Facteurs abiotiques (domaine du non vivant )fonctionnement de l'hydro système**

#### **Topographie et profil en long**

Le cour d'eau du Céor à une pente assez moyenne jusqu'à la confluence dans le Viaur soit moins de 1% de pente. Certain secteur sont cependant plus pentu notamment au dessus et en dessous d'Arvieu mais aussi au niveau de Samiech (environ 2% de pente sur ces secteurs). D'autres secteurs sont peu pentus (autour de 0,6%) notamment en amont et aval de Salmiech et en aval de Cassagnes B. Les affluents du Céor ont par contre des pentes beaucoup plus fortes de 2% à 6%.

**Les débits**

- Source du Céor en débit réservé de 5 L/s  
 Station de référence, le Céor à l'Estrébaldie
- Module interannuel de 2.43 m3/s
  - QMNA 1/5 de 0.220 m3/s

**La thermie de l'eau**

**Bilan des données thermiques sur les cours d'eau du bassin du Viaur - FDAAPPMA 12**

Cours d'eau	Station	Descripteurs			Caractéristiques/exigences de la Truite commune						Risques pathologiques (TRF)	
		Année	T° inst. max	Amp. jour. moy	T° moy 30 j + chauds	N jour > 19°C (moy. Jour.)	T° horaire > 19°C		T° horaire □ 20°C		T° horaire □ 15°C	
							N	N séquence max	N	N séquence max	N	N séquence max
Céor	Moulin de la Gineste	2003	21,88	2,8	<b>18,782</b>	16	536	21	177	13	2047	732
Céor	Cassagnes Glandou) (amont	2003	24,51	3,56	<b>20,656</b>	62	1363	332	904	114	2191	1356
Céor	Lestrébaldie	2003	25,73	3,63	<b>21,278</b>	76	1754	428	1368	306	2206	1382
Céor	Moulin de la Gineste	2004	21	3,35	<b>17,056</b>	0	95	11	29	7	1181	185
Céor	Cassagnes Glandou) (amont	2004	22,49	2,35	<b>18,23</b>	8	257	58	81	14	1564	591
Céor	La Devèze	2004	22,66	1,99	<b>19,135</b>	18	477	93	204	60	1861	904
Céor	Lestrébaldie	2004	21,2	1,56	<b>19,008</b>	16	413	105	87	57	2010	1116
Céor	Cassagnes Glandou) (amont	2005	24,43	3,33	<b>18,032</b>	20	539	63	262	19	1896	474
Céor	La Devèze	2005	23,33	2,44	<b>18,88</b>	23	684	258	394	63	2270	595
Céor	Amont ru de l'Hume	2005	22,21	1,48	<b>18,466</b>	20	573	256	253	61	2309	597
Céor	Lestrébaldie	2005	23,24	2,44	<b>19,207</b>	29	771	258	487	67	2419	861
Céor	Cassagnes Glandou) (amont	2008	20,54	1,97	<b>16,913</b>	4	83	18	17	6	1528	381
Céor	Cassagnes Glandou) (amont	2009	22,74	2,56	<b>17,97</b>	7	289	85	87	14	1802	591

relevés de début juin à fin septembre

## **Hydro morphologie du Céor et de ses affluents (Forme et étendue de l'espace rivière)**

### **Masse d'eau du Céor :**

#### **Lit majeur :**

Connexions/étendue: Lit majeur globalement étendu voir très étendu (amont salmiech et aval Cassagnes B) sur l'ensemble de la masse d'eau.

Nombreuses zones humides référencées essentiellement en amont d'Arviu.

#### **Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 1 à 15 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 2 mètres de hauteur (hors secteurs urbanisés).

Les matériaux des cours d'eau du Céor sont très diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et blocs bien représentés

Le transport solide est moyen avec de nombreuses zones d'arrachements.

La continuité écologique (hors aménagements humain)

- Continuité difficile en amont d'Arviu par de nombreux seuils naturels.
- Continuité d'Arviu jusqu'à la confluence dans le Viaur bonne.

### **Cour d'eau du Merlanson:**

**Lit majeur :** Connexions/étendue: Lit majeur bien étendu sur la totalité du cours d'eau

Zones humides (dont 2 tourbières) référencées sur la partie amont du cours d'eau

#### **Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 3 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 1 mètres de hauteur (hors secteurs urbanisés sur la partie aval).

Les matériaux sont diversifiés :

- Sables, limons en grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et peux représentés

Le transport solide est moyen.

La continuité écologique (hors aménagements humain) est bonne

- **Masse d'eau du de Clauzelles**

**Lit majeur : Connexions/étendue:** Lit majeur étendu sur l'ensemble de la masse d'eau.  
Pas de Zones humides référencées.

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 et 4 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur.

Les matériaux sont diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et blocs peu représentés

Le transport solide est globalement moyen.

La continuité écologique (hors aménagements humain) est bonne sur cette masse d'eau.

- **Masse d'eau du Lagast :**

**Lit majeur : Connexions/étendue:** Lit majeur bien étendu sur la moitié aval et moyenne étendu sur la partie amont  
Peux de zones humides référencées.

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 4 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur.

Les matériaux sont diversifiés :

- Sables, limons en grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et peu représentés

Le transport solide est moyen.

La continuité écologique (hors aménagements humain) est bonne.

- **Masse d'eau du Rau de l'Hunargues :**

**Lit majeur : Connexions/étendue:** Lit majeur bien étendu sur la moitié aval et moyenne étendu sur la partie amont  
Une zone humide référencée sur la partie amont.

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 3 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 1 mètres de hauteur.

Les matériaux sont diversifiés :

- Sables, limons en grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et blocs peux représentés

Le transport solide est moyen.

La continuité écologique (hors aménagements humain) est bonne.

⇒ **FACTEUR BIOTIQUES (domaine du vivant)**

### **Aspect piscicole**

**Etat des lieux piscicole (SDVP (1995) et PDPG (2007) de la Fédération Départementale des AAPPMA de l'Aveyron):**

Ensemble des cours d'eau de première catégorie soit zone à truite (espèce repère).

Evaluation des perturbations des cours d'eau:

Cours d'eau perturbés à plus de 70% **soit contexte fortement perturbé.**

Principaux paramètres pénalisant le fonctionnement des cours d'eau :

- Pour le Céor amont Arviu :

Débit réservé trop faible (1/30) ne permettant un fonctionnement normal du cours d'eau.

- Pour le Céor médian et pour les rau de Clauzelles, Lagast, Merlason et Hunargues:

Importants aménagements réalisés sur les têtes de ces bassins (recalibrage, rectification, busage/drainage, coupe à blancs) qui ont des impacts sur plusieurs paramètres :

- o Evacuation de l'eau stockée par les parcelles en bordures des cours d'eau qui entraîne des montées d'eau en aval rapide et parfois très importantes mais aussi des débits d'étiage (été) faibles (réchauffement de l'eau) voir des assèchements
- o Perte d'habitats pour les cycles de vie des espèces aquatiques (frayères, habitats pour les juvéniles, les sub adultes et les adultes) pour homogénéisation des fasciés d'écoulements (perte de profonds, de radier, de courants profonds) et aussi par une homogénéisation de la granulométrie dominante.
- o Manque de végétation sur les berges de ces petits ruisseaux favorisant un réchauffement estival important
- o Présence de gros troupeaux en bordure de ces petits ruisseaux qui par leur piétinement et leur déjections provoquent des effondrements de berges importantes (colmatage des habitats et mises en suspension de fines) une dégradation de la qualité des eaux (faibles débits et pourvoir d'autoépuration minime de ces petits ruisseaux)

**La ripisylve** Les essences principales sont :

- le Saules marceau
- l'Aulnes glutineux (importantes mortalités par le champignon phytophthora mais qui semble aujourd'hui diminuer)
- le frêne commun (longtemps utilisé pour la feuille)
- le chêne et le merisier
- le noisetier, l'aubépine, le sureau, le tilleul le châtaignier...

Sur le Céor plus de 30% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges. Cependant un très long linéaire est fortement dénudé :

- De l'aval d'Arviou jusqu'au Moulin de Céor (aval de Cassagnes B)

Sur les affluents (Clauzelles, Lagast, Merlanson, Hunargues) plus de 40% du linéaire est bien pourvu en végétation sur les berges.

Cependant plus de 50% du linéaire de ces affluents manque de végétation :

- Soit une absence totale
- Soit un manque de densité

### **Biodiversité remarquable**

#### *o Paysage général du Lézou et du Ségala*

- Lande
- Forêts
- Zone humides et tourbières (atlas du Lézou ADASEA/ONEMA)
- Important réseau de ruisseaux et rivières
- Zones de transition importante (écotones) entre les milieux grâce, en partie, au réseau hydrographique important.

#### *o Espèces patrimoniales*

- Ecrevisse à pattes blanches
- Loutre d'Europe

#### ⇒ **Activités humaines (usages)**

Population d'environ 15 habitant/km<sup>2</sup>.

### **La continuité écologique**

#### • Céor

Elle est perturbée car 21 seuils sont recensés dont la moitié environ sont considérés comme infranchissables. Ils entraînent :

- un réchauffement très important de l'eau
- une mauvaise communication des populations piscicole
- un blocage de matériaux malgré un effet de transparence actuel car ils sont fortement comblés

#### • Affluents

Elle est perturbée également sur certains affluents :

- Rau de Clauzelles avec le seuil du Moulin d'Angles
- Rau de Merlanson avec le radier béton du camping et le passage busé sous la D56
- Rau de Glandou avec le barrage de du Glandou (partie aval)
- Rau de l'Hunargues avec le passage busé sous le village de Cassagnes B

### **Les prélèvements :**

Le prélèvement principal connu est celui des sources du Céor avec un débit réservé de 5 L/s.

### **Urbanisme en zones inondables (Source DIREN Midi-Pyrénées)**

La masse d'eau du Céor et ses affluents sont concernées par le risque inondation (aspect humain du risque) issus de la cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées.

De l'amont vers l'aval pour le Céor:

- Partie basse du village d'Arvieu et camping
- Moulin de la Gineste
- Partie basse mais importante du village de Salmiech
- Moulin de Rodes
- Partie basse du village de Cassagnes B
- Moulin de Céor
- Moulin de Born
- Moulin de Laval
- Partie basse du hameau de Castelpers
- Partie basse du hameau de la Rite

Concernant les ouvrages public 53 ponts sont concernés dont 17 sont au département.

- Céor 17 ponts dont 7 au département
- Afluent 36 ponts dont 10 au département

**Ressource en eau pour sécurité incendie**

Grands barrages du Lévézou. Plan d'eau de Cassagnes B

**Sports loisirs et paysages**

Le tourisme est principalement un tourisme estival.

La pêche, la randonnée (pédestre, équestre, VTT...) sont des activités bien développées sur ce secteur grâce à un réseau important de chemins et un linéaire important de ruisseaux.

**Halieutique**

Gestion par les AAPPMA de Rodez et du Lévézou. Regroupement des AAPPMA concernées au sein de l'association HalieutiViaur.

Déversement de truites (alevins et truitelles) sur le Céor et ses affluents.

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
ME		Le Céor de sa source au confluent du Viaur		FRFR205	Non	Naturelle	55 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG	Totalité du cours d'eau concernée		
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée sur 21 points dont 10 sont infranchissables.	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats	passages empierrés			SPI Avieu, Salmiech, Cassagnes B
<b>Physico-chimique</b>	Bon						Station Aval Cassagnes : O5125500 Station St Just : O5125405
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<b>Pressions</b>							
<b>Agricole</b>	Faible	Piétinement et berges sous végétalisées (forte proportion).	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importantes sur la ripisylve du cours d'eau essentiellement sur les parties médiane et amont. Travaux prévus sur 2/3 linéaire amont (voir tableau des travaux).		
<b>Domestique</b>	Moyenne						
<b>Industrielle</b>	Faible						
<b>Ressource</b>	Moyenne	1/40 en amont d'arvieu					règlementation: 1/10
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation faible de tronçons de cours d'eau mais sur entretien important de la végétation des berges	perte de linéaires, d'abitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques			
<b>Objectifs DCE</b>							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon état 2021		Bon état 2021			Bon état 2015		

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME		Ruisseau de Clauzelles		FRFR205_2	Non	Naturelle	7 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG	Totalité du cours d'eau concernée		SPI Céor Giffou
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée sur 1 point (chaussée moulin d'Angles) et par de nombreux passages busés agricole.	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats	passages empierrés			
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées (forte proportion).	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importantes sur la ripisylve du cours d'eau essentiellement sur les parties médiane et amont. Travaux prévus sur l'ensemble du linéaire amont (voir tableau des travaux).		
<b>Domestique</b>	Faible						
<b>Industrielle</b>	Inconnue						
<b>Ressource</b>	Faible						
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation de tronçons de cours d'eau et sur entretien important de la végétation des berges	perte de linéaires, d'abitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques			
Objectifs DCE							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon Etat 2021		Bon Etat 2021			Bon Etat 2015		

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom	Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME		L'Hunargues	FRFR205_4	Non	Naturelle	8 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux	Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG		
<b>Ecologique</b>	Médiocre	Continuité altérée sur 2 point (Village de Cassagnes B et étang de Randam) et par de nombreux passages busés agricole.	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats	passages empierrés	Pressions agricoles importantes sur la ripisylve et sur la morphologie du cours d'eau sur la totalité du linéaire. Travaux prévus sur l'ensemble du linéaire (voir tableau des travaux).	SPI Cassagnes B. Espèce patrimoniale présente.
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé					
<b>Chimique</b>	Non Classé					
<u>Pressions</u>						
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées (forte proportion).	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importantes sur la ripisylve et sur la morphologie du cours d'eau sur la totalité du linéaire. Travaux prévus sur l'ensemble du linéaire (voir tableau des travaux).	
<b>Domestique</b>	Faible					
<b>Industrielle</b>	Inconnue					
<b>Ressource</b>	Faible					
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation de tronçons de cours d'eau et sur entretien important de la végétation des berges	perte de linéaires, d'abitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques		
<u>Objectifs DCE</u>						
Objectif d'état global		Objectif état écologique		Objectif état chimique		
Bon Etat 2021		Bon Etat 2021		Bon Etat 2015		

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME		Ruisseau du Lagast		FRFR205_5	Non	Naturelle	8 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG	Ensemble du linéaire		
<b>Ecologique</b>	Médiocre	Continuité altérée sur 2 point (long passage busé et seuil du pont de la D25) et nombreux passages busés agricole.	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats	passages empierrés			Espèce patrimoniale présente.
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						RCO Station Auriac Lagast: O5125540
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées (forte proportion).	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importantes sur la ripisylve et sur la morphologie du cours d'eau sur la totalité du linéaire. Travaux prévus sur l'ensemble du linéaire (voir tableau des travaux).		
<b>Domestique</b>	Faible						
<b>Industrielle</b>	Inconnue						
<b>Ressource</b>	Faible						
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien important de la végétation des berges	perte de linéaires, d'abitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques			
<u>Objectifs DCE</u>							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon Etat 2015		Bon Etat 2015			Bon Etat 2015		

2. HISTORIQUE DES TRAVAUX REALISES

Secteur	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien				CUMUL INTERVENTION	NATURE TRAVAUX
					Effectuée	Année	Réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	Réalisé par	% réalisé		
1	RD	Salles Curan (350m)/Arviu (1010m)	SMBVV	1 360	NON								0	
	RG	Arviu	SMBVV	1 360	NON								0	
2	RD	Arviu	SMBVV	2 530	P	2005	ENTP	50%	P	2006	ENTP	50%	2 530	
	RG	Arviu	SMBVV	2 530	P	2005	ENTP	50%	P	2006	ENTP	50%	2 530	
3	RD	Arviu	SMBVV	1 340	OUI	2005	EAE	100%					1 340	
	RG	Arviu	SMBVV	1 340	OUI	2005	EAE	100%					1 340	
4	RD	Arviu	SMBVV	590	OUI	2002	ENTP	100%					590	
	RG	Arviu	SMBVV	590	OUI	2002	ENTP	100%					590	
5	RD	Arviu	SMBVV	170	OUI	?	ENTP	100%	P	2004		50%	255	
	RG	Arviu	SMBVV	170	OUI	?	ENTP	100%	P	2004		50%	255	
6	RD	Arviu	SMBVV	2 450	P	2006	ENTP	50%					1 225	NETTOYAGE PLANTATIONS CLOTURES
	RG	Arviu	SMBVV	2 450	P	2006	ENTP	50%					1 225	NETTOYAGE PLANTATIONS CLOTURES
7	RD	Arviu	SMBVV	1 620	OUI	2000	ENTP	100%					1 620	
	RG	Arviu	SMBVV	1 620	OUI	2000	ENTP	100%					1 620	
8	RD	Arviu	SMBVV	2 770	P	2008		50%					1 385	PLANTATIONS CLOTURES
	RG	Arviu	SMBVV	2 770	P	2008		50%					1 385	PLANTATIONS CLOTURES
9	RD	Salmiech	SMBVV	2 010	OUI	2003	ENTP	100%					2 010	PLANTATIONS CLOTURES
	RG	Arviu	SMBVV	2 010	OUI	2003	ENTP	100%					2 010	PLANTATIONS CLOTURES
10	RD	Salmiech	SMBVV	1 030	OUI	2003	ENTP	100%					1 030	PLANTATIONS CLOTURES
	RG	Arviu (530m)/Salmiech (500m)	SMBVV	1 030	OUI	2003	ENTP	100%					1 030	PLANTATIONS CLOTURES
11	RD	Salmiech	SMBVV	2 020	OUI	2005	ENTP	100%					2 020	PLANTATIONS CLOTURES
	RG	Salmiech	SMBVV	2 020	OUI	2005	ENTP	100%					2 020	PLANTATIONS CLOTURES
12	RD	Salmiech	SMBVV	830	OUI	2004	EAE	100%					830	TRAVERSEE VILLE PAYSAGER
	RG	Salmiech	SMBVV	830	OUI	2004	EAE	100%					830	TRAVERSEE VILLE PAYSAGER
13	RD	Salmiech	SMBVV	3 080	P	2007	EAE	50%	P	2008		50%	3 080	2008 PARTIE AVAL
	RG	Salmiech	SMBVV	3 080	P	2007	EAE	50%	P	2008		50%	3 080	2008 PARTIE AVAL
14	RD	Salmiech	SMBVV	410	OUI	2008	EAE	100%					410	
	RG	Cassagnes B (1250m)/Salmiech (230m)	SMBVV	410	OUI	2008	EAE	100%					410	
15	RD	Cassagnes B	SMBVV	1 590	OUI	2009	EAE	100%					1 590	
	RG	Cassagnes B	SMBVV	1 590	OUI	2009	EAE	100%					1 590	
16	RD	Cassagnes B	SMBVV	420	OUI	2003	NETTOYAGE P	100%					420	NETTOYAGE PRINTEMPS
	RG	Cassagnes B	SMBVV	420	OUI	2003	NETTOYAGE P	100%					420	NETTOYAGE PRINTEMPS
17	RD	Cassagnes B	SMBVV	1 440	OUI	2003	EAE	100%					1 440	PAYSAGER
	RG	Cassagnes B	SMBVV	1 440	OUI	2003	EAE	100%					1 440	PAYSAGER
18	RD	Cassagnes B	SMBVV	2 710	OUI	2005	ENTP	100%					2 710	
	RG	Cassagnes B	SMBVV	2 710	OUI	2005	ENTP	100%					2 710	
19	RD	Cassagnes B	SMBVV	1 320	NON								0	
	RG	Cassagnes B	SMBVV	1 320	NON								0	
20	RD	Cassagnes Begonhes (170m)/Centrés (180m)	SMBVV	350	OUI	2006	EAE	100%					350	
	RG	Cassagnes B	SMBVV	350	OUI	2006	EAE	100%					350	
21	RD	Centrés	SMBVV	1 830	OUI	2006	EAE	100%					1 830	
	RG	Cassagnes B	SMBVV	1 830	OUI	2006	EAE	100%					1 830	
22	RD	Centrés	SMBVV	1 280	OUI	2005	EAE	100%					1 280	
	RG	Cassagnes B	SMBVV	1 280	OUI	2005	EAE	100%					1 280	
23	RD	Centrés	SMBVV	2 270	OUI	2005	EAE ET ENTP	100%					2 270	
	RG	Rulhac St Cirq	SMBVV	2 270	OUI	2005	EAE ET ENTP	100%					2 270	



*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

<b>Salmiech</b>	<b>11</b>	<b>2005</b>	<b>10</b>		6000 HYDRO			ENT 6000							
	<b>12</b>	<b>2004</b>	<b>10</b>				5000 ENT								
	<b>13</b>	<b>2008</b>	<b>20</b>					12 000 HYDRO							
<b>Salmiech/Cassagnes</b>	<b>14</b>	<b>2008</b>	<b>20</b>						20000 HYDRO						
<b>Cassagnes</b>	<b>15</b>	<b>2009</b>	<b>10</b>									ENT 6000			
	<b>16</b>	<b>2003</b>	<b>10</b>			ENT 3000									
	<b>17</b>	<b>2003</b>	<b>10</b>			ENT 6000									
<b>Cassagnes B</b>	<b>18</b>	<b>2005</b>	<b>20</b>	20000 HYDRO											
	<b>19</b>		<b>10</b>								REST 6000				
<b>Cassagnes B/Centres</b>	<b>20</b>	<b>2006</b>	<b>10</b>						ENT 3000						
	<b>21</b>	<b>2006</b>	<b>20</b>												
	<b>22</b>	<b>2005</b>	<b>20</b>												
<b>Centres/Rulac</b>	<b>23</b>	<b>2005</b>	<b>20</b>												
	<b>24</b>		<b>20</b>									REST ET HYDRO 12 000			
<b>Centres/meljac</b>	<b>25</b>	<b>2009</b>	<b>20</b>				8 000 HYDRO								
	<b>26</b>	<b>2010</b>	<b>-</b>												
	<b>27</b>	<b>2000</b>	<b>20</b>										ENT 5000		
	<b>28</b>	<b>2000</b>	<b>20</b>											ENT 6000	
	<b>29</b>	<b>2004</b>	<b>20</b>												
<b>Centres St Just</b>	<b>30</b>	<b>2004</b>	<b>20</b>												
	<b>31</b>	<b>2007</b>	<b>10</b>						ENT 7000						
<b>St Just sur Viaur</b>	<b>32</b>	<b>2008</b>	<b>10</b>								ENT 5000				
	<b>33</b>	<b>1998</b>	<b>10</b>	ENT 8000											
	<b>34</b>	<b>2004</b>	<b>10</b>				ENT 6000								
				Années	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
				Total travaux par année	28 000	6000	15000	34000	26000	16000	20000	11000	18000	5000	6000



**PPG Hunargues**

N° ME ou TPME			FR205-4												
objectif de gestion principal de l'unité			Intérêt Général												
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration ou entretien	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Auraic Lagast	1	-	-				15 000 HYDRO								
Auriac Lagast	2	-	-		8 000 HYDRO	8 000 HYDRO									
Auraic lagast/CassagnesB	3	-	-	7000 HYDRO	10000 HYDRO	10000 HYDRO									
Cassagnes B	4	-	-												
				Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
				Total travaux par année	7 000	18000	18000	15000							

**PPG Lagast**

N° ME ou TPME			FR205-5											
objectif de gestion principal de l'unité			Intérêt Général											
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration ou entretien	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Arviu/Auriac Lagast	1	-	-	10000 HYDRO (Miège Sole)								15000 HYDRO (Lagast)		
Arviu/Auriac Lagast	2	-	-										15000 HYDRO (Lagast)	



## **E. LE GIFFOU (N° FR 206) ET LE CÔNE (N° FR 372)**

### **1. ETAT DES LIEUX**

#### **⇒ Description administrative de l'unité**

**Masse d'eau** N° FR206 (206\_2, 372, 372\_1)

**Linéaire de cours d'eau** : 121.7 kms de rivière et 243.4 kms de berge

**Limite amont (dénomination + PK)** : Source du Giffou

**Limite aval (dénomination + PK)** : Confluence dans le Céor

**Communes concernées** : Lestrade et Thouels, Réquista, Connac, Durenque, La Selve, Rulac St Cirq, St Jean Delnous, Lédergues, St Just sur Viaur, Meljac.

**Cours d'eau concernés** : Giffou et ses affluents, Cône et ses affluents et Durenque et ses affluents.

**Secteurs de cours d'eau concernés** : 1 à 21 pour le Giffou, 1 à 20 pour le Cône, 1 à 12 pour la Durenque et 1 à 5 pour le Jabru, 1 à 5 pour le Fraysse, 1 à 6 pour le Conillou (Les autres cours d'eau seront sectorisés, pour la plupart, lors des diagnostics à venir).

**Etat des lieux DCE (ME Viaur médian, du Vioulou aval et ses TPME Bage, Nauze, Cantarane, Congorbes):**

- Etat des lieux Global (écologique et chimique) :
  - o Bon état (avec risque de dégradation) : le Giffou, le Cône et le Conillou
  - o Mauvais état : Durenque
  
- Objectif d'état global :
  - o Bon état en 2015 pour : la Durenque le Cône et le Conillou
  - o Bon état en 2021 pour : Le Giffou

**Outils utilisés pour l'état des lieux :**

DIREN Zones inondables, SDVP et PDPG du Viaur et affluents, diagnostic des cours d'eau CG 12, études ONEMA, AEAG (DCE), FDAAPPMA (T°C de l'eau), ADASEA, données DDT 12, Dossier définitif avril 2007 du Contrat de Rivière du Viaur, Dossier Préliminaire SAGE Viaur Août 2010, cartes IGN, Géoportail, connaissances du TR...

#### **⇒ Facteurs abiotiques (domaine du non vivant) fonctionnement de hydro système**

**Topographie et profil en long**

Le cours d'eau du Giffou à une pente assez faible jusqu'à la confluence dans le Céor soit moins de 0.6% de pente. Certains secteurs sont cependant plus pentus notamment au dessus du Moulin Caillol (de 0.9 à 4.2 %). D'autres secteurs sont peu pentus (autour de 0,4%) notamment du Moulin Clary jusqu'à la confluence.

Le Cône et la Durenque sont par contre des cours d'eau plus pentus : les pentes varient entre 6 et 1%.

**Les débits**

Station de référence, le Giffou à l'Estrébalde

- Module interannuel de 2.43 m3/s
- QMNA 1/5 de 0.220 m3/s
- 

Pour la Durenque estimation par extrapolation avec le Giffou :

- Module interannuel de 0,4 m3/s

Pour le Cône estimation par extrapolation avec le Giffou :

- Module interannuel de 0,8 m3/s
- QMNA 1/5 de 0.055 m3/s

**La thermie de l'eau**

**Bilan des données thermiques sur les cours d'eau du bassin du Viaur - FDAAPPMA 12**

Cours d'eau	Station	Descripteurs			Caractéristiques/exigences de la Truite commune									Risques pathologiques (TRF)	
		Année	T° inst. max	Ampl. Jour. max	T° moy 30 j + chaudi	N jour > 19°C (moy. Jour.)	T° horaire > 19°C		T° horaire □ 20°C		T° horaire □ 22°C		Typologie	T° horaire □ 15°C	
							N	N séquence max	N	N séquence max	N	N séquence max		T° max moy des 30 j + chaudi	N
Giffou	Moulin de Marc	2003	22	4,5	19,22	29	702	41	435	19	6	3	20,47	2170	809
Giffou	D 639 (amont moulin de Monseigne)	2003	24	5,5	19,94	58	1102	69	899	43	165	10	21,57	2204	1364
Giffou	Recombis	2003	25,2	7,21	21,26	78	1804	280	1370	162	534	21	23,66	2208	2208
Giffou	Aval microcentrale de Roumégat	2003	23,1	3,65	20,6	74	1749	331	1234	164	94	13	21,66	2208	2208
Giffou	Moulin de Marc	2004	19,5	3,5	17,05	0	12	6	0	0	0	0	17,92	1446	383
Giffou	D 639 (amont moulin de Monseigne)	2004	22,2	4,83	18,11	6	239	45	89	14	5	3	19,85	1513	403
Giffou	Recombis	2004	23,5	4,29	19,95	30	785	159	412	88	52	17	21,06	1982	909
Giffou	Aval microcentrale de Roumégat	2004	22,1	2,81	19,31	20	548	110	203	63	1	1	19,93	2026	1144
Giffou	Moulin de Puech	2004	24	3,5	20,33	34	714	184	526	112	80	21	21,28	1447	1447
Cône	Pont en amont de La Selve	2003	21,1	5,1	18,92	23	735	92	249	15	0	0	19,74	2110	807
Cône	Amont route St Cirq	2003	24,4	5,64	20,46	64	1413	332	918	65	184	13	22,54	2197	1357
Cône	Pont en amont de La Selves	2004	21,3	5,67	17,49	3	135	17	47	10	0	0	18,95	1379	187
Cône	Amont route St Cirq	2004	23,4	4,88	19,04	17	488	84	213	19	23	9	20,68	1812	903
Cône	Pont en amont de La Selves	2005	20,6	4,64	17,12	4	191	18	44	9	0	0	18,31	1762	352
Cône	Amont route St Cirq	2005	24,1	6,16	18,69	25	701	88	380	20	88	11	20,94	2284	550
Cône	Acrobranche (Gourdan)	2005	22,1	10,8	17,92	18	367	41	191	17	2	2	19,53	1468	354
Cône	La Fabrèguerie	2005	22,9	5,82	18,4	18	498	65	255	18	51	7	20,45	2155	357
<b>Relevés de début juin à fin septembre</b>															

## **Hydro morphologie du Giffou et de ses affluents (Forme et étendue de l'espace rivière)**

### - **Masse d'eau du Giffou :**

**Lit majeur : Connexions/étendue:** Lit majeur globalement étendu voir très étendu (entre le Moulin Clary et la confluence dans le Céor) sur l'ensemble de la masse d'eau.

Zones humides référencées essentiellement en amont du bassin du Giffou mais en très faible nombres.

### **Lit mineur :**

**La largeur du lit** varie entre 1 à 15 mètres de large.

**La hauteur des berges** est faible à moyenne et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur jusqu'au moulin Clary.

En aval la hauteur des berges est moyenne à forte avec en moyenne plus de 1.5 mètres jusqu'à 2.5 mètres.

**Les matériaux** des cours d'eau du Giffou sont peu diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions
- Gravier et petites pierres peu représentés
- Grosses pierres et blocs très peu représentés

**Le transport solide** faible. Les zones d'arrachement sont souvent localisées en amont d'anciennes chaussées effondrées. Le cours d'eau du Giffou manque de matériaux et s'enfoncé.

### **La continuité écologique (hors aménagements humain)**

Continuité difficile en amont du moulin de Caillol par des seuils naturels.

Continuité d'Arviu jusqu'à la confluence dans le Céor bonne.

### - **Ruisseau du Fraysse et Bessarède**

**Lit majeur : Connexions/étendue:** Lit majeur étendu sur l'ensemble de la masse d'eau (hors secteurs forestiers étroits).

Pas de Zones humides référencées.

### **Lit mineur :**

**La largeur du lit** varie entre 0.5 et 2.5 mètres de large.

**La hauteur des berges** est faible à moyenne et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur.

**Les matériaux** sont diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions
- Gravier et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et blocs très peu représentés

**Le transport solide** est globalement moyen.

**La continuité écologique (hors aménagements humain)** est bonne sur cette masse d'eau

- **Cour d'eau de la Durenque:**

**Lit majeur : Connexions/étendue:** Lit majeur bien étendu sur la totalité du cours d'eau (sauf en aval de Durenque secteur boisé étroit)

Zones humides référencées sur la partie amont du cours d'eau mais en faible nombre.

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 4 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur.

**Les matériaux** sont diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et peu représentés

**Le transport solide** est moyen.

**La continuité écologique (hors aménagements humain)** sur ce cours est fractionnée par deux grands seuils naturels un sur la partie aval (Lagarde) et un sur la partie amont (à côté de l'étang de Durenque)

- **Cour d'eau du Jabru:**

**Lit majeur :**

Connexions/étendue: Lit majeur bien étendu sur la totalité du cours d'eau  
Pas de zones humides référencées.

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 2 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur.

**Les matériaux** sont diversifiés :

- Sables, limons en grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et peu représentés

**Le transport solide** est moyen.

**La continuité écologique (hors aménagements humain)** sur ce cours est bonne

⇒ **Facteurs biotiques (domaine du vivant)**

**Aspect piscicole**

**Etat des lieux piscicole (SDVP (1995) et PDPG (2007) de la Fédération Départementale des AAPPMA de l'Aveyron):**

Ensemble des cours d'eau de première catégorie soit zone à truite (espèce repère).

Evaluation des perturbations des cours d'eau: Cours d'eau perturbés à plus de 80% **soit contexte dégradé.**

Principaux paramètres pénalisant le fonctionnement des cours d'eau :

- Pour l'ensemble des cours d'eau :

Importants aménagements réalisés sur les têtes de ces bassins (recalibrage, rectification, busage/drainage, coupe à blancs) qui ont des impacts sur plusieurs paramètres :

- Evacuation de l'eau stockée par les parcelles en bordures des cours d'eau qui entraîne des montées d'eau en aval rapide et parfois très importantes mais aussi des débits d'étiage (été) faibles (réchauffement de l'eau) voir des assèchements
- Perte d'habitats pour les cycles de vie des espèces aquatiques (frayères, habitats pour les juvéniles, les sub adultes et les adultes) pour homogénéisation des fasciés d'écoulements (perte de profonds, de radier, de courants profonds) et aussi par une homogénéisation de la granulométrie dominante.
- Manque de végétation sur les berges de ces petits ruisseaux favorisant un réchauffement estival important
- Présence de gros troupeaux en bordure de ces petits ruisseaux qui par leur piétinement et leur déjections provoquent des effondrements de berges importantes (colmatage des habitats et mises en suspension de fines) une dégradation de la qualité des eaux (faibles débits et pouvoir d'autoépuration minime de ces petits ruisseaux)
- Présence d'un nombre important de seuils qui aujourd'hui provoquent un réchauffement de l'eau.

**La ripisylve :** Les essences principales sont :

- le Saules marceau
- l'Aulnes glutineux (importantes mortalités par le champignon phytophthora mais qui semble aujourd'hui diminuer)
- le frêne commun (longtemps utilisé pour la feuille)
- le chêne et le merisier
- le noisetier, l'aubépine, le sureau, le tilleul le châtaignier...

Sur le Giffou, le Cône et la Durenque plus de 35% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges.

Cependant de très longs linéaires sont peu pourvus en végétation :

- Pour le Giffou, tête de bassin versant et aval du moulin Clary jusqu'à la confluence dans le Céor
- Pour la Durenque, tête de bassin versant et de la sortie de la forêt de la Taillade jusqu'au moulin de Rouquet puis du Mas Regord jusqu'à la confluence dans le Giffou
- Pour le Fraysse, l'ensemble du linéaire (hors secteurs boisés).

Ainsi sur l'ensemble de ces cours d'eau plus de 60% du linéaire manque énormément de végétation sur les berges.

### **Biodiversité remarquable**

○ Paysage général du Lévézou et du Ségala

- Lande
- Forêts
- Zone humides et tourbières (atlas du Lévézou ADASEA/ONEMA)
- Important réseau de ruisseaux et rivières
- Zones de transition importante (écotones) entre les milieux grâce, en partie, au réseau hydrographique important.

○ Espèces patrimoniale

- Ecrevisse à pattes blanches
- Loutre d'Europe

⇒ **Activités humaines (usages)**

Population d'environ 15 habitant/km<sup>2</sup>.

### **La continuité écologique sur le Giffou**

Elle est perturbée car plus de 20 seuils sont recensés dont la moitié environ sont considérés comme infranchissables. Ils entraînent :

- un réchauffement très important de l'eau
- une mauvaise communication des populations piscicole
- un blocage de matériaux malgré un effet de transparence actuel car ils sont fortement comblés

### **Urbanisme en zones inondables (Source DIREN Midi-Pyrénées)**

La masse d'eau du Giffou et ses affluents sont concernées par le risque inondation (aspect humain du risque) issus de la cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées.

De l'amont vers l'aval pour le Giffou:

- Moulin Giffou, Crouzet, Marc et moulin de la Coste
- Moulin Caillol, de la Barthié
- Récombis
- La Fabrèguerie
- Usine de la Valette

Concernant les ouvrages public 23 ponts sont concernés dont 10 sont au département.

### **Sports loisirs et paysages**

Le tourisme est principalement un tourisme estival.

La pêche, la randonnée (pédestre, équestre, VTT...) sont des activités bien développées sur ce secteur grâce à un réseau important de chemins et un linéaire important de ruisseaux.

### **Halieutique**

Gestion par les AAPPMA de Réquista.

Déversement de truites (alevins et truitelles) sur le Giffou et ses affluents.

Pas de déversements sur la Durenque (gestion patrimoniale)

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière	
ME		Le Giffou de sa source au confluent du Céor		FRFR206	Non	Naturelle	46 km	
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG	
		problématiques	impacts	Actions PPG	Ensemble du linéaire			
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée sur 20 points dont 10 sont infranchissables et nombreux passages busés agricole.	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats	passages empierrés (buses agricoles)				
<b>Physico-chimique</b>	Bon							Station de Lissart : O5125450 Station Moulin de Marc : O5125460
<b>Chimique</b>	Non Classé							
<b>Pressions</b>								
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées (forte proportion).	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importantes sur la ripisylve et sur la morphologie du cours d'eau sur la totalité du linéaire. Travaux prévus sur 2/3 amont du linéaire (voir tableau des travaux).			
<b>Domestique</b>	Moyenne							
<b>Industrielle</b>	Faible							
<b>Ressource</b>	Faible							
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien important de la végétation des berges	perte de linéaires, d'abitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques				
<b>Objectifs DCE</b>								
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique			
Bon Etat 2021		Bon Etat 2021			Bon Etat 2015			

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME		La Durenque		FRFR206_2	Non	Naturelle	17 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG	Partie amont		Classement des cours d'eau DDT, portion médiane proposée en L2, espèce patrimoniale présente
<b>Ecologique</b>	Médiocre	Continuité altérée sur 3 points dont un naturel en aval et nombreux passages busés agricole.	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et perte d'habitats	passages empierrés (buses agricoles)			
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées (forte proportion).	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importantes sur la ripisylve du cours d'eau sur 2/3 du linéaire. Travaux prévus sur l'ensemble du linéaire (voir tableau des travaux).		
<b>Domestique</b>	Faible	rejets village de Durenque					
<b>Industrielle</b>	Inconnue						
<b>Ressource</b>	Faible	Plan d'eau de Durenque et plusieurs colinaires sur affluents					
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien important de la végétation des berges	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques			
<u>Objectifs DCE</u>							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon état 2015		Bon état 2015			Bon état 2015		

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code		MEFM		Type		Linéaire de rivière			
ME		Le Fouquet		FRFR372		Non		Naturelle		22 km (Conillou 6 km)			
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux (partie amont du Cône)							Actions hors PPG	
		problématiques	impacts	Actions PPG	1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Ecologique</b>	bon	continuité écologique altérée sur 6 points	cycle biologiques des espèces perturbé et liberté des cours d'eau perdue (habitats, prélèvement matériaux, connexions...)	supprimer les passages busés et rendre franchissable les obstacles		2011 affluent RG							
<b>Physico-chimique</b>	bon	Teneurs en nitrates des eaux superficielles entre 25 et 32 mg/l sur l'amont de la masse d'eau											Station Amont la Selve : O5125420 Station Rullac : O5125410 PAT : accompagnement individuel des agriculteurs en suivi agronomique
<b>Chimique</b>	non classé												
Pressions													
<b>Agricole</b>	faible	Pressions agricoles (piétinements, berges non végétalisées, réduction du lit...) sur plus de 22 km, Drainage du bassin versant à hauteur de 30% (certains sous bv sont drainés à plus de 50%), Erosion des sols	élargissement du lit mineur, colmatage des habitats, excès de MO, perte de régénération naturelle	clôtures et plantations, systèmes d'abreuvement, aménagement de passages empierrés		2011 Cône et affluent en RG	2011 Cône et affluent en RD	2011 sur Escorbis				2011 sur Bertrand et affluent	PAT : Approche globale du système d'exploitation chez les agriculteurs concernés par les travaux, sensibilisation à l'érosion du sols et aux pratiques culturales adaptées, MAET visant à limiter l'érosion
<b>Domestique</b>	faible												
<b>Industrielle</b>	faible												
<b>Ressource</b>	faible	11 Plans d'eau, renaturation de tronçons de cours d'eau (buses/drains, rectification, recalibrage...), Drainage du bassin versant à hauteur de 30% (certains sous bv sont drainés à plus de 50%)	diminution forte de la ressource en étiage : réchauffement plus important, autoépuration diminuée, ennoisement des habitats diminué, piégeage du transport solide										PAT : Sensibilisation des agriculteurs sur le rôle des zones humides, approche technico-économique des exploitations
<b>Morphologie</b>	faible	Renaturation de tronçons de cours d'eau (buses/drains, rectification, déplacement, recalibrage...) sur plus de 10 km	Perte de linéaire et d'habitats, modification du profil en long et bien souvent enfoncement du lit diminuant les connexions à la nappe et les débordements	Suppression de drains et buses, augmenter le linéaire et modifier le profil en long ( am. dynamique ou déplacement)		2011 affluent en RG							PAT : Sensibilisation des agriculteurs sur le fonctionnement des milieux et l'impact de la renaturation des cours d'eau
Objectifs DCE													
Objectif d'état global		Objectif état écologique				Objectif état chimique							
Bon état 2015		Bon état 2015				Bon état 2015							

Masse d'eau ou Très petite ME	Nom	Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME	Ruisseau de Connillou	FRFRR372_1	Non	Naturelle	6 km

Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux	Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG	Pas d'actions prévues	PAT Cône, Espèce patrimoniale présente
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée sur 1 point partie médiane du Saut	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et habitats colmatés			
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé					
<b>Chimique</b>	Non Classé					

**Pressions**

<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées 1/3 amont	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface		Pas d'actions prévues	
<b>Domestique</b>	Faible					
<b>Industrielle</b>	Inconnu					
<b>Ressource</b>	Faible					
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation importante de tronçons de cours d'eau sur les sources	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements			

**Objectifs DCE**

Objectif d'état global	Objectif état écologique	Objectif état chimique	
Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	

## 2. HISTORIQUE DES TRAVAUX REALISES

GIFFOU														
SECTEUR	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien				CUMUL INTERV ENTIONS	NATURE TRAVAUX
					Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé		
1	RD	Lestrade et Thouëls	SMBVV	1 200	NON								0	
	RG	Lestrade et Thouëls	SMBVV	1 200	NON								0	
2	RD	Lestrade et Thouëls	SMBVV	4 070	NON								0	
	RG	Lestrade et Thouëls	SMBVV	4 070	NON								0	
3	RD	Durenque	SMBVV	2 000	OUI	2009	EAE	100%					2 000	
	RG	Lestrade et Thouëls	SMBVV	2 000	OUI	2009	EAE	100%					2 000	
4	RD	Réquista	SMBVV	1 500	OUI	2004	EAE	100%					1 500	
	RG	Lestrade et Thouëls	SMBVV	1 500	OUI	2004	EAE	100%					1 500	
5	RD	Réquista	SMBVV	4 600	P	2003 04	ENTP	60%	P	2006	ENTP	20%	3 680	DEBARDAGE CHEVAL
	RG	Lestrade et Thouëls	SMBVV	4 600	P	2003 04	ENTP	60%	P	2006	ENTP	20%	3 680	DEBARDAGE CHEVAL
6	RD	Réquista	SMBVV	1 230	OUI	2003	ENTP	100%					1 230	
	RG	Réquista	SMBVV	1 230	OUI	2003	ENTP	100%					1 230	
7	RD	Réquista	SMBVV	2 120	OUI	2010	EAE	100%					2 120	
	RG	Réquista	SMBVV	2 120	OUI	2010	EAE	100%					2 120	
8	RD	Réquista	SMBVV	3 040	P	2006	ENTP	50%	P	2010	EAE	50%	3 040	
	RG	Réquista	SMBVV	3 040	P	2006	ENTP	50%	P	2010	EAE	50%	3 040	
9	RD	Réquista	SMBVV	800	NON								0	
	RG	Réquista	SMBVV	800	NON								0	
10	RD	La Selve	SMBVV	2 600	P	2003	ENTP	75%	P	2004	EAE	25%	2 600	
	RG	St Jean Delnous	SMBVV	2 600	P	2003	ENTP	75%	P	2004	EAE	25%	2 600	
11	RD	La Selve	SMBVV	2 310	P	2004	EAE	25%	P	2005	ENTP	75%	2 310	
	RG	Lédergues	SMBVV	2 310	P	2004	EAE	25%	P	2005	ENTP	75%	2 310	
12	RD	La Selve	SMBVV	950	P	2003	EAE	50%	P	2004	EAE	50%	950	
	RG	Lédergues	SMBVV	950	P	2003	EAE	50%	P	2004	EAE	50%	950	
13	RD	La Selve	SMBVV	2 210	P	2003	EAE	10%	P	2006	ENTP	90%	2 210	
	RG	Lédergues	SMBVV	2 210	P	2003	EAE	10%	P	2006	ENTP	90%	2 210	
14	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	1 250	OUI	2006	ENTP	100%					1 250	EN PLUS GENIE BIO FINANCE PAR RIVERAINS ET CCREQUISTA
	RG	Lédergues	SMBVV	1 250	OUI	2006	ENTP	100%					1 250	
15	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	2 530	P	2006	EAE	3%					76	EN PLUS GENIE BIO AVEC RIVERAIN
	RG	Lédergues	SMBVV	2 530	P	2006	EAE	3%					76	EN PLUS GENIE BIO AVEC RIVERAIN
16	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	3 000	OUI	2009	EAE	100%					3 000	
	RG	Lédergues	SMBVV	3 000	OUI	2009	EAE	100%					3 000	
17	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	1 770	P	2005	EAE	65%	OUI	2009	EAE	100%	2 921	NETTOYAGE ET PEIGNE
	RG	Lédergues	SMBVV	1 770	P	2005	EAE	65%	OUI	2009	EAE	100%	2 921	NETTOYAGE ET PEIGNE
18	RD	St Just sur Viaur	SMBVV	2 240	OUI	2009	EAE	100%					2 240	
	RG	Lédergues	SMBVV	2 240	OUI	2009	EAE	100%					2 240	
19	RD	St Just sur Viaur	SMBVV	1 970	OUI	2006	EAE	100%					1 970	EN PLUS ENLEVEMENT EMBACLE SUITE CRUE 2007
	RG	Lédergues	SMBVV	1 970	OUI	2006	EAE	100%					1 970	EN PLUS ENLEVEMENT EMBACLE SUITE CRUE 2007
20	RD	St Just sur Viaur	SMBVV	1 700	P	2006	EAE	10%	OUI	2009	EAE	90%	1 700	EN PLUS ENLEVEMENT EMBACLE SUITE CRUE 2007
	RG	St Just sur Viaur	SMBVV	1 700	P	2006	EAE	10%	OUI	2009	EAE	90%	1 700	EN PLUS ENLEVEMENT EMBACLE SUITE CRUE 2007
21	RD	St Just sur Viaur	SMBVV	2 100	P	1998	ENTP	80%					1 680	EN PLUS ENLEVEMENT EMBACLE SUITE CRUE 2007
	RG	St Just sur Viaur	SMBVV	2 100	P	1998	ENTP	80%					1 680	EN PLUS ENLEVEMENT EMBACLE SUITE CRUE 2007

## CÔNE

SECTEUR	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien				CUMUL INTERVENTIONS
					Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	
1	RD	Auriac Lagast	SMBVV	480	NON								0
	RG	Durenque	SMBVV	480	NON								0
2	RD	Auriac Lagast	SMBVV	1 560	P	2005	EAE	50%					780
	RG	Durenque	SMBVV	1 560	P	2005	EAE	50%					780
3	RD	Auriac Lagast	SMBVV	1 320	OUI	2003	ENTP	100%					1 320
	RG	Durenque	SMBVV	1 320	OUI	2003	ENTP	100%					1 320
4	RD	La Selve	SMBVV	1 540	NON								0
	RG	Durenque / La Selve	SMBVV	1 540	NON								0
5	RD	La Selve	SMBVV	1 700	NON								0
	RG	La Selve	SMBVV	1 700	NON								0
6	RD	La Selve	SMBVV	1 290	NON								0
	RG	La Selve	SMBVV	1 290	NON								0
7	RD	La Selve	SMBVV	510	NON								0
	RG	La Selve	SMBVV	510	NON								0
8	RD	La Selve	SMBVV	1 050	NON								0
	RG	La Selve	SMBVV	1 050	NON								0
9	RD	La Selve	SMBVV	980	NON								0
	RG	La Selve	SMBVV	980	NON								0
10	RD	La Selve	SMBVV	950	OUI	2002	ENTP	100%					950
	RG	La Selve	SMBVV	950	OUI	2002	ENTP	100%					950
11	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	1 420	P	2004	ENTP	3%	P	2008/2009	ENTP	100%	1 463
	RG	La Selve	SMBVV	1 420	P	2004	ENTP	3%	P	2008/2010	ENTP	100%	1 463
12	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	1 900	P	2003	EAE	70%					1 330
	RG	La Selve	SMBVV	1 900	P	2003	EAE	70%					1 330
13	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	900	NON								0
	RG	Rullac St Cirq	SMBVV	900	NON								0
14	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	2 100	P	2003	ENTP	55%					1 155
	RG	Rullac St Cirq	SMBVV	2 100	P	2003	ENTP	55%					1 155
15	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	1 030	OUI	2003	EAE	100%	OUI	2008	EAE	100%	2 060
	RG	Rullac St Cirq	SMBVV	1 030	OUI	2003	EAE	100%	OUI	2008	EAE	30%	1 339
16	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	870	OUI	2003	EAE	100%					870
	RG	Rullac St Cirq	SMBVV	870	OUI	2003	EAE	100%					870
17	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	1 840	OUI	2002	ENTP	100%					1 840
	RG	Rullac St Cirq	SMBVV	1 840	OUI	2002	ENTP	100%					1 840
18	RD	Rullac St Cirq	SMBVV	850	OUI	2010	EAE	100%					850
	RG	Rullac St Cirq	SMBVV	850	OUI	2010	EAE	100%					850

## 3. TRAVAUX PROGRAMMES 2011 - 2021

PPG Giffou															
N° ME ou TPME			Giffou, FR206												
objectif de gestion principal de l'unité			Intérêt général												
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration ou entretien	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	année retour travaux selon périod
Lestrade et Thouels	1	-	aucun		10 000 HYDRO				10 000 HYDRO						
	2	-	aucun				10 000 HYDRO				10 000 HYDRO				
Durenque/Lestrade	3	2010	20												203
Réquista/Lestrade	4	2004	20												202
	5	2006	aucun												
Réquista	6	2003	10			ENT 7000									201
	7	2010	20												203
La Selve/St Jean Delnous	8	2010	20		80000 HYDRO										203
	9	-	20	6000 REST											
La Selve/Lédergues	10	2004	20												202
	11	2005	10					12 000 ENT							201
	12	2004	10				5000 ENT								201
Rulac St Cirq/Lédergues	13	2006	20			9000 HYDRO									202
	14	2006	20		8000 HYDRO										202
	15	2006	20												202
	16	2010	20												203
St Just/Lédergues	17	2010	10										7000 ENT		202
	18	2010	20												203
	19	2006	20												202
	20	2010	10										8000 ENT		203

**PPG Durenque**

N° ME ou TPME		Durenque FR 206-2														
objectif de gestion principal de l'unité		Intérêt général														
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration ou entretien	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	année retour travaux selon période	
Durenque	1	-	aucun		15 000 HYDRO		15 000 HYDRO									
	2	2002	10 partie amont 20 partie aval		6000 ENT										202	
	3	2010	20			15 000 HYDRO									203	
	4	2010	20					15 000 HYDRO							203	
	5	2003	20												202	
Durenque/La Selve/Réquista	6	2005	20	16 000 HYDRO											202	
La Selve/Réquista	7	2001	20						8000 HYDRO					8000 ENT	202	
	8	2003	20							8000 HYDRO					202	
	9	-	20	REST 6000												
	10	2003	20												202	
	11	2009	20								15 000 HYDRO				202	
	12	2009	20												202	
				Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11 a
				Total travaux	22 000	21000	15000	15000	15000	8000	8000	15000			8000	127 0

**PPG Fraysse**

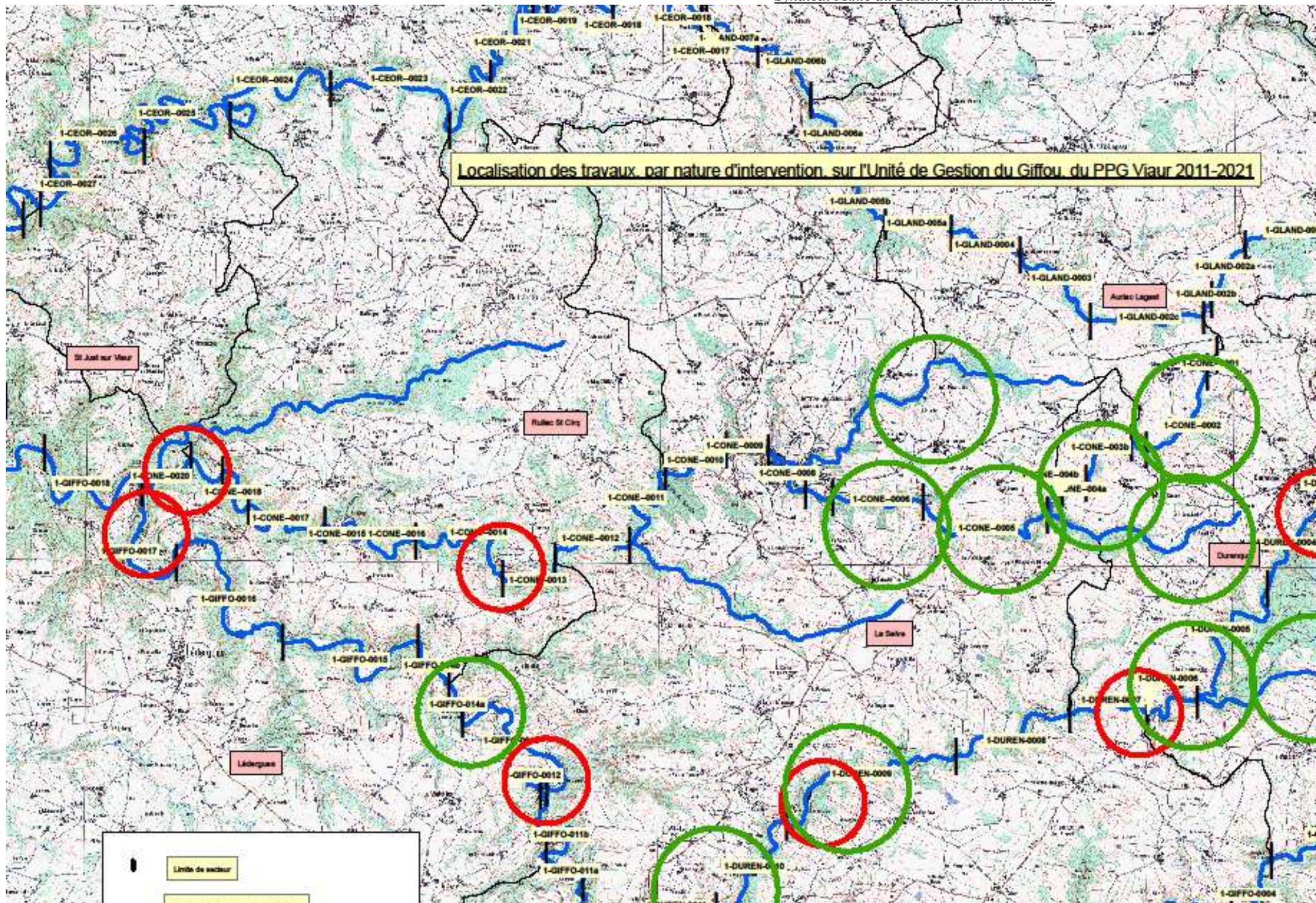
N° ME ou TPME		PPG Fraysse													
objectif de gestion principal de l'unité		Intérêt général													
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration ou	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	année retour travaux selon période



*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

	15	2008	20												202
	16	2003	10			5000 ENT									
	17	2002	20												202
	18	2010	20												203
	19	2010	10										4000 ENT		
Rullas/St Just	20	2010	10										3000 ENT		
		Années		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11 a
		Total travaux par année		75 000	56000	44000							7000		182 0

Localisation des travaux, par nature d'intervention, sur l'Unité de Gestion du Giffou, du PPG Viaur 2011-2021



## **F. LE LEZERT (FR 198) LE LIORT (FRR198-5) ET LE LIEUX DE VILLELONGUE (FR375)**

### **1. ETATS DES LIEUX**

#### **⇒ Description administratif de l'Unité :**

**Masse d'eau N° FR198 N° FR375 (198\_3, 198\_4, 198\_5 et 375\_1)**

**Linéaire de cours d'eau : 160 kms de rivière et 320 kms de berge**

**Limite amont (dénomination + PK) : Source du Lézert (Baraqueville)**

**Limite aval (dénomination + PK) : Confluence dans le Viaur (Port de la Besse)**

**Communes concernées :** Baraqueville, Boussac, Gramond, Castanet, Sauveterre de R, Naucelle, Quins, Cabanes, Castelmary, Tayrac, La Salvetat Peyrales, Pradinas, Rieupeyroux, Mirandol B.

**Cours d'eau concernés :** Lézert, Boutescourou, Grandsagne, Marsende, Couffignal, Bécade, Merdialou, Vayre, Montrou, Mergou, Lieux, Cambou, Fréjalieux, Bourret, Riou Majou, Cardau, Escudelle, Liort, Longuesere, Ran, Canelle, Puechméja, Puechlombert, Salles, Bouscal.

**Secteurs de cours d'eau concernés :** 1 à 30 pour le Lézert, 1 à 4 pour le Marsende, 1 à 4 pour le Couffignal, 1 à 10 pour le Lieux, 1 à 4 pour le Fréjalieux, 1 à 5 pour l'Escudelle, 1 à 12 pour le Liort (Les autres cours d'eau seront sectorisés, pour la plupart, lors des diagnostics à venir).

**Etat des lieux DCE (ME Viaur médian, du Vioulou aval et ses TPME Bage, Nauze, Cantarane, Congorbes):**

- Etat des lieux Global (écologique et chimique) :
  - o Bon état actuel : le Liort
  - o Bon état actuel (avec risque de dégradation) : l'Escudelle et le Fréjalieux
  - o Mauvais état : Le Lézert, le Lieux et le Vayre
  
- Objectif d'état global :
  - o Très bon état en 2015 : le Liort
  - o Bon état en 2015 pour : le Lieux, le Fréjalieux et l'Escudelle
  - o Bon état en 2021 pour : Le Lézert et le Vayre

**Outils utilisés pour l'état des lieux :**

DIREN Zones inondables, SDVP et PDPG du Viaur et affluents, diagnostic des cours d'eau CG 12, études ONEMA, AEAG (DCE), FDAAPPMA (T°C de l'eau), ADASEA, données DDT 12, Dossier définitif avril 2007 du Contrat de Rivière du Viaur, Dossier Préliminaire SAGE Viaur Août 2010, cartes IGN, Géoportail, connaissances du TR...

#### **⇒ Facteurs abiotiques (domaine du non vivant)**

##### **Topographie et profil en long**

Les cours d'eau du bassin du Lézert ont une pente moyenne à forte essentiellement sur les parties amont des cours d'eau. (de 2% jusqu'à 7%). Certains secteurs sont cependant moins pentus sur les parties médianes des cours d'eau comme le Liort en amont et aval du moulin de la Barrière, le

Lézert entre Sauveterre et Castelmary ou encore le Lieux entre la confluence du Fréjalieux et sa confluence dans le Lézert à Villelongue.

**Les débits**

Station de référence, le Lézert au Port de la Besse

- Module interannuel de 3.03 m3/s
- QMNA 1/5 de 0.190 m3/s

Pour les affluents par extrapolation avec BV du Lézert:

- Liort module interannuel de 0.510 m3/s
- Lieux module interannuel de 0.620 m3/s

Il est important de noter que naturellement le cours d'eau du Lézert a des étiages sévères (géologie et pluviométrie)

**La thermie de l'eau**

<b>Bilan des données thermiques sur le bassin du Lézert (2008 et 2009)- FDAAPPMA 12</b>															
Cours d'eau	Station	Descripteurs			Caractéristiques/exigences de la Truite commune									Risques pathologiques (TRF)	
		Année	T° inst. max	Ampl. Jour. max	T° moy 30 j + chauds	N jour > 19°C (moy. Jour.)	T° horaire > 19°C		T° horaire □ 20°C		T° horaire □ 22°C		Typologie	T° horaire □ 15°C	
							N	N séquence max	N	N séquence max	N	N séquence max		T° max moy des 30 j + chauds	N
Lézert	Rouméglise (débit réservé)	2008	22,01	4,96	17,4	6	176	20	62	13	1	1	19,01	1645	309
Lézert	Port de la Besse	2008	24,4	4,7	19,2	21	636	112	335	62	52	12	21,08	2088	597
Liort	Moulin de Barrière	2008	20,95	5	16,6	0	74	13	18	7	0	0	18,34	1405	163
Lézert	Amont D 130	2009	20,51	5,08	17,1	3	122	14	19	6	0	0	18,61	1619	205
Lézert	La Valette Basse	2009	20,58	4,81	17,5	3	177	37	30	8	0	0	18,59	1802	592
Lézert	Rouméglise (débit réservé)	2009	22,03	4,56	18,3	11	402	91	164	17	1	1	19,57	1998	616
Lézert	Rouméglise (aval Bécade)	2009	21,99	5,54	17,8	6	332	41	112	15	0	0	19,37	1829	591
Lézert	Stade Sauveterre	2009	22,2	0	18,2	12	438	41	176	14	5	2	20,14	2040	614
Lézert	Moulin de Causse (aval lagunage Sauveterre)	2009	21,05	3,88	18	6	271	18	55	11	0	0	19,05	2122	616
Lézert	Amont Lieux (Villelongue)	2009	22,9	5,08	18,7	24	648	43	298	17	21	7	20,34	2254	616
Lézert	Amont Liort	2009	23,97	5,15	19,9	47	1083	161	697	114	137	15	21,47	2574	1341
Lézert	Port de la Besse	2009	23,8	4,86	20,1	53	1141	189	720	117	134	15	21,63	2692	1773
Montrou	D 524	2009	19,71	3,8	17,2	1	79	14	0	0	0	0	18,20	1870	573
Ru de Vayre	La Prade Basse	2009	18,45	3,92	15,7	0	0	0	0	0	0	0	16,75	1499	187
Lieux du Lézert	Pont des Fargues	2009	20,1	4,44	16,8	0	46	9	3	2	0	0	18,18	1654	429
Fréjalieu	Confluence Lieux	2009	20,71	4,43	17,1	2	93	13	23	8	0	0	18,32	1673	571
Lieux du Lézert	Télières	2009	20,83	4,39	17,6	2	174	14	21	7	0	0	18,80	1987	593
Escudelle	Aval lagunage Naucelle	2009	22,93	4,49	19,3	49	1147	141	537	65	28	11	20,72	2719	2313
Liort	Aval moulin de Liort	2009	20,84	5,33	16,9	1	98	12	21	6	0	0	18,52	1642	235
Liort	Moulin de Barrière	2009	21,68	5,52	17,5	4	217	16	58	9	0	0	19,41	1901	406
Liort	D 85	2009	20,86	5,24	17,4	3	189	14	28	8	0	0	18,88	1800	263

**Relevés de début juin à fin septembre**

**Hydro morphologie du Lézert et de ses affluents (Forme et étendue de l'espace rivière)**

- **Masses d'eau du Lézert et de ses affluents:**

**Lit majeur : Connexions/étendue:** Lit majeur globalement peu étendu (amont Sauveterre de R, aval Castelmarty, 1/3 du Liort partie basse) à moyennement étendu (partie médiane du Lézert et de ses affluents) sur l'ensemble des masses d'eau.

Pas de zones humides référencées mais présence sur la partie médiane du Liort pour exemple.

**Lit mineur :**

La largeur du lit entre 0.5 à 7 mètres de large pour l'ensemble des cours d'eau.

Il varie pour le Lézert après Castelmarty entre 8 et 12 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 2 mètres de hauteur (hors secteurs urbanisés et secteurs aménagés sur le plateau).

**Les matériaux** des cours d'eau du bassin du Lézert sont très diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Grosses pierres et blocs bien représentés (surtout partie aval du Lézert et du Liort)
- Affleurement de la roche mère principalement sur la partie basse du Liort et sur le Lézert en amont de Sauveterre de R.

**Le transport solide** est moyen à bon (profil en long moyennement pentu de ce bassin versant).

**La continuité écologique (hors aménagements humain)**

Continuité globalement bonne.

Cependant quelques points précis naturels dévaluent la continuité :

- Partie basse, en gorge, du Liort
- Sur le Lézert, seuils naturels en amont de la confluence du Couffignal et en amont du Ru de Boutescourou
- Seuil naturel sur le Fréjalieu au niveau du Moulin du Bosc

⇒ **Facteurs biotiques (domaine du vivant)**

**Aspect piscicole**

**Etat des lieux piscicole (SDVP (1995) et PDPG (2007) de la Fédération Départementale des AAPPMA de l'Aveyron):**

Ensemble des cours d'eau de première catégorie soit zone à truite (espèce repère).

Cours d'eau perturbés à **plus de 60 % soit contexte fortement perturbé.**

**Principaux paramètres pénalisant le fonctionnement des cours d'eau :**

Pour le bassin du Lézert : Etiage naturel sévère

Pour le bassin du Lézert et ses affluents :

- Importants aménagements réalisés sur les têtes de ces bassins (recalibrage, rectification, busage/drainage, coupe à blancs) qui ont des impacts sur plusieurs paramètres :

- Evacuation de l'eau stockée par les parcelles en bordures des cours d'eau qui entraîne des montées d'eau en aval rapide et parfois très importantes mais aussi des débits d'étiages (été) faibles (réchauffement de l'eau) voir des assèchements
- Perte d'habitats pour les cycles de vie des espèces aquatiques (frayères, habitats pour les juvéniles, les sub adultes et les adultes) pour homogénéisation des fasciés d'écoulements (perte de profonds, de radier, de courants profonds) et aussi par une homogénéisation de la granulométrie dominante.
- Manque de végétation sur les berges de ces petits ruisseaux favorisant un réchauffement estival important
- Présence de gros troupeaux en bordure de ces petits ruisseaux qui par leur piétinement et leur déjections provoquent des effondrements de berges importantes (colmatage des habitats et mises en suspension de fines) une dégradation de la qualité des eaux (faibles débits et pouvoir d'autoépuration minime de ces petits ruisseaux)

Fonctionnalités de certains cours d'eau bonnes notamment des affluents du Liort.

**La ripisylve :** Les essences principales sont :

- le Saules marceau
- l'Aulnes glutineux (importantes mortalités par le champignon phytophthora mais qui semble aujourd'hui diminuer)
- le frêne commun (longtemps utilisé pour la feuille)
- le chêne et le merisier
- le noisetier, l'aubépine, le sureau, le tilleul, le châtaignier...

Sur le Lézert plus de 45% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges (essentiellement secteurs boisés et de gorges).

Cependant un très long linéaire est fortement sous végétalisé mais aussi dénudé :

- sur le Lézert des sources des divers affluents jusqu'à Roumégouse
- sur le Liort de Sourbin jusqu'au moulin de la Barrière (végétation présente mais en faible densité)
- sur le Fréjalieux des sources jusqu'en aval du Moulin du Bosc
- sur le Lieux des sources jusqu'à la Longagne puis des Fargues jusqu'au Peyrol

### **Biodiversité remarquable**

o Paysage général du Ségala (pays des 100 vallées)

- Lande
- Forêts
- Important réseau de ruisseaux et rivières
- Zones de transition importante (écotones) entre les milieux grâce, en partie, au réseau hydrographique important.

o Espèces patrimoniales

- Ecrevisse à pattes blanches
- Loutre d'Europe

⇒ **Activités humaines (usages)**

Population d'environ 15 habitant/km<sup>2</sup>.

**La continuité écologique**

• Lézert

Elle est perturbée car 11 seuils sont recensés.

Seuils équipés ou pas de passes à poissons :

- Castelmary NON
- La Valette OUI
- La Galie OUI
- Sur le Lieux la Barvielle OUI
- Radier de Villelongue OUI
- Lavergnes OUI
- Rieusales OUI
- Moulins, du Valadier, de Causse, Roumégouse, Valette Basse, Lagardie NON

Malgré l'équipement (passes à poissons) de certains seuils, ils entraînent :

- un réchauffement très important de l'eau
- un blocage de matériaux malgré un effet de transparence actuel car ils sont fortement comblés

• Affluents

Elle est perturbée également sur certains affluents :

- Rau de Marsende avec seuil du Moulin de Marsende (ouvrage bâti sur un seuil naturel)
- Rau de Couffignal avec le seuil du Moulinou
- Rau de Fréjalieux avec seuil du moulin du Bosc (ouvrage bâti sur un seuil naturel)
- Rau du Lieux avec seuils de la Tour de Castenau et du Bourgas et de Bernadou
- Rau du Liort avec la chaussée du moulin de la Barrière et le seuil de l'ancien captage (en cours de réflexion)

**Les prélèvements :** Le prélèvement principal connu est celui du Liort avec un débit prélevé de 9 l/s. Cet AEP est aujourd'hui terminée depuis avril/mai 2010.

**Urbanisme en zones inondables (Source DIREN Midi-Pyrénées)**

La masse d'eau du Lézert et ses affluents sont concernés par le risque inondation (aspect humain du risque) issus de la cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées.

De l'amont vers l'aval pour le Lézert:

- Moulin de Lagardie
- La valette basse
- Moulin de Roumégouse
- Moulin de Causse, le Trinquat et le Valadier
- Moulin de la Galie
- Moulin de Castelmary

De l'amont vers l'aval pour le Liort

- Moulin de Liort (amont) et de la Barrière
- Camping du moulin de Liort (aval)

Concernant les ouvrages public 49 ponts sont concernés dont 19 sont au département.

**Sports loisirs et paysages**

Le tourisme est principalement un tourisme estival.

La pêche, la randonnée (pédestre, équestre, VTT...) sont des activités bien développées sur ce secteur grâce à un réseau important de chemins et un linéaire important de ruisseaux.

**Halieutique**

Gestion par les AAPPMA de Rodez, de Rieupeyroux, de La Salvetat Peyrales et de Carmaux.  
Regroupement des AAPPMA concernées au sein de l'association HalieutiViaur.

Déversement de truites (alevins et truitelles) sur le Lézert et ses affluents.

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME	Nom	Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
ME	Le lézert de sa source au confluent du Viaur	FRFR198	non	Naturelle	38 km

Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés	Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG		
<b>Ecologique</b>	Moyen	Continuité altérée sur 10 points (dont 4 avec une passe à poissons)	cycle écologique des espèces perturbé et liberté des cours d'eau perdue	Entretien des passes à poissons	Ensemble du linéaire concerné par la problématique des seuils mais avec une forte concentration sur la partie médiane de Sauveterre de Rouergue à Castemary	Partie aval du Lézer en axe bleu puis en cour de classement en L1 jusqu'au confluent du Lieu de Villelongue
<b>Physico-chimique</b>	Bon					Station de mesure : O5125200
<b>Chimique</b>	Bon					

**Pressions**

<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface	mise en place de clôtures, plantations et systèmes d'abreuvement	Ce sont les secteurs amonts qui sont concernés : du secteur 1 au secteur 11 Les têtes de bassin des sous affluents sont aussi concernées	
<b>Domestique</b>	Moyenne					
<b>Industrielle</b>	Faible					
<b>Ressource</b>	Faible					
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	réactiver les processus d'érosion et de méandrage et mise en place de bois dans le lit mineur		

**Objectifs DCE**

Objectif d'état global	Objectif état écologique	Objectif état chimique	
Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015	

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME	Nom	Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME	L'Escudelle	FRFRR198_4	Non	Naturelle	10 km

Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés	Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG	Pas de travaux prévus au PPG 2011/2021	
Ecologique	Bon					
Physico-chimique	Non Classé					
Chimique	Bon					

**Pressions**

<b>Agricole</b>	Faible	Piétinement et berges sous végétalisées	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface		Ce sont les secteurs amonts qui sont concernés. Pas de travaux prévus au PPG 2011/2021	
<b>Domestique</b>	Moyenne					
<b>Industrielle</b>	Inconnue					
<b>Ressource</b>	Faible					
<b>Morphologie</b>	Faible	renaturation de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements			

**Objectifs DCE**

Objectif d'état global	Objectif état écologique	Objectif état chimique	
Bon Etat 2015	Bon Etat 2015	Bon Etat 2015	

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom			Code		MEFM	Type						Linéaire de rivière			
TPME		Le Liort			FRFRR198_5		Non	Naturelle						18 km			
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux												Actions hors PPG et commentaires
		problématiques	impacts	Actions PPG	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée sur 3 points	cycle écologique des espèces perturbé et liberté des cours d'eau perdue	contournement de 2 seuils par déplacement du lit mineur et utilisation sur le 3ème seuil du canal de dérivation pour montaison piscicole			Liort 2011					Liort 2015					les travaux 2015 sur secteur 8 sont de l'entretien de la végétation des berges. Espèce patrimoniale présente
<b>Physico-chimique</b>	Bon																Station de meure Liort à Pradinas O5125230
<b>Chimique</b>	Bon																
Etat des lieux DCE		<u>Pressions</u>			secteurs concernés et programmation travaux												Actions hors PPG et commentaires
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface	mise en place de clôtures, plantations et systèmes d'abreuvement		Liort 2012	Liort 2011	Liort 2021	Liort 2011								
<b>Domestique</b>	Faible																
<b>Industrielle</b>	Inconnue																
<b>Ressource</b>	Moyenne	prélèvement pour AEP du Liort	fin du pompage depuis mai 2010														
<b>Morphologie</b>	Faible	renaturation de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	réactiver les processus d'érosion et de méandrage et mise en place de bois dans le lit mineur			Liort 2011	Liort 2014									
Objectifs DCE																	
Objectif d'état global				Objectif état écologique				Objectif état chimique									
Très bon état 2015				Très bon état 2015				Bon état 2015									

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
ME		Le Lieux de Villelongue de sa source jusqu'au confluent du Lézert		FRFR375	non	Naturelle	20 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG			
<b>Ecologique</b>	Moyen	Continuité altérée sur 2 points partie médiane	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et habitats colmatés		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">                     Espèce patrimoniale présente                       Station à Castanet : O5125260                 </div>		
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées 1/3 amont	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface	clôtures et plantations	Actions principalement sur partie 1/3 amont		
<b>Domestique</b>	Faible						
<b>Industrielle</b>	Faible						
<b>Ressource</b>	Faible						
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation importante de tronçons de cours d'eau sur parties amont	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	Suppression de drains et buses, augmenter le linéaire et modifier le profil en long soit par aménagements dynamique soit par déplacement			
Objectifs DCE							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon état 2015		Bon état 2015			Bon état 2015		

Masse d'eau ou Très petite ME	Nom	Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME	Ruisseau de Fréjalieu	FRFR375_1	Non	Naturelle	7 km

Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux	Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG		
<b>Ecologique</b>	Bon				Actions principalement sur partie 1/2 amont	Espèce patrimoniale présente
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé					
<b>Chimique</b>	Non Classé					

**Pressions**

<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées 1/2 amont	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface	clôtures et plantations	Actions principalement sur partie 1/2 amont	
<b>Domestique</b>	Faible					
<b>Industrielle</b>	Inconnue					
<b>Ressource</b>	Faible					
<b>Morphologie</b>	Faible	renaturation importante de tronçons de cours d'eau sur parties amont	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	Suppression de drains et buses, augmenter le linéaire et modifier le profil en long soit par aménagements dynamique soit par déplacement		

**Objectifs DCE**

Objectif d'état global	Objectif état écologique	Objectif état chimique	
Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	

2. HISTORIQUE DES TRAVAUX REALISES

LEZERT														
Secteur	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien				CUMULI NTERVE NTIONS	NATURE TRAVAUX
					Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé		
1	RD	Boussac	SMBVV	2 705	NON								0	
	RG	Baraqueville (1600m)/Boussac (1105m)	SMBVV	2 705	NON								0	
2	RD	Boussac	SMBVV	1 080	NON								0	
	RG	Boussac	SMBVV	1 080	NON								0	
3	RD	Boussac	SMBVV	1 220	NON								0	
	RG	Boussac	SMBVV	1 220	NON								0	
4	RD	Boussac	SMBVV	320	NON								0	
	RG	Boussac	SMBVV	320	NON								0	
5	RD	Boussac	SMBVV	790	OUI	2005	EAE	100%					790	PEIGNE
	RG	Boussac	SMBVV	790	OUI	2005	EAE	100%					790	
6	RD	Boussac (130m)/Sauveterre (1070m)	SMBVV	1 200	OUI	2001	EAE	100%					1 200	PEIGNE ET PLANTATIONS EN PLUS
	RG	Boussac	SMBVV	1 200	OUI	2001	EAE	100%					1 200	PEIGNE ET PLANTATIONS EN PLUS
7	RD	Sauveterre	SMBVV	1 000	OUI	2001	EAE	100%					1 000	PEIGNE
	RG	Gramond	SMBVV	1 000	OUI	2001	EAE	100%					1 000	PEIGNE
8	RD	Sauveterre (250m)/Gramond (890m)	SMBVV	1 140	OUI	1996	ENTP	100%	P	2001		3%	1 174	PEIGNES 2001 DEGRADES
	RG	Gramond	SMBVV	1 140	OUI	1996	ENTP	100%	P	2001		3%	1 174	PEIGNES 2001 DEGRADES
9	RD	Gramond	SMBVV	470	OUI	1996	ENTP	100%					470	
	RG	Gramond	SMBVV	470	OUI	1996	ENTP	100%					470	
10	RD	Gramond (1820m)/Sauveterre (20m)	SMBVV	1 840	OUI	1996	ENTP	100%					1 840	
	RG	Gramond (1720m)/Quins (120m)	SMBVV	1 840	OUI	1996	ENTP	100%					1 840	
11	RD	Sauveterre	SMBVV	1 360	OUI	2008	ENTP	100%					1 360	PLANTATIONS CLOTURES
	RG	Quins	SMBVV	1 360	OUI	2008	ENTP	100%					1 360	PLANTATIONS CLOTURES
12	RD	Sauveterre	SMBVV	3 450	OUI	2004	ENTP	100%					3 450	
	RG	Quins (3420m)/Sauveterre (10m)	SMBVV	3 450	OUI	2004	ENTP	100%					3 450	
13	RD	Sauveterre	SMBVV	1 940	P	1998	ENTP	25%	P	2008	EAE	30%	1 067	
	RG	Sauveterre	SMBVV	1 940	P	1998	ENTP	25%	P	2008	EAE	30%	1 067	
14	RD	Sauveterre	SMBVV	240	OUI	2000	EAE	100%					240	
	RG	Naucelle	SMBVV	240	OUI	2000	EAE	100%					240	
15	RD	Sauveterre	SMBVV	970	P	2001	EAE	50%	P	2004	EAE	3%	514	
	RG	Naucelle	SMBVV	970	P	2001	EAE	50%	P	2004	EAE	3%	514	
16	RD	Sauveterre	SMBVV	1 080	OUI	2004	ENTP	100%					1 080	
	RG	Naucelle	SMBVV	1 080	OUI	2004	ENTP	100%					1 080	
17	RD	Cabanès	SMBVV	940	OUI	2004	ENTP	100%					940	
	RG	Naucelle	SMBVV	940	OUI	2004	ENTP	100%					940	
18	RD	Cabanès (4120m)/Tayrac (70m)	SMBVV	4 190	P	1998	ENTP	30%	P	2003		70%	4 190	
	RG	Cabanès	SMBVV	4 190	P	1998	ENTP	30%	P	2003		70%	4 190	
19	RD	Tayrac	SMBVV	810	P	2002	ENTP	70%					567	
	RG	Cabanès	SMBVV	810	P	2002	ENTP	70%					567	
20	RD	Tayrac	SMBVV	1 380	P	2002	ENTP	80%					1 104	
	RG	Cabanès	SMBVV	1 380	P	2002	ENTP	80%					1 104	
21	RD	Tayrac	SMBVV	580	OUI	2004	ENTP	100%					580	
	RG	Castelmary	SMBVV	580	OUI	2004	ENTP	100%					580	
22	RD	Tayrac	SMBVV	1 530	NON								0	
	RG	Castelmary	SMBVV	1 530	NON								0	
23	RD	Tayrac	SMBVV	410	OUI	2000	EAE	100%					410	
	RG	Castelmary	SMBVV	410	OUI	2000	EAE	100%					410	
24	RD	Tayrac	SMBVV	1 880	P	2000	EAE	33%					620	
	RG	Castelmary	SMBVV	1 880	P	2000	EAE	33%					620	

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

25	RD	Tayrac	SMBVV	2 120	OUI	2008	ENTP	100%					2 120
	RG	Castelmary	SMBVV	2 120	OUI	2008	ENTP	100%					2 120
26	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	400	OUI	2003	ENTP	100%					400
	RG	Castelmary	SMBVV	400	OUI	2003	ENTP	100%					400
27	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	1 580	OUI	2003	ENTP	100%					1 580
	RG	Castelmary	SMBVV	1 580	OUI	2003	ENTP	100%					1 580
28	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	820	OUI	2008	EAE	100%					820
	RG	Castelmary	SMBVV	820	OUI	2008	EAE	100%					820
29	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	1 170	OUI	2004	EAE	100%					1 170
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	1 170	OUI	2004	EAE	100%					1 170
30	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	230	OUI	2004	EAE	100%					230
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	230	OUI	2004	EAE	100%					230

## LIORT

SECTEUR	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien				CUMUL INTERVENTIONS
					Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	
1	RD	Rieupeyroux	SMBVV	2 460	NON								0
	RG	Castanet (1970m)/Pradinas (490m)	SMBVV	2 460	NON								0
2	RD	Rieupeyroux	SMBVV	2 170	NON								0
	RG	Pradinas	SMBVV	2 170	NON								0
3	RD	Rieupeyroux	SMBVV	1 360	OUI	2001	EAE	100%					1 360
	RG	Pradinas	SMBVV	1 360	OUI	2001	EAE	100%					1 360
4	RD	Rieupeyroux	SMBVV	1 410	OUI	2001	EAE	100%					1 410
	RG	Pradinas	SMBVV	1 410	OUI	2001	EAE	100%					1 410
5	RD	Rieupeyroux (20m)/La Salvetat P (530m)	SMBVV	550	OUI	2003	ENTP	50%					275
	RG	Pradinas	SMBVV	550	OUI	2003	ENTP	50%					275
6	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	480	OUI	2003	ENTP	100%	P	2006	EAE	10%	528
	RG	Pradinas	SMBVV	480	OUI	2003	ENTP	100%	P	2006	EAE	10%	528
7	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	1 580	P	2006	ENTP	50%	P	?	EAE	50%	1 580
	RG	Pradinas	SMBVV	1 580	P	2006	ENTP	50%	P	?	EAE	50%	1 580
8	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	2 270	P	2005	ENTP	50%					1 135
	RG	Tayrac	SMBVV	2 270	P	2005	ENTP	50%					1 135
9	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	650	NON								0
	RG	Tayrac	SMBVV	650	NON								0
10	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	1 800	P	2007	EAE	50%	OUI	2010	EAE	50%	1 800
	RG	Tayrac	SMBVV	1 800	P	2007	EAE	50%	OUI	2010	EAE	50%	1 800





**PPG Liort**

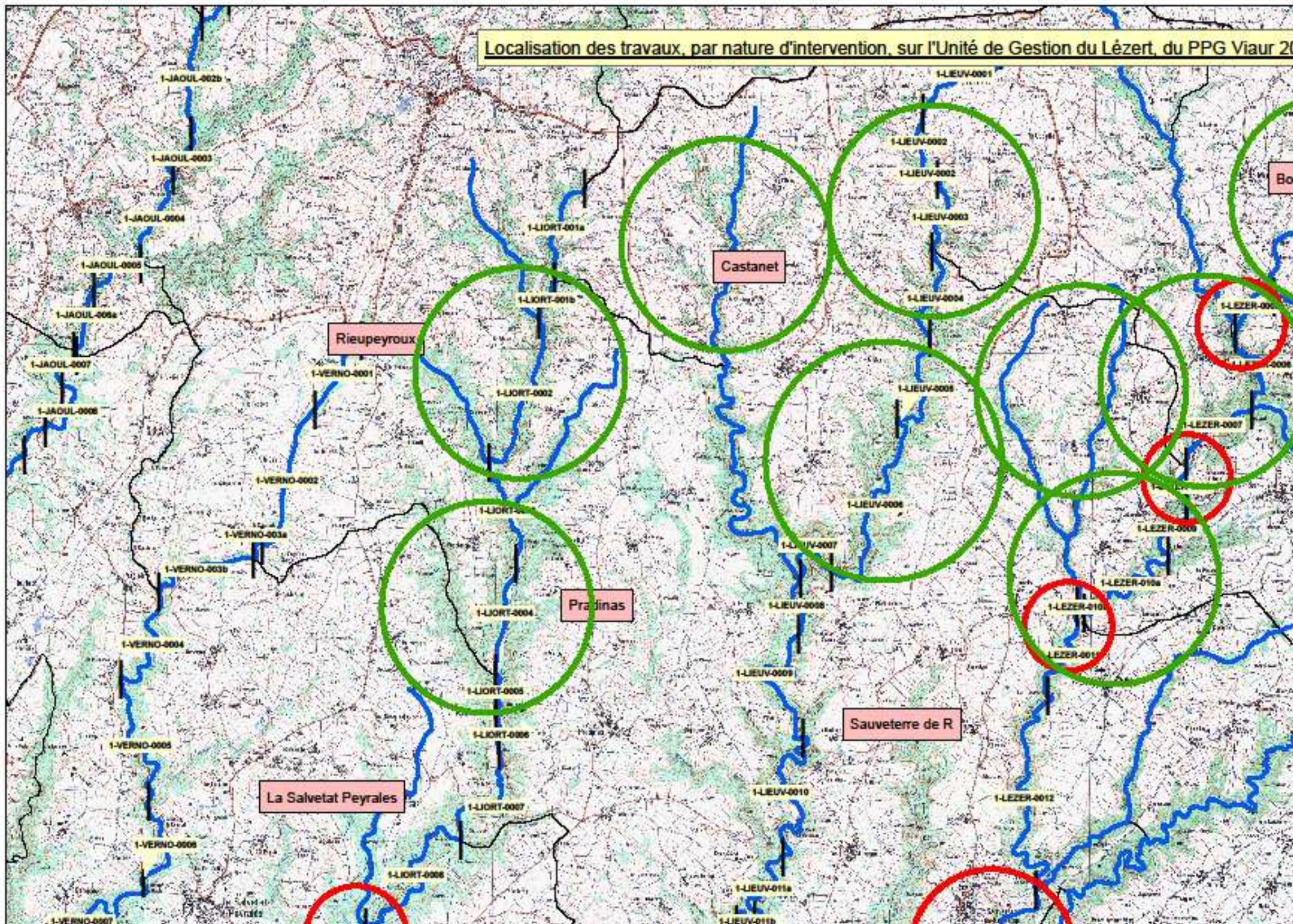
N° ME ou TPME			Lézert FR198_5													
objectif de gestion principal de l'unité			Intérêt général													
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration ou entretien	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	an ret tra se périod	
Rieupeyroux/Casatane/Pradinas	1	-	AUCUNE													
Rieupeyroux/Pradinas	2	-			15 000 HYDRO											
	3	2001		6 000 HYDRO												
	4	2001	20				8 000 HYDRO							9000 ENT + HYDRO	20	
Pradinas/La Salvetat P	5	2003	20	11000 HYDRO											20	
La Salvetat P/Pradinas	6	2003	20												20	
	7	2006	20												20	
La Salvetat P/Tayrac	8	2005	AUCUNE ET 10					5000 ENT							20	
	9	-	AUCUNE													
	10	2010														
	11	2006														
	12	-														

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11
Total travaux par année	17 000	15000	0	8 000	5 000	0	0	0	0	0	9 000	54

**PPG LIEUX**

N° ME ou TPME			Lieux FR375												
objectif de gestion principal de l'unité			Intérêt général												
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	an ret tra se périod







## **G. LE JAOUL (FR 376) ET LE VERNHOU (FRR 376-1°**

### **1. ETAT DES LIEUX :**

#### **⇒ Description administratif de l'Unité :**

**Masse d'eau** N° FR376 N° FRR376\_1

**Linéaire de cours d'eau** : 68.2 kms de rivière et 136.4 kms de berge

**Limite amont (dénomination + PK)** : Source du Jaoul

**Limite aval (dénomination + PK)** : Confluence dans le Viaur (aire de la Roque)

**Communes concernées** : Rieupeyroux, La Capelle Bleys, Vabre-Tizac, Lescure Jaoul et La Salvetat Peyrales.

**Cours d'eau concernés** : Jaoul (Rau de Rayret, de Lourtal, de Bourgnounet, de Marsals) Vernhou (Rau de Pradials, de la Fageole, de Garric, de Nègue Saune, de Riougros).

**Secteurs de cours d'eau concernés** : 1 à 22 pour le Jaoul, 1 à 9 pour le Vernhou, (Les autres cours d'eau seront sectorisés, pour la plupart, lors des diagnostics à venir).

#### **Etat des lieux DCE:**

- Etat des lieux Global (écologique et chimique) :
  - o Bon état actuel (avec risque de dégradation) : le Vernhou
  - o Mauvais état : le Jaoul
  
- Objectif d'état global :
  - o Bon état en 2015 pour : le Jaoul et le Vernhou

#### **Outils utilisés pour l'état des lieux :**

DIREN Zones inondables, SDVP et PDPG du Viaur et affluents, diagnostic des cours d'eau CG 12, études ONEMA, AEAG (DCE), FDAAPPMA (T°C de l'eau), ADASEA, données DDT 12, Dossier définitif avril 2007 du Contrat de Rivière du Viaur, Dossier Préliminaire SAGE Viaur Août 2010, cartes IGN, Géoportail, connaissances du TR...

#### **⇒ Facteurs abiotiques (domaine du non vivant)**

#### **Topographie et profil en long**

Le cours d'eau du Joul a une pente moyenne à forte essentiellement sur les parties amont et aval du cours d'eau. (2% jusqu'à 7.7% en aval de Lescure). Certains secteurs sont cependant moins pentus sur la partie médiane du Moulin d'Ayres jusqu'au pont de Lescure Jaoul.

Le Vernhou a une pente beaucoup moins forte de 0.5% à 1.2% sur l'essentiel de son linéaire et seulement environ 2 kilomètres sur la partie aval de 2% à 4% de pente.

#### **Les débits**

Station de référence, le Lézert au Port de la Besse

- Jaoul module interannuel estimé de 0.700 m3/s

Pour les affluents par extrapolation avec BV du Lézert:

- Vernhou module interannuel estimé de 0.380 m<sup>3</sup>/s

### **Hydro morphologie du Jaoul et de ses affluents (Forme et étendue de l'espace rivière)**

- **Masses d'eau du Jaoul:**

#### **Lit majeur : Connexions/étendue:**

Lit majeur globalement de peu étendu (partie amont du Jaoul et de ses affluents + gorges sur la partie aval) à moyennement étendu (partie médiane du Jaoul entre le Moulin d'Ayres et le pont de Lescure).

Pas de zones humides référencées mais présence sur les parties médianes et aval du Jaoul pour exemples.

#### **Lit mineur :**

##### La largeur du lit

Le lit mineur varie entre 0.5 à 7 mètres de large.

##### La hauteur des berges

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur.

#### **Les matériaux**

Les matériaux des cours d'eau du bassin du Jaoul sont diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Petits blocs représentés (surtout partie aval du Jaoul)

**Le transport solide** est de moyen à bon sur les parties amont et médiane puis faible sur la partie aval (barrages hydroélectriques).

**La continuité écologique (hors aménagements humain) :** globalement bonne sur les parties amont et médiane.

Cependant quelques points précis naturels dévaluent la continuité :

- Partie basse, en gorge, du jaoul avec de nombreuses cascades infranchissables

- **Masses d'eau du Vernhou:**

#### **Lit majeur : Connexions/étendue:**

Lit majeur globalement étendu (partie amont du Vernhou jusqu'au moulin de Dardé et de ses affluents) à peu étendu (partie aval en gorge).

Pas de zones humides référencées mais présence sur la partie amont du Vernhou (+affluents) pour exemple.

#### **Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 5 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 1.5 mètres de hauteur (hors secteurs aménagés).

### **Les matériaux**

Les matériaux des cours d'eau du bassin du Jaoul sont diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- blocs représentés (surtout partie aval du Jaoul)

**Le transport solide** est de moyen à bon

**La continuité écologique (hors aménagements humain)** globalement bonne sur les parties amont et médiane.

Cependant quelques points précis naturels dévaluent la continuité :

- Partie basse, en gorge

⇒ **Facteurs biotiques (domaine du vivant)**

### **Aspect piscicole**

**Etat des lieux piscicole (SDVP (1995) et PDPG (2007) de la Fédération Départementale des AAPPMA de l'Aveyron):**

Ensemble des cours d'eau de première catégorie soit zone à truite (espèce repère).

**Evaluation des perturbations des cours d'eau:** Cours d'eau perturbés à plus de 50 % **soit contexte moyennement perturbé.**

### **Principaux paramètres pénalisant le fonctionnement des cours d'eau :**

*Pour le bassin du Jaoul et ses affluents :*

- Importants aménagements réalisés sur les têtes de ces bassins, surtout sur le Vernhou, comme le recalibrage, la rectification, le busage/drainage, des coupes à blancs qui ont des impacts sur plusieurs paramètres :
  - Evacuation de l'eau stockée par les parcelles en bordures des cours d'eau qui entraîne des montées d'eau en aval rapide et parfois très importantes mais aussi des débits d'étiages (été) faibles (réchauffement de l'eau) voir des assèchements
  - Perte d'habitats pour les cycles de vie des espèces aquatiques (frayères, habitats pour les juvéniles, les sub adultes et les adultes) pour homogénéisation des faciès d'écoulements (perte de profonds, de radier, de courants profonds) et aussi par une homogénéisation de la granulométrie dominante.
  - Manque de végétation sur les berges de ces petits ruisseaux favorisant un réchauffement estival important
  - Présence de gros troupeaux en bordure de ces petits ruisseaux qui par leur piétinement et leur déjections provoquent des effondrements de berges importantes (colmatage des habitats et mises en suspension de fines) une dégradation de la qualité des eaux (faibles débits et pouvoir d'autoépuration minime de ces petits ruisseaux)
- Importants investissements réalisés sur le bassin versant, surtout le Jaoul, comme les barrages et retenues colinéaires qui ont des impacts sur plusieurs paramètres :
  - Réchauffement important de l'eau durant l'été
  - Débits restitués très faibles car pas de dérivations
  - Blocage du transport solide
  - Ouvrages infranchissables

La ripisylve Les essences principales sont :

- le Saule marceau
- l'Aulnes glutineux (importantes mortalités par le champignon phytophthora mais qui semble aujourd'hui diminuer)
- le frêne commun (longtemps utilisé pour la feuille)
- le chêne et le merisier
- le noisetier, l'aubépine, le sureau, le tilleul, le châtaignier...

Sur le Jaoul et ses affluents plus de 50% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges (essentiellement secteurs boisés et de gorges).

Cependant un très long linéaire est fortement sous végétalisé mais aussi dénudé :

- sur le Jaoul du moulin d'Ayres au pont amont de Lescure Jaoul mais aussi partie aval des gorges
- sur le Vernhou (avec ses affluents) des sources jusqu'au Moulin de Bouscal (de Pradials au Moulin de Bouscal, une végétation est présente mais est sous occupée)

### **Biodiversité remarquable**

○ Paysage général du Ségala (pays des 100 vallées)

- Lande
- Forêts
- Important réseau de ruisseaux et rivières
- Zones de transition importante (écotones) entre les milieux grâce, en partie, au réseau hydrographique important.

○ Espèces patrimoniale

- Loutre d'Europe
- Ecrevisse à pattes blanches

⇒ **Activités humaines (usages)**

Population d'environ 15 habitant/km<sup>2</sup>.

### **La continuité écologique**

- Jaoul

Elle est perturbée par des barrages/retenues collinaires, par des seuils et par des barrages hydroélectriques.

- Affluents

Elle est perturbée également sur le Jaoul par des barrages colinéaires et par des seuils :

**Les prélèvements** : Le prélèvement principal connu est celui du Jaoul. Cet AEP est aujourd'hui terminée.

### **Urbanisme en zones inondables (Source DIREN Midi-Pyrénées)**

La masse d'eau du Jaoul et ses affluents sont concernés par le risque inondation (aspect humain du risque) issus de la cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées.

*De l'amont vers l'aval pour le Jaoul :*

- Le Parayre, Le Moulin Blanc, Ruine du moulin rouge, Partie basse du hameau de Murat, Moulin de La Roque

*De l'amont vers l'aval pour le Vernhou (manque d'informations)*

- Moulin de Puech ?, Moulin de Bouscal ?, Moulin de Dardé ?

Concernant les ouvrages publics 28 ponts sont concernés dont 7 sont au département.

**Hydroélectricité** : Présence de deux barrages :

- Lescure Jaoul
- Cadoule (débit réservé de 0.018 m<sup>3</sup>/s)

**Sports loisirs et paysages**

Le tourisme est principalement un tourisme estival.

La pêche, la randonnée (pédestre, équestre, VTT...) sont des activités bien développées sur ce secteur grâce à un réseau important de chemins et un linéaire important de ruisseaux.

**Halieutique**

Gestion par les AAPPMA de Rodez, de Rieupeyroux, de Najac et de La Salvetat Peyrales.

Regroupement des AAPPMA concernées au sein de l'association HalieutiViaur.

Déversement de truites (alevins et truitelles) sur le Jaoul et ses affluents.

Masse d'eau ou Très petite ME	Nom	Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
ME	Rayet de sa source au confluent du Viaur	FRFR376	Non	Naturelle	22 km

Etat des lieux DCE	Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux	Actions hors PPG
--------------------	---------------------------------	--	--	---	------------------

		problématiques	impacts	Actions PPG		
<b>Ecologique</b>	Moyen	Continuité altérée par barrages et plan d'eau	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et habitats colmatés		Espèce patrimoniale présente.	
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé					
<b>Chimique</b>	Non Classé					

**Pressions**

<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées sur partie médiane du Jaoul .	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importantes sur la morphologie du cours d'eau essentiellement sur la partie médiane. Pressions urbaine sur la partie amont du Bourgnounet. Ces aménagements devront essayer de favoriser les débordements pour encaisser les flux d'eau générer par l'urbanisation de Rieupeyrroux.	
<b>Domestique</b>	Faible					
<b>Industrielle</b>	Faible					
<b>Ressource</b>	Forte	plan d'eau				
<b>Morphologie</b>	Forte	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges + plan d'eau	perte de linéaires, d'abitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques		

**Objectifs DCE**

Objectif d'état global	Objectif état écologique	Objectif état chimique	
Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME		Le Vernhou		FRFRR376_1	Non	Naturelle	14 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG			
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée par plan d'eau et passages busés agricoles	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et habitats colmatés				
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées 1/2 amont.	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importantes sur la morphologie du cours d'eau essentiellement sur la partie 1/2 amont et sur les nombreux affluents.		
<b>Domestique</b>	Faible						
<b>Industrielle</b>	Inconnue						
<b>Ressource</b>	Moyenne						
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques			
<u>Objectifs DCE</u>							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon état 2015		Bon état 2015			Bon état 2015		

## 2. HISTORIQUE DES TRAVAUX REALISES

## JAOUL

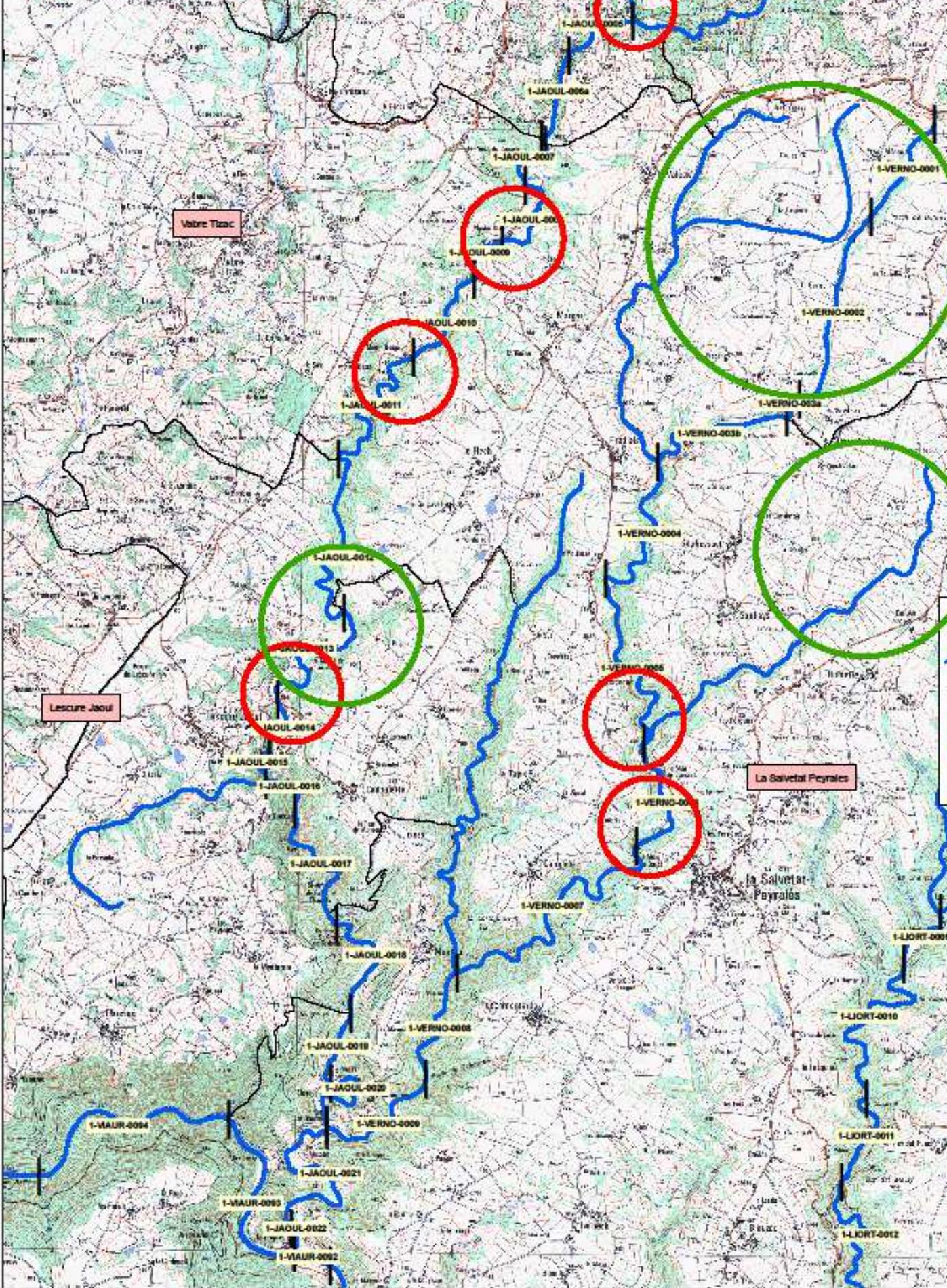
Secteur	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien				CUMUL INTERVENTIONS	NATURE TRAVAUX
					Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé		
1	RD	La Capelle Bleys (703m)/Rieupeyroux (450m)	SMBVV	1 593	NON								0	
	RG	La Capelle Bleys (493m)/Rieupeyroux (1100m)	SMBVV	1 593	NON								0	
2	RD	La Capelle Bleys	SMBVV	1 490	NON								0	
	RG	Rieupeyroux	SMBVV	1 490	NON								0	
3	RD	La Capelle Bleys	SMBVV	720	OUI	1998	ENTP	100%	OUI	2001		100%	1 440	NETTOYAGE PRINTEMPS
	RG	Rieupeyroux	SMBVV	720	OUI	1998	ENTP	100%	OUI	2001		100%	1 440	NETTOYAGE PRINTEMPS
4	RD	La Capelle Bleys	SMBVV	1 280	OUI	1998	ENTP	100%	OUI	2001		100%	2 560	NETTOYAGE PRINTEMPS
	RG	Rieupeyroux	SMBVV	1 280	OUI	1998	ENTP	100%	OUI	2001		100%	2 560	NETTOYAGE PRINTEMPS
5	RD	La Capelle Bleys	SMBVV	810	OUI	1995	ENTP	100%	P	2006		20%	972	TRAVAUX LUTTE CONTRE INONDATIONS
	RG	La Capelle Bleys	SMBVV	810	OUI	1995	ENTP	100%	P	2006		20%	972	TRAVAUX LUTTE CONTRE INONDATIONS
6	RD	La Capelle Bleys	SMBVV	810	OUI	2002	ENTP	100%					810	
	RG	La Capelle Bleys	SMBVV	810	OUI	2002	ENTP	100%					810	
7	RD	Vabre Tizac	SMBVV	550	NON								0	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	550	NON								0	
8	RD	Vabre Tizac	SMBVV	920	NON								0	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	920	NON								0	
9	RD	Vabre Tizac	SMBVV	720	P	1998	ENTP	40%					288	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	720	P	1998	ENTP	40%					288	
10	RD	Vabre Tizac	SMBVV	735	OUI	1996	ENTP	100%					735	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	735	OUI	1996	ENTP	100%					735	
11	RD	Vabre Tizac	SMBVV	1 785	P	1998	ENTP	40%					714	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	1 785	P	1998	ENTP	40%					714	
12	RD	Lescure Jaoul	SMBVV	2 070	P	1998	ENTP	50%					1 035	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	2 070	P	1998	ENTP	50%					1 035	
13	RD	Lescure Jaoul	SMBVV	1 530	OUI	1996	ENTP	100%					1 530	
	RG	Lescure Jaoul	SMBVV	1 530	OUI	1996	ENTP	100%					1 530	
14	RD	Lescure Jaoul	SMBVV	480	OUI	1996	ENTP	100%	P	2004		100%	960	
	RG	Lescure Jaoul	SMBVV	480	OUI	1994	ENTP	100%	P	2004		100%	960	
15	RD	Lescure Jaoul	SMBVV	420	OUI	1998	ENTP	100%					420	
	RG	Lescure Jaoul	SMBVV	420	OUI	1998	ENTP	100%					420	
16	RD	Lescure Jaoul	SMBVV	490	OUI	1998	ENTP	100%					490	
	RG	Lescure Jaoul	SMBVV	490	OUI	1998	ENTP	100%					490	
17	RD	Lescure Jaoul	SMBVV	1 400	P	1998	ENTP	90%	P	2003		10%	1 400	
	RG	Lescure Jaoul (1310m)/La Salvetat P (90m)	SMBVV	1 400	P	1998	ENTP	90%	P	2003		10%	1 400	
18	RD	Lescure Jaoul	SMBVV	1 240	OUI	2006	EAE	100%					1 240	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	1 240	OUI	2006	EAE	100%					1 240	
19	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	740	OUI	2007	EAE	100%					740	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	740	OUI	2007	EAE	100%					740	EN PLUS ENROCHEMENT SOUTIEN ROUTE EN 2007
20	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	1 050	NON	2007	EAE	30%					315	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	1 050	NON	2007	EAE	30%					315	
21	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	2 150	NON	2005	EAE	100%					2 150	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	2 150	NON	2005	EAE	100%					2 150	
22	RD	La Salvetat Peyralès	SMBVV	220	OUI	2008	ENTP	100%					220	
	RG	La Salvetat Peyralès	SMBVV	220	OUI	2008	ENTP	100%					220	



**PPG Vernhou + affluents**

N° ME ou TPME			Vernhou FR396_1											
objectif de gestion principal de l'unité			Intérêt général											
Commune	N° de secteur	année dernier passage restauration ou entretien	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rieupeyroux	1	-	aucune						15000 HYDRO	15000 HYDRO		15 000 HYDRO		
Rieupeyroux/La Salvetat P	2	-									20 000 HYDRO			20 000 HYDRO
La Salvetat Peyrales	3	2009	20											
	4	-	20	6000 REST										
	5	-	20	5000 REST								15000 HYDRO	15000 HYDRO	
	6	-	aucune											
	7	-												
	8	2009												
9	2009	15												

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total travaux par année	11 000					15 000	15 000	20 000	30 000	15 000	20 000



## **H. LE VIAUR AVAL (FR 208) LE LIEUX DU VIAUR (FR378) LE LIZERT (FRR 208-5) LE CANDOUR (FR 378)**

### **1. ETAT DES LIEUX**

#### **⇒ Description administratif de l'Unité :**

**Masse d'eau** N°FR208, FRR208-2 et 208-5, FR 378

**Linéaire de cours d'eau :** 124 kms de rivière et 248 kms de berge

**Limite amont (dénomination + PK) :** Confluence du Céor dans le Viaur

**Limite aval (dénomination + PK) :** Confluence dans le Viaur dans l'Aveyron

**Communes concernées :** St Just sur Viaur, Tanus, Tauriac de Naucelle, Crespin, Pampelonne, Mirandol Bourgnounac, La Salvetat Peyrales, Jouqueviel, Lescure Jaoul, Montirat, Bor et Bar, St Christophe, St André de Najac, Laguépie, St Martin Laguépie, Le Ségur, Trévien,

**Cours d'eau concernés :** Viaur (Rau de Durmes, Rau de le Fraysse...), le Lieux de Naucelle (Rau de le Nèguebiau, des Clauzels...) le Lizert (Rau de Cendrou...) et le Candour (Rau de Sagnas, de Barret, des Maurors, de Portoux...).

**Secteurs de cours d'eau concernés :** 63 à 110 pour le Jaoul, 1 à 10 pour le Candour, (Les autres cours d'eau seront sectorisés, pour la plupart, lors des diagnostics à venir).

#### **Etat des lieux DCE:**

- Etat des lieux Global (écologique et chimique) :
  - o Bon état actuel (avec risque de dégradation) : le Lizert et le Lieux de Naucelle
  - o Mauvais état : Le Viaur et le Candour
  
- Objectif d'état global :
  - o Bon état en 2015 pour : Le Lizert
  - o Bon état en 2021 pour : Le Lieux de Naucelle, Le Viaur et le Candour

#### **Outils utilisés pour l'état des lieux :**

DIREN Zones inondables, SDVP et PDPG du Viaur et affluents (12, 81), diagnostic des cours d'eau CG 12 et 81, études ONEMA, AEAG (DCE), FDAAPPMA (T°C de l'eau), ADASEA, données DDT 12, Dossier définitif avril 2007 du Contrat de Rivière du Viaur, Dossier Préliminaire SAGE Viaur Août 2010, cartes IGN, Géoportail, connaissances du TR...

#### **⇒ Facteurs abiotiques (domaine du non vivant)**

#### **Topographie et profil en long**

Le cours d'eau du Viaur a une pente faible en moyenne de 0.30% sur l'ensemble de son linéaire. Il a creusé une vallée profonde d'environ 150 mètres de dénivelé.

Le Lieux (de 6% à 0.75%), le Lizert (en moyenne de 4.5%) et le Candour (en moyenne 1.2%) ont des pentes moyennes à fortes.

Le Lizert et le Lieux terminent leur parcours dans des gorges.

#### **Les débits**

Station de référence, le Viaur à Laguépie

- module interannuel de 16.9 m<sup>3</sup>/s
- QMNA 1/5 de 1.3 m<sup>3</sup>/s

## **La qualité de l'eau**

**Le paramètre déclassant la qualité de nos cours d'eau est surtout le paramètre Nitrate mais aussi certaines années les matières en suspension.** Il témoigne d'une pollution essentiellement diffuse d'origine agricole (nitrate).

Les efforts engagés par la profession, en outre l'opération Agri Viaur menée sur l'ensemble du bassin versant, sont donc tout à fait appropriés aux problématiques du territoire et doivent bien évidemment être poursuivis voire renforcés dans l'objectif de réduire le taux des nitrates présents dans les eaux.

## **Hydro morphologie du Viaur et de ses affluents (Forme et étendue de l'espace rivière)**

### **Masses d'eau du Viaur:**

#### **Lit majeur : Connexions/étendue:**

Lit majeur est globalement de moyennement étendu (entre St Just sur Viaur et le vieux pont de Tanus, de l'aval du pont de Cirou jusqu'au Port de la Besse, secteur de Bellecombe sur La Salvetat P et de la Vicasse jusqu'à la confluence) à peu étendu (Vieux pont de Tanus jusqu'à pont de Cirou, gorges entre le moulin du Port de la Besse et l'amont de Bellecombe, gorges ENS de Flauzins).

Pas de zones humides référencées.

#### **Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 20 à 35 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas les 2 mètres de hauteur.

**Les matériaux** des cours d'eau du bassin du Viaur aval sont diversifiés mais en règle générale de petites tailles:

- Sables, limons en grandes proportions
- Gravier et petites pierres bien représentés
- Petits blocs représentés
- Blocs faiblement représentés
- Roche mère affleurant sur de nombreux secteurs mais essentiellement dans les secteurs de gorges

**Le transport solide (hors grand barrages)** est faible sur le Viaur aval (malgré quelques zones de dépôts comme à St Martin Laguépie). Il est assuré majoritairement par les affluents du Viaur (Céor, Lieux, Lézert, Jaoul, Lizert et Candour).

Quelques rares secteurs sont marqués par la dynamique du Viaur (aval camping de Montirat et aval Moulin de Cayrou).

**La continuité écologique (hors aménagements humain)** très bonne sur l'ensemble du linéaire.

### **Masses d'eau du Lieux:**

#### **Lit majeur : Connexions/étendue:**

Lit majeur globalement étendu sur les  $\frac{3}{4}$  du linéaire jusqu'à Teillet à peu étendu sur  $\frac{1}{4}$  du linéaire (partie aval en gorge de Teillet à la confluence).

Pas de zones humides référencées mais présence sur la partie amont du Lieux (amont Bonnefon) mais aussi sur les parties médianes (prairies humides) et aval (boisements humides).

#### **Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 5 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas 1.5 mètre de hauteur (hors secteurs aménagés).

**Les matériaux** des cours d'eau du bassin du Lieux sont diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Petits blocs et blocs représentés (surtout partie médiane et aval)

**Le transport solide (hors aménagements humain)** est de moyen à bon avec de nombreuses zones de prélèvements.

**La continuité écologique (hors aménagements humain)** globalement bonne sur les parties amont et médiane. Cependant quelques points précis naturels dévaluent la continuité sur la partie aval: Plusieurs seuils naturels infranchissables sur le kilomètre de linéaire avant la confluence

- **Masses d'eau du Lizert:**

**Lit majeur : Connexions/étendue:**

Lit majeur globalement étendu sur presque les ¾ du linéaire (parties amonts et médiane mais aussi aval) à peu étendu sur 1/4 du linéaire (partie aval et médiane).

Zones humides référencées sur la partie amont et médiane (prairies humides).

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 3.5 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas 1.5 mètre de hauteur (hors secteurs aménagés).

**Les matériaux** des cours d'eau du bassin du Lieux sont diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions (sur la partie amont)
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Petits blocs et blocs représentés (surtout partie médiane et aval)

**Le transport solide (hors aménagements humain)** est de moyen à bon avec de nombreuses zones de prélèvements et de nombreux atterrissements.

**La continuité écologique (hors aménagements humain)** globalement bonne sur les parties amont et aval. Cependant quelques seuils naturels difficilement franchissables dévaluent la continuité sur la partie médiane:

- **Masses d'eau du Candour:**

**Lit majeur : Connexions/étendue:**

Lit majeur globalement étendu sur 90% du linéaire à peu étendu sur 10% du linéaire (secteur entre le Moulin de Cros et le Brésil).

Pas de zones humides référencées mais présence de prairies humides essentiellement sur les parties médiane et aval.

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 6 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas 1.5 mètre de hauteur (hors secteurs aménagés).

**Les matériaux** des cours d'eau du bassin du Lieux sont diversifiés :

- Sables, limons en très grandes proportions (sur la partie amont)
- Graviers et petites pierres bien représentés
- Petits blocs et blocs représentés (surtout partie médiane et aval)

**Le transport solide (hors aménagements humain)** est de moyen à bon avec de nombreuses zones de prélèvements et de nombreux atterrissements.

**La continuité écologique (hors aménagements humain)** globalement bonne sur l'ensemble du linéaire. Cependant une cascade au niveau du Moulin de Cros est infranchissable (seuil bâti sur un affleurement rocheux)

- **Rau de Durmes :**

**Lit majeur : Connexions/étendue:**

Lit majeur très étendu sur les  $\frac{3}{4}$  du linéaire à très peu étendu sur  $\frac{1}{4}$  du linéaire (secteur de gorges entre Arvieu et la confluence dans le Viaur).

Pas de zones humides référencées mais présence de prairies humides importantes, essentiellement sur les parties médiane et amont.

**Lit mineur :**

La largeur du lit varie entre 0.5 à 2.5 mètres de large.

La hauteur des berges est faible à moyenne et n'excède pas 1.5 mètre de hauteur (hors secteurs aménagés).

**Les matériaux** des cours d'eau du bassin du Durmes sont diversifiés :

- Sables, limons en grandes proportions
- Gravier et petites pierres bien représentés
- Petits blocs et blocs faiblement représentés
- Roche mère affleurant dans les gorges

**Le transport solide (hors aménagements humain)** de moyen à bon avec de nombreuses zones de prélèvements sur les parties amont et médiane (phénomène accéléré suite aux événements de juin 2007).

**La continuité écologique (hors aménagements humain)** globalement bonne sur le parcours médian et amont. Cependant plusieurs cascades dans les gorges sont infranchissables.

⇒ **Facteurs biotiques (domaine du vivant)**

**Aspect piscicole**

**Etat des lieux piscicole (SDVP et PDPG (2007 pour 12 et 2004 pour 81) de la Fédération Départementale des AAPPMA de l'Aveyron et du Tarn) :**

Rivière mère le Viaur en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole depuis l'aplomb du viaduc ferroviaire soit zone à cyprinidés rhéophiles (Barbeau fluviatile, Vandoise, Goujon, Chevaine...)

Ensemble des affluents en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole soit zone à truite (espèce repère)

**Evaluation des perturbations pour la rivière mère le Viaur:** Cours d'eau perturbés de moyennement à fortement.

**Principaux paramètres pénalisant le fonctionnement du Viaur :**

- L'aspect quantitatif de l'eau :
  - Volume transféré très important vers le bassin du Tarn, depuis le complexe du Pouget, pour électricité et soutien des débits d'étiage du Tarn
    - Conséquences :
      - élévation des températures de l'eau
      - Autoépuration limitée
      - Ennoiement des habitats (piscicoles et des invertébrés) disponibles réduits
- L'aspect qualitatif de l'eau (pollutions diffuses):
  - Qualité de moyenne à médiocre dont les paramètres déclassant sont les nitrates, les phosphates et les matières en suspensions
- L'aspect fonctionnement du cours d'eau (continuité écologique, gestion de la végétation des berges...)
  - Transport solide stoppé depuis les grands barrages (Pont de Salars, Pareloup, Thuriès)
  - Crues morphogènes (crues de plein bord tous les 2 à 5 ans) fortement lissées par les grands barrages empêchant le rajeunissement des berges, le renouvellement et le remaniement des matériaux (gravier, cailloux, blocs, bois...)
  - L'entretien trop régulier de la végétation des berges stoppant le rechargement en bois morts, vivants et flottants du cours d'eau (conséquences essentiellement sur l'habitat disponible (caches, frayères, nourriture...))

**Evaluation des perturbations pour les affluents du Viaur:**

Cours d'eau perturbés de faiblement à fortement.

**Principaux paramètres pénalisant le fonctionnement de ces affluents :**

- Importants aménagements réalisés sur les têtes de ces bassins, comme le recalibrage, la rectification, le busage/drainage, des coupes à blancs qui ont des impacts sur plusieurs paramètres :
  - Evacuation de l'eau stockée par les parcelles en bordures des cours d'eau qui entraîne des montées d'eau en aval rapide et parfois très importantes mais aussi des débits d'étiages (été) faibles (réchauffement de l'eau) voir des assèchements
  - Perte d'habitats pour les cycles de vie des espèces aquatiques (frayères, habitats pour les juvéniles, les sub adultes et les adultes) pour homogénéisation des fasciés d'écoulements (perte de profonds, de radier, de courants profonds) et aussi par une homogénéisation de la granulométrie dominante.
  - Manque de végétation sur les berges de ces petits ruisseaux favorisant un réchauffement estival important et une perte d'habitat (systèmes racinaires)
  - Présence de gros troupeaux en bordure de ces petits ruisseaux qui par leur piétinement et leur déjections provoquent des effondrements de berges importantes (colmatage des habitats et mises en suspension de fines) une dégradation de la qualité des eaux (faibles débits et pouvoir d'autoépuration minime de ces petits ruisseaux)
- Importants investissements réalisés sur ces bassins versants, comme les barrages et retenues colinéaires qui ont des impacts sur plusieurs paramètres :
  - Réchauffement important de l'eau durant l'été
  - Débits restitués faibles durant la période la plus critique, l'été
  - Blocage du transport solide
  - Ouvrages infranchissables

**La ripisylve** Les essences principales sont :

- le Saule marceau
- l'Aulnes glutineux (importantes mortalités par le champignon phytophthora mais qui semble aujourd'hui diminuer)
- le frêne commun (longtemps utilisé pour la feuille)
- le chêne et le merisier
- le noisetier, l'aubépine, le sureau, le tilleul, le châtaignier...

Sur le Viaur : plus de 90 % du linéaire est correctement pourvu d'une ripisylve

Cependant quelques secteurs précis sont sous végétalisés:

- le Viaur entre St just sur Viaur et le seuil en amont du vieux pont de Tanus

Sur le Lizert et le Candour plus de 70% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges.

Cependant quelques secteurs précis sont sous végétalisés:

- sur le Candour en aval du pont de la D27 de la Brésil sur environ 1 kilomètre
- Sur le Candour en amont du pont de la D73 des Gazets quasiment mais par intermittence jusqu'aux sources
- Sur le Lizert partie amont des affluents de le Gourp, de Canezac et de la Régaudié

Sur le Lieux du Viaur : environ 60% du linéaire est bien pourvu en végétation sur les berges.

Des linéaires sont sous végétalisés voir dénudés:

- Aval de la route de Démies à Rancillac
- De Peyrebrune jusqu'en amont du terrain de motocross
- En aval de Bonnefon jusqu'au chemin de la Souque Rouge
- En aval de la route de Tauriac de N à Naucelle jusqu'à Calvin

Sur le Rau de Durmes : environ 30% du linéaire est très bien pourvu en végétation sur les berges.

De très longs linéaires sous végétalisés voir dénudés:

- Des sources jusque dans l'entrée des gorges soit plus de 4 kilomètres

**Biodiversité remarquable**

- o *Paysage général du Ségala Aveyronnais et Tarnais*
- Lande
- Forêts
- Important réseau de ruisseaux et rivières
- Zones de transition importante (écotones) entre les milieux grâce, en partie, au réseau hydrographique.
- Carrefour climatique (Océanique, Continental et méditerranéen) permettant, une juxtaposition et des vis-à-vis de cortèges floristiques (travers du Viaur différents selon exposition nord et sud).
- ENS des gorges de Flauzins et du méandre de Thuriès.
- o *Espèces patrimoniale*
- Loutre d'Europe
- Ecrevisse à pattes blanches

⇒ **Activités humaines (usages)**

**Les prélèvements :**

- Captage sur le Viaur à la Roque (commune de Crespin) AEP de Lespinassole
- Captage dans le Viaur, barrage de Thuries (Pampelonne, Carmaux...)
- Captage de Pont de Cirou abandonné

### **L'hydroélectricité :**

- Usine du Vieux Tanus
- Barrage de Thuries
- Barrage de Pont de Cirou
- Usine de la Vicasse

### **Urbanisme en zones inondables (Source DIREN Midi-Pyrénées)**

La masse d'eau du Viaur et ses affluents sont concernés par le risque inondation (aspect humain du risque) issus de la cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées.

*De l'amont vers l'aval pour le Viaur :*

- Moulin de St Just, le Cambon, moulin de Gô, usine du vieux Tanus, camping de Thuries, moulin de Bondouy, bâtiment de l'AEP de la Roque, Moulin de Pignac, paries basse du village de Pont de Cirou, moulins de la Calquièrre et du Port de la Besse, Moulin de la Vicasse, camping de Bor et Bar, Moulin de la Garde Viaur, camping de Lagarde Viaur, Moulin de St Eugène et du Colombié, camping de Laguèpie, parties basses du village de St Martin Laguèpie et partie basse importante du village de Laguèpie.

Concernant les ouvrages publics 34 ponts sont concernés dont 16 sont au département.

### **La continuité écologique**

- Viaur

Cour d'eau classé axe bleu jusqu'à la confluence du Lézert. Tous les seuils présents sont équipés d'une passe à poissons sauf la chaussée des Arènes considérée comme franchissable lors de l'équipement des seuils (années 1999 à 2002).

Au dessus de la confluence du Lézert:

- Seuil de la Calquièrre franchissable par équipement
- Barrage de pont de Cirou infranchissable
- Seuil de Pignac franchissable car éventré
- Seuil de la Roque franchissable par échancrure en rive gauche
- Seuil de Tourène infranchissable
- Barrage de Thuries infranchissable
- Seuil du vieux Tanus franchissable par équipement
- Seuil du Moulin de Gô franchissable par échancrure en rive gauche
- Radier du Rebol franchissable
- Seuil de St Just sur Viaur ?

Seuils quasiment transparents pour le transport solide car très fortement comblés ou éventrés (Pignac) sauf pour Barrage de Thuriès et barrage de Pont de Cirou (cas particulier car nécessité d'ouverture des vannes pour améliorer le turbinage et donc par conséquent continuité du transport)

- Affluents

Elle est perturbée sur le Lieux avec les étangs de Bonnefon et de Besse mais aussi par des colinéaires au total 6.

Elle est perturbée sur le Rau de Durmes par des colinéaires au total 3.

Elle est perturbée sur le Lizert par des colinéaires au total 6.

Elle perturbé sur le Candour par des colinéaires de petites tailles au total 7

### **Sports loisirs et paysages**

Le tourisme est principalement un tourisme estival.

La pêche, la randonnée (pédestre, équestre, VTT...) sont des activités bien développées sur ce secteur grâce à un réseau important de chemins et un linéaire important de rivières et ruisseaux.

L'activité canoë est aussi bien présente sur le Viaur avec notamment l'AAGAC à Najac qui utilise régulièrement l'axe Viaur en automne, hiver et printemps mais aussi récemment un parcours aventure à Crespin propose du canoë.

L'implantation d'un parcours technique de canoë sur Laguépie augmente aussi cette attraction du Viaur. Un rocher d'escalade sur la commune de Bor et Bar est aussi à souligner.

### **Halieutique**

Gestion par les AAPPMA de Rodez, de Carmaux, de Jouqueviel de Najac, de La Salvetat Peyrales et de Laguépie.

Regroupement des AAPPMA concernées au sein de l'association HalieutiViaur.

Parcours halieutiques sur ce secteur :

- Moulin de Gô
- Camping de Thuries
- Aval pont de Cirou
- Aval la Calquière
- Bellecombe
- La Roque
- Aval camping Bor et Bar

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
ME		Le Viaur du Confluent du Céor au confluent de l'Aveyron		FRFR208	Non	Naturelle	68 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG	<b>Voir Tableau PPG</b>		Etude fragmentation du Viaur par AEAG et reclassement réglementaire des cours d'eau pour L1, Espèce patrimoniale présente.  Station Lagarde Viaur O5125000
<b>Ecologique</b>	Moyen	Continuité altérée sur 16 points	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et habitats colmatés	Création d'habitats dans les enprises des seuils			
<b>Physico-chimique</b>	Bon						
<b>Chimique</b>	Bon						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées sur petits affluents de la ME	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface		Voir tableau PPG		
<b>Domestique</b>	Faible						
<b>Industrielle</b>	Faible						
<b>Ressource</b>	Moyenne	important transfert vers le Tarn depuis le Viaur médian	réchauffement, autoépuration diminuée				
<b>Morphologie</b>	Forte	seuils et grand barrage	blocage du transport solide et faciés d'écoulement perdus				
<b>Objectifs DCE</b>							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon Etat 2021		Bon Etat 2021			Bon Etat 2015		

Masse d'eau ou Très petite ME	Nom	Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME	Le Lieux	FRFR208_2	Non	Naturelle	25 km

Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux	Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG		
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée sur 2 points (étang de Bonnefont)	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et habitats colmatés		Voir tableau PPG	A88
<b>Physico-chimique</b>	Bon					Station Aval Bonnefont : O5125290 station Aval Naucelle : O5125300
<b>Chimique</b>	Bon					

**Pressions**

<b>Agricole</b>	Inconnue	Piétinement et berges sous végétalisées	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface	clôtures et plantations	Voir tableau PPG	
<b>Domestique</b>	Inconnue					
<b>Industrielle</b>	Inconnue					
<b>Ressource</b>	Inconnue					
<b>Morphologie</b>	Inconnue	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien important de la végétation des berges	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques		

**Objectifs DCE**

Objectif d'état global	Objectif état écologique	Objectif état chimique	
Bon Etat 2021	Bon Etat 2021	Bon Etat 2015	

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
TPME		Ruisseau du Lizert		FRFRR208_5	Non	Naturelle	8 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG	Voir tableau PPG		
<b>Ecologique</b>	Bon	Continuité altérée sur 1 point partie aval et plusieurs infranchissables naturels sur partie médiane	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et habitats colmatés				
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<b>Pressions</b>							
<b>Agricole</b>	Moyenne	Piétinement et berges sous végétalisées 1/3 amont	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface	clôtures et plantations	Voir tableau PPG		
<b>Domestique</b>	Moyenne						
<b>Industrielle</b>	Inconnue						
<b>Ressource</b>	Moyenne	Nombreux plan d'eau d'irrigation	débits d'étiage sévères	sensibilisation agricole (voir actions)			
<b>Morphologie</b>	Moyenne	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien important de la végétation des berges 1/3 amont	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques			
<b>Objectifs DCE</b>							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon état 2015		Bon état 2015			Bon état 2015		

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Masse d'eau ou Très petite ME		Nom		Code	MEFM	Type	Linéaire de rivière
ME		Le Candour de sa source au confluent du Viaur		FRFR378	Non	Naturelle	19 km
Etat des lieux DCE		Etat des lieux de terrain (PPG)			secteurs concernés et programmation travaux		Actions hors PPG
		problématiques	impacts	Actions PPG			
<b>Ecologique</b>	Moyenne	Continuité altérée par plan d'eau et passages busés agricoles	cycle écologique des espèces perturbé, liberté des cours d'eau perdue et habitats colmatés				
<b>Physico-chimique</b>	Non Classé						
<b>Chimique</b>	Non Classé						
<u>Pressions</u>							
<b>Agricole</b>	Faible	Piétinement et berges sous végétalisées 1/4 amont.	colmatage des habitats, diminution de l'autoépuration, réchauffement des eaux de surface sur des petits émissères.	clôture et plantations	Pressions agricoles importantes sur la morphologie du cours d'eau essentiellement sur la partie 1/4 amont et sur les affluents.		
<b>Domestique</b>	Faible						
<b>Industrielle</b>	Faible						
<b>Ressource</b>	Faible	Cour d'eau aux débits d'étiage naturellement faibles + nombreux petits plan d'eau					
<b>Morphologie</b>	Faible	renaturation importante de tronçons de cours d'eau et sur entretien de la végétation des berges	perte de linéaires, d'habitats, diminution de la connexion aux nappes et diminution des débordements	renaturation de cours d'eau et aménagements dynamiques			
Objectifs DCE							
Objectif d'état global		Objectif état écologique			Objectif état chimique		
Bon état 2021		Bon état 2021			Bon état 2015		

## 2. HISTORIQUE DES TRAVAUX REALISES

VIAUR																		
SECTEUR	RIVE	COMMUNE	SYNDICAT	Linéaire	Restauration				Entretien 1er passage				Entretien 2ème passage				CUMUL INTERVENTIONS	Observations
					Effectué	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé	Effectuée	Année	réalisé par	% réalisé		
63	RD	St Just sur Viaur	SMBVV	750					P	2007	EAE	5%					38	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES
	RG	St Just sur Viaur	SMBVV	750					P	2007	EAE	5%					38	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES
64	RD	St Just sur Viaur	SMBVV	2 250					P	2007	EAE	5%					113	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES
	RG	St Just sur Viaur	SMBVV	2 250					P	2007	EAE	5%					113	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES
65	RD	St Just sur Viaur	SMBVV	1 220					P	2007	EAE	5%					61	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES REGALAGE ATERRISSMT
	RG	St Just sur Viaur	SMBVV	1 220					P	2007	EAE	5%					61	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES REGALAGE ATERRISSMT
66	RD	St Just (1290m) /Tauriac de N (170m)	SMBVV	1 460	OUI	1998 99	ENTP	100%	OUI	2010	EAE	100%					2 920	
	RG	St Just sur Viaur	SMBVV	1 460	OUI	1998 99	ENTP	100%	OUI	2010	EAE	100%					2 920	
67	RD	Tauriac de Naucelle	SMBVV	920	OUI	1998 99	ENTP	100%	P	2007	EAE	5%	OUI	2010	EAE	100%	1 886	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES EAE
	RG	Tanus	SMBVV	920	OUI	2003	ENTP	100%	P	2007	EAE	5%	OUI	2010	EAE	100%	1 886	ENTRP
68	RD	Tauriac de Naucelle	SMBVV	1 490	OUI	1998 99	ENTP	100%	P	2007	EAE	5%	OUI	2010	EAE	100%	3 055	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES EAE
	RG	Tanus	SMBVV	1 490	OUI	2003	ENTP	100%	P	2007	EAE	5%	OUI	2010	EAE	100%	3 055	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES EAE
69	RD	Tauriac de Naucelle	SMBVV	1 950	P	1998	ENTP	50%	P	2007	EAE	5%	OUI	2010	EAE	100%	3 023	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES EAE
	RG	Tanus	SMBVV	1 950	P	2002	ENTP	50%	P	2007	EAE	5%	OUI	2010	EAE	100%	3 023	ENLEVEMENT EMBACLES SUITE CRUES EAE
70	RD	Tanus (700m) Pampelonne(1400m)	SMBVV	2 100	P	2003	EAE	3%	P	2007	EAE	3%					126	EAE SENTIER RANDO EMBACLE PASSERELLE
	RG	Tanus	SMBVV	2 100	P	2003	EAE	3%	P	2007	EAE	3%					126	EAE SENTIER RANDO EMBACLE PASSERELLE
71	RD	Pampelonne	SMBVV	2 360	P	2001	ENTP	29%									684	
	RG	Pampelonne	SMBVV	2 360	P	2001	ENTP	29%									684	
72	RD	Pampelonne	SMBVV	2 100	OUI	2001	ENTP	100%	P	2008	EAE	50%					3 150	ENLEVEMENT EMBACLE ANNUEL RELARGAGE BARRAGE
	RG	Pampelonne	SMBVV	2 100	OUI	2001	ENTP	100%	P	2008	EAE	50%					3 150	ENLEVEMENT EMBACLE ANNUEL RELARGAGE BARRAGE
73	RD	Pampelonne	SMBVV	1 040	OUI	2005 06	ENTP	100%									1 040	DECOUPE EN 2 ENTRP
	RG	Pampelonne	SMBVV	1 040	OUI	2005 05	ENTP	100%									1 040	DECOUPE EN 2 ENTRP
74	RD	Crespin	SMBVV	1 520	OUI	2007	EAE	100%									1 520	EAE
	RG	Pampelonne	SMBVV	1 520	OUI	2007	EAE	100%									1 520	EAE
75	RD	Crespin	SMBVV	580	OUI	2000	ENTP	100%									580	ENTRP
	RG	Pampelonne	SMBVV	580	OUI	2003	EAE	100%									580	ENTRP
76	RD	Crespin	SMBVV	650	OUI	1999	ENTP	100%									650	ENTRP
	RG	Pampelonne	SMBVV	650	OUI	2003	ENTP	100%									650	ENTRP
77	RD	Crespin	SMBVV	750	OUI	1999 02	ENTP	100%									750	ENTRP
	RG	Pampelonne	SMBVV	750	OUI	2004	ENTP	100%									750	
78	RD	Crespin	SMBVV	1 590	OUI	2008	EAE	100%									1 590	EAE
	RG	Pampelonne	SMBVV	1 590	OUI	2008	ENTP	100%									1 590	ENTRP
79	RD	Crespin	SMBVV	1 080	OUI	2006	ENTP	100%	OUI	2010	EAE	100%					2 160	EAE IMPREVUS 2006 ENLEVEMENT EMBACLES
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	1 080	OUI	2006	ENTP	100%	OUI	2010	EAE	100%					2 160	ENTRP
80	RD	Crespin	SMBVV	780	OUI	2009	EAE	100%									780	
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	780	OUI	2009	EAE	100%									780	
81	RD	Crespin	SMBVV	3 180	OUI	2008	EAE	100%									3 180	EAE
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	3 180	OUI	2004	ENTP	100%									3 180	ENTRP
82	RD	Crespin	SMBVV	390	OUI	2006		100%	OUI	2010	EAE	100%					780	EAE VOLONTE MAIRE CRESPIN
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	390	OUI	2004		100%	OUI	2010	EAE	100%					780	ENTRP
83	RD	Mirandol Bgnac	SMBVV	1 300	OUI	2004	ENTP	100%									1 300	ENTRP

*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	1 300	OUI	2004	ENTP	100%									1 300	
84	RD	Mirandol Bgnac	SMBVV	1 300	OUI	2005	ENTP	100%									1 300	
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	1 300	OUI	2005	ENTP	100%									1 300	
85	RD	Mirandol Bgnac	SMBVV	1 030	OUI	2008	ENTP	100%									1 030	
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	1 030	OUI	2008	ENTP	100%									1 030	
86	RD	La Salvetat P	SMBVV	730	OUI	1998 99	ENTP	100%	P	2003		5%	OUI	2010	EAE	100%	1 497	
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	730	OUI	2001	ENTP	100%	P	2003		5%	OUI	2010	EAE	100%	1 497	
87	RD	La Salvetat P	SMBVV	1 360	OUI	2007	ENTP	100%									1 360	
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	1 360	OUI	2006	ENTP	100%									1 360	
88	RD	La Salvetat P	SMBVV	640	OUI	2007	ENTP	100%									640	
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	640	OUI	2006	ENTP	100%									640	
89	RD	La Salvetat P	SMBVV	810	OUI	2007	ENTP	100%									810	
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	810	OUI	2006	ENTP	100%									810	
90	RD	La Salvetat P	SMBVV	1 060	OUI	2007	EAE	100%									1 060	
	RG	Mirandol Bgnac	SMBVV	1 060	OUI	2003	ENTP	100%									1 060	
91	RD	La Salvetat P	SMBVV	2 090	P	1998	ENTP	50%	OUI	2007	EAE	100%					3 135	
	RG	Mirandol 230m) /Jouqueviel (1760m)	SMBVV	2 090	OUI	2006	EAE	100%									2 090	
92	RD	La Salvetat P	SMBVV	320	P	2006	EAE	10%	OUI	2010	EAE	100%					352	E
	RG	Jouqueviel	SMBVV	320					OUI	2010	EAE	100%					320	
93	RD	La Salvetat P	SMBVV	1 770	OUI	2010	EAE	100%									1 770	
	RG	Jouqueviel	SMBVV	1 770	OUI	2010	EAE	100%									1 770	
94	RD	Lescure Jaoul	SMBVV	2 110													0	
	RG	Jouqueviel	SMBVV	2 110													0	
95	RD	Lescure Jaoul	SMBVV	1 210													0	
	RG	Jouqueviel	SMBVV	1 210													0	
96	RD	Bor et Bar	SMBVV	930	OUI	1998	ENTP	100%	OUI	2007	EAE	100%					1 860	
	RG	Jouqueviel	SMBVV	930	OUI	2004	ENTP	100%									930	
97	RD	Bor et Bar	SMBVV	1 250	OUI	2004	ENTP	100%									1 250	
	RG	Jouqueviel	SMBVV	1 250	OUI	2003	ENTP	100%									1 250	
98	RD	Bor et Bar	SMBVV	4 750	OUI	2004	ENTP	100%									4 750	
	RG	Montirat	SMBVV	4 750	OUI	2003	ENTP	100%									4 750	
99	RD	Bor et Bar	SMBVV	410	OUI	2002	ENTP	100%									410	
	RG	Montirat	SMBVV	410	OUI	2002	ENTP	100%									410	
100	RD	Bor et Bar	SMBVV	2 120	OUI	1996 00	ENTP	100%	OUI	2010	EAE	100%					4 240	
	RG	Montirat	SMBVV	2 120	OUI	2002	EAE	100%	OUI	2010	EAE	100%					4 240	
101	RD	St André de Najac	SMBVV	1 040	OUI	1998	ENTP	100%									1 040	
	RG	Montirat	SMBVV	1 040	OUI	2006	ENTP	100%									1 040	
102	RD	St André de Najac	SMBVV	2 120	OUI	1998	ENTP	100%									2 120	
	RG	Montirat	SMBVV	2 120	OUI	2006	EAE	100%									2 120	
103	RD	St André de Najac	SMBVV	460	OUI	2000	ENTP	100%									460	
	RG	Montirat	SMBVV	460	OUI	2001	ENTP	100%	OUI	2003	EAE	5%	OUI	2009	EAE	5%	506	

3. PROGRAMME DE TRAVAUX 2011 - 2021

PPG Viaur aval																
N° ME ou TPME		Viaur FR208														
objectif de gestion principal		Intérêt général														
Commune	N° de secteur	Année dernier passage	Linéaire	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	année retour travaux selon période
St Just sur Viaur	63	2007	750	10							3000					
	64	2007	2250	15												2021
	65	2007	1220	15												2021
St Just/Tauriac de N	66	2010	1460	15												2021
Tauriac de N/Tanus	67	2010	920	15												2021
	68	2010	1490	15												2021
	69	2010	1950													
Tanus/Pampelonne	70	2007	2100	aucune												aucune
Pampelonne	71	2001	2360													
	72	2007	2100	5		8400					8400					
	73	2006	1040	20												2021
Pampelonne/Cre spin	74	2007	1520	20	4000 HYDRO											2021
	75	2003	580	20												2021
	76	2003	650	10			2600									
	77	2006	750	15											3000	
	78	2008	1590	15	4000 HYDRO											2021
	79	2006	1080	5	4 500					4 500					4 500	



*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

Lapparouquial/St Christophe	8	2008	20												2028
	9	2008	10								9000				2018
St Martin Laguéprie/St Christophe	10	2008	10								7000				2018

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11 an
Total travaux par année	0	12000	14000	8 000	0	8 000	0	22 000	6 000	6 000	0	76 000

PPG Lizert																	
N° ME ou TPME				Lizert FR208-5													
objectif de gestion principal de l'unité				Intérêt général													
Commune	N° de secteur	Linéaire	année dernière passage restauration ou entretien	périodicité de retour de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	année retour travaux se périodicité	
Jouqueviel	1		-	aucune			12000 HYDRO										
Montirat	2		-	20				10 000 HYDRO	10 000 HYDRO								
	3		-	20						5000							
	4		-	20								7000					
	5		-	20				5000									
Montirat/St Christophe	6		-	10		6000											
	7		-	10													
					Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11 an
					Total travaux par année		6000	12000	15 000	10 000	5 000		7 000				55 000

N° ME ou TPME				Lieux du V FR208-2												
objectif de gestion principal de l'unité				Intérêt général												
Commune	N° de secteur	Linéaire	année dernière passage restauration ou entretien	périodicité de retour d'entretien de la végétation des berges en années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	année retour travaux selon périodicité
Quins	1		-	aucune		11000 HYDRO										
Naucelle/Camjac	2		-				8000 HYDRO									
Naucelle	3		-					8000 HYDRO								
	4		2009	5			3500									2014
	5		2000	20												2020
	6		2002	20						12000 HYDRO						2022
	7		2004	20												2024
Cabanès/Tauriac de N	8		-	20							10 000 HYDRO					
Crespin /Tauriac de N	9		2002	20												2022
	10		2004	20												2024
	11		2004	20												2024
Crespin/Pampelonne	12		2007	20												2027
	13		2008	aucune												
	14															
				Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11 ans
				Total travaux par année		11000	8000	11 500		12 000	10 000					52 500





### **III. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE SUIVI**

#### **A. MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PPG**

Partenaires susceptibles de financer ces travaux :

- Agence de l'Eau Adour Garonne : jusqu'à 50% (80% sur certaines opérations)
- Conseil Général du Tarn : jusqu'à 30%
- Conseil Général de l'Aveyron : jusqu'à 30%
- Conseil Général du Tarn et Garonne : jusqu'à 30%
- Conseil Régional de Midi Pyrénées :
  - o Jusqu'à 20% sur des travaux de restauration
  - o Jusqu'à 10% sur des travaux d'entretien
- Europe
- Etat

Le financement ne peut en aucun cas dépasser 80% de subventions.

Ainsi, les 20% restant sont à la charge des communes et intercommunalités du bassin versant du Viaur (autofinancement).

Cependant deux autofinancements seront réalisés :

- Pour les travaux réalisés par l'équipe en régie du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur se sont l'ensemble des communes qui apportent l'autofinancement par la cotisation fixe et annuelle à celui-ci.
- Pour des travaux réalisés par entreprises, mais également pour les fournitures et services nécessaires aux travaux de l'équipe en régie, l'autofinancement est apporté par la ou les communes concernées par les travaux.

Concernant les propriétaires concernés par certains travaux comme la réalisation de clôtures, il sera demandé le plus souvent possible, une aide physique et ou matérielle (temps du propriétaire, remorque, tracteur, enfonce pieux ...) pour mener à bien les travaux et impliquer les propriétaires sur la gestion des cours d'eau.

#### **B. MODALITES DE SUIVI DU PPG**

Les travaux réalisés dans le cadre du PPG Viaur seront suivis selon deux modalités :

- **Indicateurs de suivi simples en linéaires et quantités**
  - o Linéaire de cours d'eau restaurés et ou entretenus (travail sur la ripisylve)
  - o Linéaire de cours d'eau gérés par de la non intervention
  - o Linéaire de cours d'eau plantés
  - o Linéaire de cours d'eau clôturés
  - o Nombre de point d'abreuvement réalisé
  - o Nombre de passage empierrés réalisés
  - o Volumes d'embâcles supprimés
  - o Volumes d'embâcles et laisses de crues créés
  - o Nombre d'ouvrages de protections (par génie civil et génie végétal)
  - o Linéaire de cours d'eau accessible (infranchissables)
  - o Linéaire de cours d'eau recréé
  - o ...

- **Indicateurs de suivi de(s) l'impact(s) sur le(s) milieu(x)**

Ces indicateurs sont très importants pour juger de l'efficacité, de la pertinence des aménagements mais aussi pour acquérir de l'expérience.

Cependant le nombre et la nature de ces indicateurs peuvent être très importants.

Il est donc important de cibler ces indicateurs selon la nature et le but des travaux réalisés.

- Suivi espèce (espèces repères)
- Suivi habitat (fasciés d'écoulement, caches, mosaïques de la végétation...)
- Suivi température
- Suivi profil en long et en travers (mobilité des cours d'eau)
- Suivi transport solide

Un travail commun avec les partenaires techniques est actuellement en cours. L'année 2011 permettra de définir les indicateurs à mettre en place ainsi que leurs modalités de suivi.

## **IV. FICHES TECHNIQUES**

### **1. LA CHARTE DES TRAVAUX**

La réalisation d'une charte simple sur les travaux en rivière du bassin versant du Viaur à pour buts :

- adapter la nature des travaux aux diverses typologies des cours d'eau
- adapter la nature des travaux aux enjeux et usages du territoire, comme pour exemples, prendre en considération l'aspect paysager dit « propre » de certains secteurs de cours d'eau touristiques ou encore prendre en considération les exigences écologiques des espèces liées à l'espace rivière (habitats, périodes sensibles et vitales pour les cycles de vie...)
- utiliser à bon escient l'argent public (intérêt général)

## CHARTRE DES TRAVAUX SUR LE BV DU VIAUR

		Travaux sur ripisylve					Travaux ponctuels							Données générales		
		élagage	sélection dans les cépées	arbres deperissants et morts penchés	saules vieillissants et cassants	embâcles	laisses de crues	génie bio (peignes, fascines...)	génie civil (enrochement pur...)	am piscicole	clôtures et abreuvoirs	plantations et boutures	travail de renaturation de : merlon, chaussée, colinéaire, rectification, déplacement...	planning des travaux	Périodicité de retour de travaux en années	travail sur les érosions
<b>enjeux et usages</b>	<b>Milieu de type : tête de cours d'eau</b>															
	<b>enjeux milieu (Intérêt Général)</b>	non	non	non	non	enlèvement si infranchissable (par 1/3 ou 1/2 dans la longueur)	non	non	non	oui	oui	oui	oui	(1), (3), (4), (5)	20 (voir aucun retour si milieu fonctionnel)	évolution naturelle et amplification
	<b>enjeux sécurité des biens et personnes (Intérêt Général)</b>	non	30% max	100%	75% max	50 à 100%	non (pour les diamètres inf à 20cms et les bois stables)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	(1), (3), (4), (5)	de 5 à 10	possible dans les 2 sens
	<b>enjeux économique</b>	non	15% max	30% à 100%	30% max	30 à 100%	non (pour les diamètres inf à 20cms et les bois stables)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	(1), (3), (4), (5)	10	possible dans les 2 sens
	<b>usage de sport /loisir et paysage</b>	possible mais au minima	30% max	50% à 100%	50% max	50 à 100%	non (pour les diamètres inf à 20cms et les bois stables)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	(1), (3), (4), (5)	de 1 à 10	possible dans les 2 sens
	<b>Milieu de type : semi gorge et semi plaine (type piémont, plateau)</b>															
	<b>enjeux milieu (Intérêt Général)</b>	non	non	non	non	enlèvement si infranchissable (par 1/3 ou 1/2 dans la longueur)	non	non	non	oui	oui	oui	oui	(1), (2), (3), (4), (5)	20 (voir aucun retour si milieu fonctionnel)	évolution naturelle et amplification
	<b>enjeux sécurité des biens et personnes (Intérêt Général)</b>	non	50% max	100%	75% max	de 50 à 100%	non (pour les diamètres inf à 30cms et les bois stables)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	(1), (2), (3), (4), (5)	de 5 à 10	possible dans les 2 sens
	<b>enjeux économique</b>	non	30% max	50% à 100%	50% max	de 50 à 100%	non (pour les diamètres inf à 30cms et les bois stables)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	(1), (2), (3), (4), (5)	10	possible dans les 2 sens
	<b>usage de sport /loisir et paysage</b>	possible mais au minima	30% max	50% à 100%	50% max	de 50 à 100%	non (pour les diamètres inf à 30cms et les bois stables)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	(1), (2), (3), (4), (5)	de 1 à 10	possible dans les 2 sens
	<b>Milieu de type : gorge forestière</b>															
	<b>enjeux milieu (Intérêt Général)</b>	non	non	non	non	enlèvement si infranchissable (par 1/3 ou 1/2 dans la longueur)	non	non	non	oui	non	non	oui	(1), (2), (3), (4), (5)	20 (voir aucun retour si milieu fonctionnel)	évolution naturelle
	<b>enjeux sécurité des biens et personnes (Intérêt Général)</b>	non	non	30% à 75% et uniquement arbres sup à 40cms	30% max	de 30 à 100%	non (pour les diamètres inf à 30cms et les bois stables)	non	non	oui	non	non	oui	(1), (2), (3), (4), (5)	15	évolution naturelle
	<b>enjeux économique</b>	non	non	30% à 50% et uniquement arbres sup à 40cms	30% max	de 30 à 100%	non (pour les diamètres inf à 30cms et les bois stables)	non	non	oui	non	non	oui	(1), (2), (3), (4), (5)	15	évolution naturelle
	<b>usage de sport /loisir et paysage</b>	possible mais au minima	30% max	50% et uniquement arbres sup à 40cms	30% max	de 30 à 100%	non (pour les diamètres inf à 30cms et les bois stables)	non	non	oui	non	non	oui	(1), (2), (3), (4), (5)	de 1 à 10	évolution naturelle

(1) en 1ère catégorie piscicole pas de travaux de mis octobre à fin mars (2) en 2ème catégorie piscicole pas de travaux de avril à juin

(3) si présence écrevisse à pieds blancs pas de travaux de avril à août (4) si présence d'avifaune remarquable (Grand C, Pèlerin, Grand D...) pas de travaux de janvier à août

(5) selon réglementation (loi sur l'eau et loi pêche)

## 2. METHODE D'EVOLUTION DE LA CHARTE

Cette charte peu évoluer en fonction de :

- Evolution de la réglementation
- Nouvelle espèce non prise en compte et aux exigences écologiques particulières sur lesquelles les travaux en rivière ont un impact
- Réalisation du planning des travaux trop perturbé
- Prise de recul par expérience par autoformation sur les préconisations
- Formation/conseil par les partenaires techniques sur les préconisations
- ...